

C.R.A.C. N° 222 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 12 juillet 2022

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Frédéric, Mme de Coster-Bauchau.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 7) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10bis partim) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10bis partim)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte.....	2
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Beugnies, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme de Coster-Bauchau, M. Demeuse, Mme Galant, M. Lomba, Mme Delporte.....	3
<i>Vote</i>	34
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	34
<i>Reprise de la séance</i>	34
<i>Interpellations et questions orales</i>	34

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le marché public relatif à l'accueil des ressortissants ukrainiens »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....34

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le mécanisme du « loyer chaud » pour faire face à l'endettement des sociétés de logement de service public (SLSP) »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....36

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès au logement étudiant » ;

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la stratégie du Gouvernement face à la pénurie de kots en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....37

Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plafond d'épargne des locataires du logement social » ;

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les nouvelles règles d'attribution de logements sociaux en Flandre »

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Evrard, Mme Delporte, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....41

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la baisse du pouvoir d'achat immobilier en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....44

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'annonce d'une limitation de l'indexation des loyers »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....46

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la difficile mise en place des tests-mystères pour lutter contre la discrimination au logement »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrôle interne en matière de comptabilité communale »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) sur l'avant-projet de décret relatif aux élections communales et provinciales »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....50

Question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la concrétisation des travaux relatifs à la simplification des démarches administratives liées aux décès »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Win »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....52

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les millions perdus de Nethys »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....53

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rencontre du 1er juillet 2022 avec les acteurs de la jeunesse concernant la consommation d'alcool dans les camps de mouvements de jeunesse »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en garde de la Ville de Beauraing à l'égard des finances locales »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....56

Organisation des travaux (Suite).....57

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....57

Liste des intervenants.....59

Abréviations courantes.....60

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Evrard, Vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. C'est vrai que le temps nous emmène déjà en vacances, mais nous avons déjà une bonne matinée de travail, qui sera suivie des questions adressées au ministre.

On relaiera la demande de bénéficier de salles un peu plus grandes notamment de la salle de séance plénière, ou qu'il y ait possibilité d'y travailler. Je crois que c'est élémentaire.

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je vais simplement répéter ce que je viens de dire hors micro, ainsi c'est acté. Je n'en veux absolument à personne et je ne suis pas fâché, je suis simplement agacé par le fait de se retrouver dans des salles où nous sommes aussi nombreux où, à moins d'avoir été inattentif, mais je n'ai pas le sentiment que la crise covid soit complètement passée. Je vois des hospitalisations tous les jours. À titre personnel, je l'ai eu deux fois, je n'ai pas envie de l'avoir une troisième fois. Je considère que, à partir du moment où il y a une salle plénière libre – c'est une question de bon sens –, qui est climatisée, où l'on permet aux gens de travailler dans de bonnes conditions, il ne me semblerait pas anormal que nous prenions le pouvoir dans ce Parlement et que nous décidions d'y aller.

M. le Président. – Je partage l'analyse.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Avant que M. Frédéric ne s'énerve un peu plus, je veux juste lui dire que j'ai pris contact avec M. le Greffier pour voir ce qu'il y avait moyen de faire dès ce matin. Il allait donc voir si l'on avait la possibilité de changer de local, mais cela ne se fait pas aussi rapidement.

Si vous m'en aviez parlé un peu plus tôt, on aurait peut-être déjà pu faire changer les choses.

M. le Président. – À ce sujet, je dois formellement vous poser la question à chacune et chacun : les ventilateurs ne vous dérangent pas ? Estimez-vous que c'est une bonne chose ? S'il n'y a pas d'objection, on les laisse branchés, sinon on les coupe. On n'est pas opposé à procéder à une interruption de séance.

(Réaction de Mme de Coster-Bauchau)

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2022
(DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DU
LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE
LA VILLE
(DOC. 1003 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 7) ET
(DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 7)
BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
(DOC. 1003 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10BIS
PARTIM) ET (DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 –
ANNEXE 10BIS PARTIM)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 7) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 7) ;

- du budget des unités d'administration publique (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10bis *partim*) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10bis *partim*).

Nous avons le plaisir d'accueillir la Cour des comptes, que je remercie d'ailleurs de sa présence. Nous allons d'abord procéder à l'exposé du ministre, qui sera ensuite suivi de l'exposé de la Cour des comptes. Je vous inviterai donc à poser vos questions soit au ministre, soit à la Cour des comptes, de manière à pouvoir la libérer, et ensuite nous repasserons division par division, avec une première intervention sur la discussion générale. On va essayer de se structurer, c'est un ajustement. Avec ordre et méthode, nous devrions avancer dans cet ordre du jour.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – L'ajustement que je vous propose de voter est un rendez-vous classique...

M. le Président. – Je vais vous demander de l'attention à l'égard du ministre.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je disais donc que l'ajustement budgétaire est une activité, un rendez-vous classique donc la vocation principale est avant tout technique. L'exercice de cette année confirmera cette règle, ce qui est positif en soi, et confirmera les orientations que vous avez bien voulu accepter à l'initial.

Les majorations qui interviennent dans mes compétences découlent principalement de l'actualisation des dépenses liées aux paramètres macroéconomiques, particulièrement importants en cette année 2022. Cependant, ils comportent aussi quelques nouveautés. Vous avez eu l'occasion de découvrir cela en détail dans les documents qui ont été transmis, je peux les passer rapidement en revue, en tout cas les plus significatifs.

En matière de politique du logement, vous aurez noté que l'augmentation des crédits à destination des OFS confirme l'évolution continue du secteur, mais aussi que des crédits complémentaires sont prévus, afin de promouvoir les dispositifs d'accès au logement. Pour ce qui concerne les pouvoirs locaux, je pense d'abord utile de souligner les efforts consentis par le Gouvernement en faveur du financement des villes et communes, face à l'évolution des paramètres macroéconomiques. Vous aurez noté que la seule intégration de l'inflation, majorée d'1 %, entraîne une augmentation particulièrement importante du fonds des communes, à hauteur de 93 millions d'euros. La confirmation de cet engagement était un combat difficile lors du conclave, mais particulièrement utile et nécessaire, selon moi.

Par ailleurs, vous aurez remarqué l'inscription budgétaire liée à l'expérience pilote de 3 ans, que je lance auprès des pouvoirs locaux, en faveur d'une réduction du temps de travail, appelé RTT. Une offre d'avenir qui vise à réduire le temps de travail d'un cinquième temps pour les agents de plus de 60 ans, des niveaux D et E, qui exercent un métier pénible défini par les entités communales. Les résultats de l'appel seront présentés au dernier quadrimestre.

Enfin, un autre de mes grands combats, la volonté du Gouvernement wallon d'assurer la neutralité budgétaire de ces décisions sur les pouvoirs subordonnés se traduit par l'inscription de crédits utiles, soit près de 100 millions d'euros sur les articles budgétaires qui visent les compensations Marshall aux communes. Ce choix est à mettre en perspective avec les efforts que nous déployons pour défendre une telle attitude dans le chef de l'ensemble des pouvoirs législatifs, à commencer par le Fédéral, via la saisine du CODECO, que nous avons fréquemment évoqué.

Voilà ce que je tenais à souligner de façon très synthétique, dès lors que cet ajustement confirme et conforte les orientations définies à l'initial. Pour le surplus, je me tiens à votre disposition pour le débat qui s'en suivra.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je commencerai cet exposé par l'impact des unités d'administrations publiques, sur le solde de financement de la Région qui relève des compétences de M. le Ministre.

Tout d'abord, la Cour constate que l'objectif imposé à la SWL a été revu à la hausse par rapport au budget initial 2022, principalement en raison de la perception

d'indemnités, à hauteur de 18,5 millions d'euros, à la suite du dénouement du litige Natixis.

Le solde SEC de la SWL prévu au budget ajusté s'améliore de l'ordre de 17, 6 millions d'euros, pour s'établir à 187,1 millions d'euros.

Ensuite, l'impact SEC des opérations réalisées par le CRAC se détériore, quant à elles, globalement de 0,9 million d'euros, par rapport au budget initial 2022. En matière de prêt à long terme, l'amélioration de 25 millions d'euros s'explique par une révision des prélèvements, estimés pour 2022. En matière de financements alternatifs, la détérioration de 25,9 millions d'euros s'explique par une diminution des interventions régionales à concurrence de 36 millions d'euros, à la suite de l'opération de trésorerie qui consiste à diminuer les dotations versées aux UAP et à les autoriser à dégrader leur déficit budgétaire. Cette diminution est partiellement compensée par une révision des prélèvements et des intérêts, à hauteur de 10,1 millions d'euros.

Au niveau de l'analyse des dépenses, la Cour a constaté que les crédits du programme 7 « Travaux subsidiés », de la division organique 14, diminuent de 10,7 millions d'euros en engagements et de 10,6 d'euros en liquidations. Cette baisse concerne surtout l'article de base 61.02 « Subventions au CRAC pour le financement de travaux d'entretien et de voiries » qui diminue de 5 millions d'euros.

Les crédits du programme 11 « Logement secteur privé » de la division organique 16, sont en baisse de 6,9 millions d'euros en engagements et en liquidations. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des crédits d'un montant de 5 millions d'euros à l'article de base 85.04 « Avances remboursables pour aide à l'acquisition aux prêts sociaux ». Ce crédit a été adapté sur base des besoins pour 2022.

Au sein du programme 12 « Logements secteur public » de la même division organique, les crédits de l'article de base 61.08 « Subventions à la SWL destinées au financement du plan de rénovation » diminuent de 14,8 millions d'euros en engagements et en liquidations. Les crédits de cet article de base sont mis à 0 au budget ajusté.

Le financement de l'encours en 2022 s'effectuera depuis les crédits provisionnés à l'article de base 01.02 « Plan de relance de la Wallonie ».

Dans la division organique 17, les crédits du programme 02 « Affaires intérieures » s'accroissent de 227,6 millions d'euros en engagement et de 173,8 millions d'euros en liquidation.

L'article de base 43.04 « Fonds des communes » est doté de crédits complémentaires à hauteur de 93,1 millions d'euros en engagement et en liquidation. Cette majoration correspond à l'impact des paramètres

macroéconomiques publiés par le Bureau fédéral du Plan en mai 2022.

Les crédits des articles de base 43.20 « Complément régional octroyé aux communes plan Marshall » et 43.32 « Complément régional octroyé aux provinces plan Marshall » augmentent de 99,2 millions d'euros en engagements et de 46,5 millions d'euros en liquidation afin de tenir compte de l'évolution des compensations telles qu'elles sont définies par le décret du 10 décembre 2009 d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives.

Je vous remercie pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame Hubert, pour votre exposé.

J'aurais voulu vous poser une question au-delà des constats que vous avez posés concernant notamment la détérioration du solde SEC de certains organismes et du CRAC en particulier.

J'ai relevé que dans votre rapport vous mentionnez que deux organismes relevant des compétences de M. le Ministre, à savoir la Société wallonne de crédit social et le Fonds du logement présentent des budgets qui ne correspondent pas aux objectifs SEC qui leur ont été assignés par le Gouvernement wallon.

Je voulais donc en savoir un petit peu plus. C'est en page 15 de votre rapport. Quel était l'objectif SEC fixé à ces deux organismes ? De combien dévie-t-il par rapport à cet objectif ? C'était une question d'éclaircissement qui s'adresse aussi bien à la Cour qu'à M. le Ministre. C'est une question de compréhension par rapport à cette remarque formulée par la Cour des comptes.

D'autre part, je ne sais pas si c'est l'occasion d'ouvrir maintenant le débat, mais s'agissant de l'augmentation importante relative aux compensations de plan Marshall, vous indiquez, si j'ai bien compris, que c'est l'application de la législation. Il faut surtout noter que c'est une mise en conformité par rapport à une décision de justice par laquelle – à l'initiative de la Commune de Wanze qu'il faut évidemment remercier – le Gouvernement wallon a été condamné à verser aux communes le solde qui leur était dû, soit un montant très important. Sur ce point-là, j'aurai quelques questions à poser à M. le Ministre, mais je voulais en tout cas souligner qu'il s'agissait bien d'un arriéré dû aux communes sur base d'une décision de justice. C'est ainsi qu'il faut interpréter le montant important inscrit sur cet article.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Madame, pour votre analyse. C'est toujours très intéressant et très instructif. Je n'avais pas de question à vous poser directement, mais je voudrais quand même faire un constat par rapport à cette analyse. Malheureusement, les promesses de l'année passée n'ont pas été tenues en termes de transparence du budget puisque toutes les actions du Plan de relance se retrouvent toujours dans une énorme provision dans le budget du ministre-président.

On nous expliquait en décembre que c'était à cause du changement de système comptabilisation et que, à l'ajustement il n'y aurait plus de souci à ce niveau-là. D'ailleurs, ce sont vos mots, Monsieur le Ministre. La Cour des comptes dénonce d'ailleurs ce procédé qui nuit aux principes de la transparence et de la spécialité budgétaire.

C'est vraiment problématique parce que l'on n'a aucune vision détaillée dans ce budget de votre Plan de relance, notamment en ce qui concerne le logement. C'est peut-être la seule question que j'aurais voulu poser à M. le Ministre. Quand va-t-on avoir une vue détaillée par rapport au Plan de relance en ce qui concerne le logement ? Ce serait intéressant à connaître.

M. le Président. – Je propose de d'abord céder la parole à Mme Hubert, si elle souhaite apporter l'un ou l'autre élément complémentaire et ensuite à M. le Ministre.

La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes. – Par rapport à la question que vous avez posée au niveau de la SWL, l'objectif sec qui était prévu au budget initial, ils sont repris en page 14 de notre rapport. Vous avez une colonne « budget initial » et puis vous avez l'objectif sec qui est prévu au projet de budget ajusté 2022.

Donc pour la SWL, l'augmentation était de 17,6 millions d'euros, et comme je pense en avoir parlé tout à l'heure, était liée à la résolution du litige Natixis.

Au niveau du Fonds du logement, l'évolution au niveau du solde ne devait pas être significative, si nous ne l'avons pas évoquée dans notre rapport. Ou alors c'était un autre point que je n'ai pas perçu.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – J'ai lu les notes de bas de page de votre rapport et c'est dans l'une de celles-ci que le Fonds du logement et la SWCS sont évoqués, avec cette évocation d'un différentiel entre les objectifs secs fixés par le Gouvernement et les résultats découlant des budgets transmis par les deux organismes.

Mais peut-être pourriez-vous communiquer le différentiel ultérieurement, à moins que M. le Ministre, lui-même, grâce à l'aide de son collaborateur, ait une information ?

Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes. – Je ne pense pas que nous reprenons en annexe l'objectif tel qu'il est prévu dans le budget des organismes. Je pense qu'ici, nous avons repris l'objectif sec repris dans le calcul du solde.

Si vous souhaitez plus de détails, vous pouvez toujours nous adresser une demande.

Effectivement, nous avons constaté pour plusieurs organismes en matière de logement, mais aussi dans d'autres domaines que nous avons des écarts entre l'objectif qui était repris au niveau du solde et celui qui était annoncé par les organismes dans leur calcul. Est-ce une correction SEC qui est faite quelque part ? Nous n'avons pas toujours réussi à réconcilier les deux montants, en tout cas.

M. le Président. – Merci pour cet élément de réponse. Je crois que le ministre va également répondre à l'une ou l'autre question et compléter le propos.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour ce qui concerne M. Dispa, relativement à l'amélioration de l'objectif sec pour ce qui concerne le Fonds du logement, qui indique que l'on n'a pas perçu en ce qu'il est conforme.

Pour ce qui concerne la société wallonne du crédit social, il y a une amélioration de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros, relativement au fait d'un engagement ou d'un remboursement de dette émanant du ministre Henry, dans ce qui permet d'améliorer le solde SEC.

Pour ce qui concerne le Plan de relance, Monsieur Beugnies, il y a une provision globale. D'une part, j'explique ce que je fais relativement au Plan de relance, convenons que les informations, vous les avez.

Toutefois, en termes d'écriture budgétaire, le système fonctionne comme suit : lorsque la note est déposée au Gouvernement, d'office des crédits apparaissent dans mes compétences. Je prends l'exemple de l'opération Cœur de village qui a été mise en œuvre, les crédits apparaissent. Je pense que, d'ici l'initial 2023, l'ensemble des opérations seront lancées pour ce qui concerne mes matières.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Ministre. Effectivement, c'est une méthodologie qui avait été convenue dès le départ.

Je remercie une nouvelle fois la Cour des comptes et son analyse et cela me permet de vous libérer.

Afin de structurer au mieux et que le ministre puisse répondre de manière plus précise à vos réponses, nous aborderons les thématiques, à savoir les dépenses de cabinet, la politique de la ville, le logement, les pouvoirs locaux et enfin les UAP.

Comme cela, si l'un ou l'autre a une question plus précise, qu'il attende que j'arrive à la rubrique concernée.

En matière de discussion générale, vous avez vu que le ministre a été synthétique. Y a-t-il l'une ou l'autre intervention à ce sujet ?

Je vois M. Dispa qui me regarde avec des grands yeux. C'est parce que j'ai dit synthétique que vous vous sentez visé ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je me sens obligé de compléter le propos de M. le Ministre effectivement il a été très succinct. Je ne veux pas forcément pas intervenir en premier lieu, si d'autres collègues souhaitent intervenir avant moi.

M. le Président. – Il faut un premier.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci pour votre exposé introductif. Il y a quand même un certain nombre de non-dits dans votre exposé synthétique. Je voudrais donc vous poser quelques questions sur ce que vous n'avez pas dit, mais qui doit, me semble-t-il, nourrir notre analyse de votre ajustement.

En termes de méthode et de cadre de travail, vous n'avez rien dit ni dans votre exposé introductif ni dans l'exposé particulier que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt.

Vous n'avez rien dit de la méthodologie du budget base zéro. Cela n'apparaît nulle part, ce n'est mentionné à aucun endroit.

Le budget base zéro est-il sans aucun impact sur votre enveloppe budgétaire ?

Cette méthodologie a-t-elle été évacuée, en même temps que son père porteur est sorti du Gouvernement ou cela reste-t-il une ligne de conduite pour l'évolution des masses budgétaires ?

Les enseignements que l'on a retirés du budget base zéro – s'il en a été retiré – ont-ils été intégrés dans les chiffres de l'exercice 2022 ?

Des leviers sont-ils apparus à la faveur de cette méthodologie ? Ont-ils déjà produit des effets en 2022 ? Ou bien est-ce un non-événement et peut-on en déduire que cet affichage de cette nouvelle méthodologie n'était qu'un leurre ?

Deuxième non-dit, vous n'avez rien dit, Monsieur le Ministre, des économies structurelles, dont le Gouvernement wallon a fait état.

On se souviendra que vu les perspectives d'endettement catastrophiques, le Gouvernement wallon a été prié, instamment par les experts, de réduire cette trajectoire d'endettement et de prendre des mesures d'économies structurelles chaque année à concurrence d'un montant additionnel récurrent de 150 millions d'euros.

En ce qui concerne votre enveloppe budgétaire, quelle est l'enveloppe qui vous a été définie pour mettre en œuvre les efforts que vous avez dû assumer ? Je suppose que vous n'avez pas été exonéré de tout effort.

Sur quel article budgétaire, sur quelle ligne ces mesures d'économie ont-elles été prises ?

La Cour des comptes a signalé beaucoup de réduction sur des crédits à destination du CRAC, certaines annuités, et cetera.

Est-ce là que vous avez logé votre effort d'économie structurelle pour, en quelque sorte, tirer profit de l'excédent de trésorerie de cet organisme en particulier ? Ou d'autres lignes budgétaires ont-elles été concernées ?

Quel est le montant global que vous avez dû assumer et sur quelle ligne avez-vous décliné cet effort d'économie structurelle ?

S'agit-il bien d'économie à caractère structurel, donc récurrente et au-delà de l'exercice 2022 ?

Autre considération d'ordre générale : la Facilité européenne de relance et de résilience a donné lieu à des répartitions au sein du Gouvernement wallon, mais va donner lieu maintenant d'une révision à la baisse de l'enveloppe disponible, puisque l'Union européenne a confirmé que le montant auquel pourrait prétendre la Belgique ne s'élèverait en définitive qu'à 4,5 milliards ce qui est largement inférieur au 5,9 milliards qui avaient été escomptés en début de procédure.

Cela va nécessiter un ajustement au sein des instances belgo-belges, la Wallonie introduit une demande de compensation budgétaire parce que la croissance a été affectée, en Wallonie, par les inondations.

Toujours est-il qu'a priori la Wallonie devrait recevoir beaucoup moins que ce qui avait été annoncé : 340 millions d'euros de moins si la clé de répartition est inchangée. Il semble bien que ce soit la position du Gouvernement fédéral.

Comment cette réduction d'enveloppe va-t-elle affecter les projets qui sont les vôtres, dans le cadre de vos compétences, Monsieur le Ministre ? Y a-t-il des projets qui pourraient être amputés d'une part du budget qui leur était destinée ?

Je voudrais en venir à ce qui me semble être le point noir de cet ajustement budgétaire, dans vos compétences et, plus généralement, dans l'ensemble de l'ajustement du budget du Gouvernement wallon, à savoir la prise en compte de l'inflation. Il est vrai que, dans un certain nombre d'articles, sur un certain nombre de postes, il y a des indexations en fonction des normes légales qui s'appliquent.

S'agissant des pouvoirs locaux, il y a un impact colossal lié à l'indexation successive des traitements dans la fonction publique locale. Il est question de quatre indexations sur la seule année 2022 et il y a encore des indexations qui sont annoncées pour 2023. Cela impacte gravement les dépenses de personnel des pouvoirs locaux, en particulier l'emploi contractuel qui bénéficie des aides à la promotion de l'emploi.

On sait bien que ce volume d'APE est en croissance au sein des pouvoirs locaux, l'emploi statutaire étant, lui, en voie de diminution. En matière de ressources humaines, les APE constituent la ressource essentielle pour les pouvoirs locaux.

Or, le Gouvernement wallon a fait le choix de ne pas indexer les crédits APE, ce qui a suscité une réaction du groupe des Engagés et qui suscite une levée de boucliers de tous les secteurs concernés, notamment dans le secteur non-marchand. Il y a 4 000 employeurs qui sont concernés. Cela en fait du monde : dans les secteurs de la culture, de la petite enfance, du handicap, dans tous les secteurs non marchands, mais aussi dans le secteur du pouvoir public local puisque l'on a massivement recours à l'APE dans les communes et dans les CPAS.

L'Union des villes et des communes a tiré la sonnette d'alarme en dénonçant cette non-indexation, en tout cas à l'ajustement 2022, des crédits APE. On sait qu'il y aura une indexation au début de l'année 2023, mais c'est un des premiers problèmes : cet écart entre l'indexation des salaires, qui intervient, en temps réel, tout au long de l'exercice 2022, notamment pour les pouvoirs locaux, et l'indexation des subventions APE, qui n'interviendra qu'au début de l'année 2023. Il y a là un gap qui met en difficulté les pouvoirs locaux.

Une deuxième inquiétude est liée à la façon dont le Gouvernement wallon appliquera l'indexation au début de l'exercice 2023, puisque la réglementation qui résulte de la réforme APE prévoit que cette indexation peut-être limitée par l'évolution des crédits budgétaires disponibles.

À ce stade-ci, il n'y a donc aucune garantie, dans le chef des bénéficiaires, que l'indexation donne lieu à un rattrapage complet des hausses de salaire.

Un troisième élément nourrit cette inquiétude, lequel a été largement relayé par l'Union des villes et communes : la non-prise en compte des évolutions barémiques. Les traitements évoluent en fonction de l'indexation, mais ils évoluent aussi en fonction de l'évolution de la carrière des agents. C'est toute cette évolution-là qui n'est pas prise en compte par les crédits dégagés par le Gouvernement en faveur de ces emplois APE.

Voilà trois motifs d'inquiétudes. Que répondez-vous par rapport à cela ?

Vous ne pouvez pas être surpris par ces demandes et ces inquiétudes puisque l'Union des villes et des communes – encore elle, c'est notre référence dans cette commission –, depuis le début de la réforme, met en garde sur ce mécanisme d'indexation. J'ai ici un avis qui a été rendu il y a un an – c'était en 2021 –, où l'Union des villes et des communes, la principale pierre d'achoppement de cette réforme, tant au niveau du projet de décret qu'au niveau des projets d'arrêté, tient à l'indexation de l'enveloppe du dispositif APE.

Il est prévu d'indexer l'enveloppe sur base de l'indice des prix à la consommation, mais c'est un mécanisme qui est trop faible, disait déjà la Cour des comptes il y a un an, pour compenser notamment l'évolution des dépenses de personnel sur le long terme, en tenant compte notamment des évolutions barémiques.

Il y a donc, disait l'Union des villes et communes il y a un an, un risque certain de dégradation des moyens dévolus au financement du personnel anciennement subsidié par le dispositif APE avec à la clé un risque de réduction du volume de l'emploi, donc un risque de sanction pour les employeurs qui seront contraints de réduire leur emploi et qui seront ainsi pénalisés par rapport à l'exigence du maintien du volume global de l'emploi exigé par la réforme.

Il y avait donc à l'époque déjà la crainte d'un mécanisme pervers qui risquait, à terme, de porter atteinte à la pérennisation de l'emploi et des moyens disponibles pour les communes. Ces craintes se vérifient aujourd'hui, on y est. Je veux donc ici, avec mes collègues qui s'expriment notamment au sein de la commission de Mme Morreale et qui se sont exprimés hier au sein de la commission du ministre du Budget, dénoncer cette situation qui conduit à mettre à mal les ressources des pouvoirs locaux en matière de ressources humaines, en matière de personnel.

Sur cet aspect-là, je voudrais que vous puissiez apporter des éléments de réponse, en tout cas nous expliquer comment vous pouvez, d'un côté, plaider pour la neutralité budgétaire, et vous le faites dans un certain nombre de dispositifs. Toutefois, en ce qui concerne les APE, qui est un gros pan de la politique de la Région wallonne à l'égard des pouvoirs locaux notamment, mais pas uniquement, comment pouvez-vous accepter qu'il y

ait là un différentiel qui, sauf erreur de ma part, globalement, tous secteurs confondus, s'élève à près de 50 millions d'euros sans même tenir compte de la dérive barémique ?

Voilà un point sur lequel je tenais à insister dans le cadre de cette discussion générale. Cela s'inscrit dans un contexte où tous les observateurs et en particulier la banque Belfius, qui a encore publié une étude récemment, constatent que la crise liée à la hausse des prix, consécutive notamment à la guerre en Ukraine, va créer un choc plus important sans doute que le choc lié à la pandémie. Les pouvoirs locaux le constatent notamment en matière d'investissement. La hausse des coûts génère des hausses de prix de chantier, donc un réflexe de ralentissement des projets d'investissement, que vous constatiez d'ailleurs également vous-même dans vos enveloppes puisque la Cour des comptes l'a souligné, des crédits sont en diminution notamment dans tout ce qui est secteur des travaux subsidiés. Il y a aussi des diminutions à l'œuvre dans le secteur de la rénovation urbaine, et ce n'est pas le fait d'une décision unilatérale de votre part, mais c'est parce que les projets ne rentrent plus, c'est parce que manifestement les pouvoirs locaux ont décidé de freiner leurs investissements.

Par ailleurs, cette non-indexation des subventions APE va avoir un effet très négatif également sur les dépenses de personnel. Là aussi on va sans doute avoir, on peut en tout cas le redouter, un effet de prudence qui risque de se traduire par des réductions d'emploi si les communes n'ont pas d'autre choix que de réduire leur voilure. D'autant plus que – et je me permets d'élargir un peu le propos –, dans le même temps, vous ne donnez aucun signal positif en matière d'assouplissement budgétaire. La circulaire budgétaire n'a pas encore été communiquée pour l'exercice 2023, mais dès à présent l'Union des villes et communes, parce que les communes sont étranglées notamment par l'augmentation des prix sur les projets d'investissement et par la perte de l'indexation sur les dépenses de personnel, insiste pour qu'il y ait des mesures d'assouplissement budgétaire, comme il y en a eu sous l'emprise de la pandémie. Nous-mêmes, au niveau des Engagés, nous avons proposé un retour à l'équilibre budgétaire qui soit échelonné sur plusieurs années pour que les communes puissent au moins avoir une trajectoire et lisser leurs efforts dans une perspective pluriannuelle. Ce n'est pas le choix que la majorité a retenu.

Ce n'est pas le choix que la majorité a retenu. Aujourd'hui, quelle est votre politique par rapport à ces demandes émanant des pouvoirs locaux d'une certaine forme d'assouplissement budgétaire ? C'est important parce que s'il n'y a pas d'assouplissement budgétaire et, que par ailleurs, il y a l'impact sur les dépenses d'investissement et sur les dépenses de personnel, les pouvoirs locaux vont se retrouver dans une difficulté quasi insurmontable.

Voilà quelques réflexions que je voulais partager avec vous à l'entame de cette discussion. Il y a d'autres points sur lesquels je reviendrai lorsque l'on abordera chacune des compétences.

Permettez-moi, pour terminer, à ce stade, de vous interroger également sur les moyens affectés à l'accueil des réfugiés ukrainiens. On sait que le Gouvernement a dégagé une enveloppe de 100 millions d'euros. Sauf erreur de ma part, on n'en voit pas la moindre trace dans votre budget ajusté. Il n'y a même pas d'article budgétaire qui soit créé pour être le réceptacle d'une partie de cette provision. Or, vous avez déjà pris des initiatives – sur lesquelles je vous interrogerai d'ailleurs – en ce qui concerne notamment la mise en place d'un hébergement collectif qui se fait attendre et qui est pourtant vraiment nécessaire de ces réfugiés. Vous avez lancé un marché pour mettre en place un accompagnement des réfugiés dans le cadre de cette montée en puissance tant attendue de l'hébergement collectif. Dans l'ajustement, on est ici en juillet 2022, il n'y a rien – en tout cas je n'ai rien vu – alors que vous annoncez, dès le 1er juillet 2022, l'ouverture de places d'hébergement collectif pour les réfugiés ukrainiens. Ne risque-t-on pas là d'avoir de nouveau un effet retard si vous ne profitez pas de l'ajustement pour prévoir les moyens nécessaires ou en tout cas le dispositif technique de façon à accélérer les dépenses inéluctables auxquelles vous devrez faire face ?

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, cet ajustement est un peu l'occasion de faire le point sur vos matières. En guise d'introduction, j'avais quand même envie de mettre d'abord en avant l'effort que le Gouvernement fait dans le cadre de cet ajustement. Vu le cadre inflationniste dans lequel nous nous trouvons, qui est très élevé, il était indispensable de prendre des mesures. Dans cet effort de 800 millions d'euros, on voit qu'une réalisation de dépenses inéluctables et indispensables a été faite.

On a prévu un budget de 100 millions d'euros pour l'Ukraine. Là aussi j'aurais voulu attirer votre attention sur le fait que nous ne voyons pas, dans le cadre de votre budget, d'inscription par rapport à ces 100 millions d'euros. Ne les a-t-on pas vus ou sont-ils repris dans le cadre du budget du ministre-président ? C'est important, au vu des nombreuses questions que nous nous avons déjà posées sur ce sujet, de savoir ce qu'il en est en termes budgétaires.

On a déjà parlé de l'inflation qui oblige à certaines prises en compte. Il a fallu aussi réaliser des économies structurelles, cumulatives en plus, dont nous parlerons aussi au niveau des UAP. C'est sur ce sujet que je voulais vous interroger dès maintenant. On a parlé globalement d'économies structurelles de 150 millions d'euros. Dans les dépenses qui sont prévues pour faire

ces économies structurelles, il y a deux dénominations : « Optimisation prévue lors de la formation du Gouvernement - contribution des administrations à la maîtrise des dépenses de fonctionnement », pour 23 millions d'euros. Qu'en est-il de vos budgets dans cette partie ?

On sait qu'il y a 5 millions d'euros au niveau de la Société wallonne de crédit social. Dans ce titre-là, une partie de vos compétences interviennent-elles ?

Juste en dessus, il y a un autre article qui est intitulé comme tel : « optimisation prévue lors de la formation du Gouvernement, contribution des UAP à la maîtrise de leurs moyens de fonctionnement pour 15,208 millions d'euros ». Là-dedans, avez-vous également des moyens qui relèvent de vos compétences et qui sont pris en compte dans cet ajustement ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Dans cet ajustement budgétaire, je crois que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à l'initial. Cela explique peut-être votre exposé assez concis. On reste toujours dans le flou par rapport à ce qu'il va se mettre en place alors que l'ajustement budgétaire est exactement le moment où, selon nous, pour avoir des précisions et pour sortir du flou.

D'ailleurs, quand vous m'avez répondu concernant la transparence, je vous avoue ne pas avoir très bien compris votre propos. Corrigez-moi si je me trompe, mais je pense que vous avez dit que quand un élément du Plan de relance est mis en œuvre, à ce moment-là, cela apparaît dans votre budget. Si c'est le cas, je crois que c'est assez inquiétant. Cela veut-il dire que le Plan de rénovation n'est pas mis en œuvre ? Cela veut-il dire que la construction de logements publics n'est pas mise en œuvre ? Si cela n'apparaît pas dans le budget, cela pose question.

Comme je disais, dans cet ajustement budgétaire, il n'y a pas beaucoup de changements par rapport à l'initial. Pourtant, il faudrait une réaction des pouvoirs publics face à la crise que les Wallons sont entrain de traverser. On sait qu'ils ont subi le covid, les inondations et maintenant les conséquences de la guerre en Ukraine avec – cela a été dit – une inflation galopante qui les touche durement dans leur pouvoir d'achat avec les loyers, par exemple. On y reviendra plus tard avec la question orale. Les loyers pourraient augmenter de quasiment 10 %.

Pour juguler cela, différentes pistes pourraient être prises : la limitation de l'indexation, la mise en place d'une grille des loyers contraignante ou enfin – et c'est surtout cette solution qui est concernée par le budget – la création massive de logements publics pour jouer un vrai rôle de régulateur sur les prix des logements privés.

On doit malheureusement toujours constater que ce n'est pas l'angle choisi par la majorité puisque le bilan actuel étant de -126 logements sociaux depuis 2019.

Les communes sont aussi durement touchées par ces nombreuses crises qu'elles ont traversées et traversent encore. Par exemple, M. Dispa a pu évoquer le cas des emplois APE dans les communes. Leur situation n'était déjà pas joyeuse avant. Pourtant, hormis s'enfermer encore un peu plus dans le piège de la dette, rien ne leur a vraiment été proposé pour sortir structurellement des problèmes financiers auxquels elles font face.

Cet endettement s'est accompagné de plans de gestion drastiques : externalisation de services, non-indexation des subventions pour les associations malgré l'indexation des salaires et l'inflation actuelle, des services gratuits deviennent payant, augmentation du prix de certains services aux citoyens, augmentation des montants perçus en redevance sur les parkings, maintien des impôts élevés ou la révision du cadastre dans plusieurs communes. Le message est clair : il va falloir aller racler les fonds de tiroir et se tourner vers le portefeuille des citoyens.

À l'opposé de ces cures d'austérité, il y a des alternatives qui existent pourtant. On l'a encore vu récemment à Zelzate qui ira chercher de l'argent chez les grandes multinationales pour, en contrepartie, aider les citoyens et les indépendants.

En conclusion, cet ajustement ne répond pas à la situation actuelle. Pire que cela, il commence tout doucement à montrer la logique d'austérité que le Gouvernement veut mettre en place. Pour l'instant, si les économies sont faibles, on sait qu'à terme, comme objectif, l'économie de 8,5 milliards cumulés est là en 10 ans. C'est l'objectif. Il faudra économiser de manière cumulée 8,5 milliards d'euros. En faisant cela, il n'y a aucun doute que les dégâts seront nombreux.

Comme M. Dispa, nous constatons que vous ne vous êtes pas exprimé là-dessus. On se demande, après les coupes que l'on voit dans le CRAC, où se trouveront les prochaines économies ?

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je crois qu'il ne faut pas être aveugle. Cette modification budgétaire s'inscrit dans un contexte général particulièrement difficile. On est face à une accumulation de crises, de drames. On a évoqué le covid, les inondations, la guerre en Ukraine ainsi que les crises inflationnistes et l'augmentation des coûts de l'énergie. Quand j'entends certains discours, on a l'impression que tout cela n'existe pas et que le Gouvernement devrait trouver des solutions miracles alors que cette situation est la plus difficile que l'on ait jamais connue depuis la création de la Wallonie. Il faut en tenir compte. Cette situation se ressent fortement dans le budget avec une série d'AB qui subissent d'importantes évolutions liées à l'indexation des

salaires, à la hausse des prix de l'énergie, à la conjoncture macroéconomique.

Toutefois, avec cet équilibre préservé en permanence entre le fait de tenir compte de ce contexte budgétaire particulièrement difficile, on sait que la situation budgétaire de la Wallonie est compliquée, que l'endettement est important et qu'il faut une gestion rigoureuse. Néanmoins, il faut en même temps préserver les investissements nécessaires face aux défis auxquels nous sommes confrontés. On sait que nous sommes face à d'importants défis environnementaux, écologiques, sociaux et économiques. Face à tous ces défis, les communes, notamment, sont en première ligne. La Wallonie doit les soutenir. C'est tout l'enjeu qui transparaît dans cet ajustement budgétaire avec d'une part les efforts budgétaires via la participation des UAP, dont le CRAC. D'autre part, il y a le maintien de cette capacité d'action via la Fonds des communes. L'augmentation budgétaire très conséquente de celui-ci est un des principaux leviers. À cela s'ajoute le Fonds spécial de l'aide sociale et la dotation complémentaire. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires qui viennent directement renforcer les caisses des communes et qui les aident aussi sur le terrain à faire face aux augmentations très importantes des coûts de l'énergie et des indexations.

Je me permets d'insister, Monsieur le Ministre, sur deux points plus spécifiques puisque vous les avez mentionnés dans votre exposé introductif : l'appel à projets « Cœur de village » et ses 35 millions d'euros. Cet appel à projets accompagne l'opération « Ambitions communes » dédiée aux communes de moins de 12 000 habitants. Je pense que c'est un élément important qui marque cette année 2022, je voulais vous entendre à ce sujet pour faire un premier bilan, pour savoir où en sont les différentes initiatives en la matière.

Quelles leçons tirez-vous des premières rencontres ?

Quelle est la suite des événements ? Comment cela se traduira-t-il concrètement en lien avec l'appel à projets « Cœur de village » ?

Par rapport à cela, on sait qu'il y a aussi l'enjeu du renforcement de la politique de développement urbain pour les communes entre 12 000 et 50 000 habitants. En effet, il y a la politique intégrée de la Ville pour les plus de 50 000 habitants, il y a les moins de 12 000 habitants, puis il y a cet enjeu entre 12 000 et 50 000 habitants. Plusieurs engagements ont été annoncés pour faciliter les procédures et rendre ces politiques plus efficaces. Là aussi, je voulais savoir où en étant les réformes annoncées.

Je me permets d'évoquer un autre point auquel vous avez également fait référence lors de votre exposé introductif : la question de la subvention pour les aménagements de fin de carrière. C'est un point qui est important.

C'est une mesure qui me semble tout à fait positive. Il y a là un budget conséquent qui est débloqué de 5 millions d'euros et vous avez présenté, la semaine passée, ce projet auprès des communes. Si j'ai bien compris l'idée est de permettre aux agents des niveaux D et E de plus de 60 ans exerçant un métier pénible de passer à quatre cinquième temps sans perte de salaire, de bénéficier de cette possibilité avec embauche compensatoire pour les communes.

Par rapport à cela, j'ai pu lire dans la presse quelques questions qui étaient soulevées, notamment par rapport au calendrier particulièrement serré de cet appel à projets. Je voulais savoir s'il y avait eu des réflexions par rapport à cette question du calendrier, si vous aviez pu réfléchir à une possibilité notamment de se contenter d'une déclaration d'intention de la part des communes intéressées ou de faire preuve d'un peu de souplesse d'une manière ou d'une autre.

Par ailleurs, pour être sûr de bien comprendre comment fonctionne ce mécanisme, je m'interrogeais par rapport à la question des embauches compensatoires par rapport à ce mécanisme. Si je comprends bien, il n'y a pas d'obligation d'avoir une embauche compensatoire puisque cela relève de l'autonomie communale, mais cela suppose que pour bénéficier du subside wallon, il faut une embauche compensatoire. Si vous pouviez me le confirmer, je serais heureux de l'entendre. C'était pour les deux points spécifiques, parce que vous les évoquiez dès votre introduction.

Pour terminer, les remarques par rapport à la note de genre parce que je pense que c'est important de les évoquer également et saluer plusieurs initiatives positives dans cette note de genre, visant notamment à la promotion de l'égalité des genres au sein des pouvoirs locaux et notamment ce cadastre de la fonction publique locale dans le but d'analyser la gestion du personnel sous l'angle du genre. Je suis convaincu de l'aspect positif de cette mesure. Il y a également une autre mesure que je voulais souligner, c'est l'organisation d'une journée de sensibilisation et de réflexion sur la dimension du genre à destination des pouvoirs locaux et c'étaient des points que l'on souhaitait mettre en avant également.

Voilà pour les quelques éléments d'introduction.

M. le Président. – Je rappelle que l'on est toujours dans la discussion générale, il y avait déjà des questions qui concernaient les pouvoirs locaux.

C'est pour essayer de structurer parce que je relève déjà cinq questions d'intérêt général adressées au ministre. S'il veut répondre plus précisément...

Mme Galant (MR). – Par rapport à l'organisation des travaux, parce que...

M. le Président. – Je l'ai répété, et...

Mme Galant (MR). – D'accord, mais maintenant l'intervention vient d'être faite sur les pouvoirs locaux, je veux dire....

M. le Président. – On y reviendra et M. le Ministre y répondra éventuellement tout à l'heure pour essayer justement de structurer.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je me posais effectivement la question de savoir si l'on était toujours bien dans la discussion générale pour laquelle je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que le ministre a exposé. On a bien compris et senti la volonté du ministre de trouver des solutions et d'amener de la créativité pour essayer de contrer toutes les difficultés qui nous tombent dessus, c'est une année un peu particulière.

On l'a dit, c'est un ajustement essentiellement technique. M. Beugnies a même ajouté qu'il n'y a pas beaucoup de changements, cela veut dire que l'on est effectivement dans la continuité du budget initial et que c'est ici un ajustement budgétaire plus qu'un budget tout court.

Madame de Coster, vous avez même ajouté que l'on est ici pour parler de vos matières, Monsieur le Ministre, et j'ai eu le sentiment que dans les premières prises de paroles ici on parlait de tout sauf des compétences du ministre.

Je ne dis pas que cela n'a pas d'impact sur les pouvoirs locaux, mais ce n'est peut-être pas ici que l'on va trouver des solutions pour la problématique APE, c'est peut-être dans d'autres commissions et l'on pourrait évoquer d'autres sujets qui ont été évoqués ici.

On sort du cadre spécifiquement de la Commission pouvoirs locaux et logement.

Pour le reste, j'interviendrai d'ici quelques instants par rapport aux pouvoirs locaux et au logement quand on sera arrivé à ces matières.

M. le Président. – J'ai relevé toute une série de questions qui ont trait à une discussion générale, puisqu'elles s'adressent au ministre, mais aussi au Gouvernement d'une manière plus large : la question du budget base zéro, des économies structurelles, des diminutions de 24 % au regard du Plan de relance européen, les questions d'inflation d'indexation. Ce sont quelques éléments sur lesquels j'invite le ministre à répondre.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Je voulais poursuivre ce que disait mon collègue, M. Demeuse, sur la discussion générale, en saluant l'engagement du Gouvernement à poursuivre les efforts faits dans l'augmentation des

logements publics, mais surtout dans l'amélioration de leurs qualités.

Les catastrophes sanitaires, climatiques et géopolitiques vécues n'ont pas entamé la volonté de construire et de rénover de façon qualitative. Je pense au recours aux matériaux plus respectueux de l'environnement, à la qualité énergétique.

C'est important aussi au regard de la dette climatique, parce que l'on n'a pas qu'une dette financière. On a aussi une dette climatique. C'est un moyen de réduire notre empreinte climatique et la production de gaz à effet de serre. Je tenais à le dire dans le cadre de cette discussion générale.

Au niveau de la note genre, au moment du budget initial, j'avais été beaucoup plus critique que mon collègue, en comparant le plan Genre et sa non-concrétisation au travers du budget. Je ne vais pas les refaire.

J'ai une question pour cette note genre dans l'aspect logement en rapport avec la mesure 25 du plan Genre qui dit : « augmenter le nombre de logements de transit, notamment pour les femmes victimes de violence ». On y parle des ménages précarisés et des familles monoparentales qui sont bien prises en compte dans la note genre de M. le Ministre, mais les femmes victimes de violences n'y apparaissent toujours pas.

Je voudrais savoir ce qui est mis en place, alors que le subside global pour les logements de transit avait déjà diminué à l'initial en 2022. J'avais surtout l'espoir qu'il existe une mesure de facilité grâce à cette opportunité que représentent les 200 logements modulaires qui y seront réalisés dans le cadre du relogement des Ukrainiens, avec des logements répartis au sein des communes surtout rurales.

Il me semble que c'est là qu'il y a le plus de besoins. C'est dans les communes rurales qu'il n'y a pas autant de maisons d'accueil ou d'associations spécialisées dans l'accompagnement par rapport aux grandes villes.

Cela me semblait important d'avoir des logements là, pour que des familles qui se retrouvent dans la nécessité d'un logement de transit n'aient pas à quitter leur commune, à déscolariser leurs enfants.

Je pensais que les logements modulaires seraient une opportunité, mais aux dernières nouvelles, cela ne va pas dans ce sens. C'est plutôt une concentration de logements modulaires dans quelques endroits, même si après ils serviront possiblement de logements d'insertion ou de transit, cette mesure ne répondra pas aux besoins rencontrés dans chaque commune. Je voulais savoir s'il y avait d'autres mesures prévues dans les cartons.

Au niveau des pouvoirs locaux, mon collègue...

M. le Président. – Je rappelle que c'est la discussion générale. J'ai rappelé que l'on allait travailler sur le logement, sur les pouvoirs locaux de manière structurée, si possible, sinon le ministre va devoir répondre rapidement et de manière transversale et ce sera impossible.

Mme Delporte (Ecolo). – Dans ma compréhension, la note genre faisait partie de la discussion générale. J'aurais voulu savoir quand ce cadastre serait fait, si un courrier était déjà envoyé aux communes, quand nous aurons les résultats.

M. le Président. – Je propose au ministre de répondre aux questions générales, en ce compris les moyens et les 100 millions d'euros dédiés à l'Ukraine et la note genre. On aura eu un éventail des questions plus générales ainsi, puis nous aborderons les questions plus précises par rapport aux thématiques.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci pour les diverses interventions. C'est souvent la même chose dans le cadre d'un ajustement d'un budget : on refait le tour de l'ensemble des politiques. Pas de souci, je suis là depuis un certain temps.

Concernant les interventions de M. Dispa relativement à la méthodologie du budget base zéro, vous me demandez si cela est complètement tombé à l'abandon. La réponse est négative, mais la philosophie du budget base zéro est d'abord une étude, un appui à la décision pour le Gouvernement et puis il n'y a pas que des économies. Il est aussi prévu des réorientations pour faire en sorte d'être plus performant. Il y a eu différentes vagues.

Maintenant, ce n'est pas parce qu'un consultant amène un travail que le Gouvernement est dépossédé de tous ses pouvoirs. C'est encore le Gouvernement qui a le dernier mot.

Il y a toute une série d'axiomes. Certains sont pertinents, d'autres moins. On est toujours dans ce travail. In fine, convenons tout de même qu'il y a une donnée qui s'est insérée, vous l'avez évoqué, c'est que ce n'est quand même pas une législature courante. On a subi le covid, les inondations. Beaucoup d'entre vous – la majorité ou l'ensemble de notre commission – estiment nécessaire que, lorsqu'il y a eu des crises de ce type, les pouvoirs publics prennent le relais. C'est le chemin qu'ont pris tous les pays européens pour soutenir leur économie, leurs citoyens et leurs pouvoirs locaux. On doit quand même tenir compte de cette donnée par rapport au budget, qui fait qu'il y a eu des dépenses exceptionnelles. C'est à la fois le Plan de relance et les efforts qui ont été consentis. C'est vrai qu'il y a un gap entre les recettes et les dépenses et que l'on doit – on s'y est engagé – faire en sorte de réaliser ces 150 millions d'euros d'économies structurelles pour

préservé les générations futures, pour faire en sorte que la Région wallonne puisse avoir un budget qui ne soit un budget d'austérité, mais un budget réaliste et qui préserve les intérêts des générations futures. C'est dans ce cadre qu'il faut s'insérer.

J'en viens aux économies structurelles qui ont été réalisées dans mon département.

D'abord, je dois vous dire que la plupart des choses étaient au budget initial, pour ce qui me concerne. Néanmoins, je vais les répéter et les lister.

La première économie, c'est un peu moins de 3 millions d'euros pour ce qui concerne l'incitant au second pilier, qui n'a pas été remis. C'était une extinction de mesures.

Vous m'avez souvent interrogé quant aux aides aux zones de police, 1,1 million d'euros, qui est une mesure structurelle.

C'est la fin de budgets spécifiques pour le dossier « Radicalisme », les appels à projets, à concurrence de 2 millions d'euros.

Ensuite, 4,33 millions d'euros concernaient une dotation spécifique à la Société wallonne du crédit social, qui était une mesure destinée à compenser les remboursements anticipés des emprunteurs, puisque le taux du marché était tellement bas que bon nombre d'emprunteurs ont remboursé anticipativement leurs prêts. Il a fallu intervenir de cette manière en faveur de la Société wallonne du crédit social.

Dans le cadre du dossier « Zones de secours », on s'était engagé à apporter une aide dégressive aux provinces, puisqu'elles ont repris pour partie les dotations communales dans les zones de secours. Il y avait une aide du Gouvernement qui se veut dégressive. Cela figure en toutes lettres dans la décision du Gouvernement. C'est 1,5 million d'euros.

C'est également le *phasing out* des aides qui ont été mises en place, notamment dans le cadre du dossier « Taxe kilométrique », pour 1,4 million d'euros si c'étaient des aides dégressives.

D'autre part, la seule nouvelle mesure, c'est en réalité l'adaptation des montants d'avances pour les différents prêts à destination des publics jeunes. On est passé de 50 millions d'euros à 45 millions d'euros, donc une économie de 5 millions d'euros parce que l'on ne consomme que 45 millions d'euros. En tout cas, ce sont les mesures structurelles qui ont été acceptées lors du conclave dans l'ensemble de mes compétences.

Pour ce qui concerne la question de Mme de Coster-Bauchau qui vise en réalité la trajectoire des négociateurs, cela avait été acté quant aux économies structurelles à réaliser au niveau du SPW et des UAP. Vous avez évoqué, au niveau des SPW, 23 millions

d'euros. Pour ce qui concerne mes matières, c'est 4,2 millions d'euros. Pour ce qui concerne les UAP, pour un total de 15 millions d'euros, c'est 6,2 millions dans mes matières. Il faut quand même tenir compte que j'ai la tutelle sur le CRAC.

Ceci expliquant cela, voilà en réalité ce qui a été réalisé en termes d'efforts structurels. Pour la suite, on est dans un ajustement et on verra ce qui se passe à l'initial et au prochain conclave.

Pour ce qui concerne les dossiers qui évoquent le Plan de résilience européen et la dotation que la Wallonie a obtenue dans une négociation intrabelge, l'on annonce effectivement une réduction résultant de meilleurs périmètres macros. Si l'on utilisait ces périmètres et qu'on le mettait dans la négociation intrabelge, la Wallonie ne subirait pas de diminution puisque c'est en raison de résultats favorables en Flandre que nous avons une diminution. L'État belge étant ce qu'il est, on nous demande dans un premier temps de faire cette réduction.

Je vous indique que l'on avait été prudent dans le cadre des dossiers à la présentation. À chaque fois, on a opéré une réduction de 25 % des montants, tenant compte de la possibilité de réduction.

Ceci étant, le Gouvernement wallon s'est positionné et s'est adressé, via missive, au Gouvernement fédéral pour demander une compensation puisque, lors de la crise des inondations, la Wallonie a assumé seule l'ensemble des débours qui, comme vous le savez, son assez conséquents compte tenu de l'épreuve que nous avons subie.

Au niveau du Gouvernement fédéral, il nous a été indiqué qu'au niveau de la structure de notre État, il n'était pas possible d'avoir une intervention sonnante et trébuchante. Ceci étant, il faut quand même avoir à l'esprit que l'ensemble des reconstructions vont gérer une partie de TVA qui ne retournera pas en Wallonie, mais qui ira directement alimenter les caisses du Fédéral.

À titre personnel, je pense que la Wallonie doit être aidée. Ici, je crois qu'il y a une occasion pour le Gouvernement fédéral d'opérer cette forme de compensation dans la mesure où il n'y a plus l'argument qui est tiré du respect des compétences de notre État fédéral. Je dirais plutôt : « *Wait and see* ».

Pour ce qui concerne mes appels à projets qui sont visés, c'étaient de mémoire des logements en écoconstructions. Il s'agit d'appels à projets que l'on a de toute façon compensés sur mes crédits pour atteindre l'objectif qui était fixé. Au départ, on visait 800 logements. Vous l'avez longuement évoqué : il y a un effet de crise dans les différents investissements. Il est vrai qu'il y a beaucoup d'appels à projets pour lesquels j'essaye de laisser le temps aux opérateurs. À ce stade, on est dans la sélection. Sous peu, je pourrai dire le

nombre de logements que l'on visera à créer, à l'intention aussi de M. Beugnies.

Il est vrai que les logements apparaissent dans les statistiques avec quelques années de retard. Ce sont des statistiques qui se font avec des différentiels d'années. A fortiori, on ne tient pas compte de la volonté des budgets décrits et de logements qui sont créés en différents appels à projets.

Je n'ai pas de baguette magique. Il faut nécessairement un certain temps pour concevoir les projets afin de sélectionner les entreprises qui y travailleront. Néanmoins, il est certain que ces logements sortiront de terre. Ils ne seront pas comptabilisés stricto sensu dans les statistiques, mais convenons que nous sommes dans une législature à la fois exceptionnelle quant aux événements, mais aussi exceptionnelle en matière d'investissements. Ce qui est regrettable, mais dont personne n'en est responsable, c'est que, à ce stade, en fonction des différents dossiers, 15 à 30 % de ces montants partent en fumée puisqu'ils sont destinés à compenser l'inflation du coût des matériaux. C'est triste, mais il y a des limites budgétaires.

C'est un exercice particulièrement complexe puisque la Wallonie doit avoir une certaine prédilection budgétaire afin de ne pas se mettre en difficulté. À titre personnel, j'ai toujours trouvé le système de sociétés privées qui cotent des États particulier, mais c'est la réalité dans laquelle on doit se mouvoir. On doit préserver cet équilibre, tout en actionnant le Plan de relance destiné à créer de l'activité économique prolifique au travers des opérateurs destinataires dans les différentes thématiques qui animent la Wallonie afin qu'il y ait plus de gens qui trouvent un emploi et qui aient un revenu pour s'insérer dans la société. Je reste convaincu que c'est le meilleur chemin pour insérer la population et faire en sorte qu'elle ait plus de bien-être.

J'en viens aux questions relatives à la notion d'inflation et d'index.

J'entends bien que l'on considère que ce soit un acquis, que l'on se dit qu'il est tout à fait naturel que, au niveau du Fonds des communes et du Fonds de l'action sociale, il y ait une indexation supérieure à l'index puisque c'est une indexation basée sur un autre indice qui fait l'inflation +1 %, ce qui fait que l'on augmente les dotations de 9 %. Je veux bien que l'on considère que ce soit banal, mais c'est loin d'être banal et c'est même une aide essentielle avec 93 millions d'euros dégagés. Il n'est pas si facile que cela de les maintenir dans un conclave budgétaire où l'on vous demande de faire des économies. Nous avons obtenu le maintien de cette dotation indexée. C'est un soutien qui me paraît essentiel au niveau des pouvoirs locaux. Ce ne sera sans doute pas suffisant, mais c'est une aide appréciable qui n'arrive pas dans beaucoup d'autres secteurs et qu'il ne faut pas la minimiser.

Au niveau des points APE, vous avez vous-même rappelé que cette subvention sera indexée annuellement. La difficulté est le gap entre les salaires et l'indexation de la subvention. Nous sommes dans une période exceptionnelle : personne n'a voulu la guerre en Ukraine et personne ne veut cette hausse des prix. Nous devons agir avec toute notre énergie, mais avec certaines limites.

Vous ne serez peut-être pas d'accord, mais je trouve que le décret actuel est beaucoup plus intéressant que le projet de la dernière législature dans le cadre duquel nous n'étions pas au Gouvernement et où vous y étiez. Votre projet était beaucoup moins sympa pour les villes et communes. Il me semble que notre projet remet un peu d'équité.

Sans me dédouaner, je ne suis pas responsable de la matière, même s'il y a un impact sur les villes et communes.

Néanmoins, je ne peux pas répondre à la place de la ministre Morreale. C'est vrai que cela peut être une difficulté dans certains secteurs, mais je pense que, au niveau des villes et communes, il y aura un impact, c'est certain. Néanmoins, je ne sais pas répondre à la place d'autrui, hormis le fait que – il ne faut pas réduire les choses – il y a une indexation qui est visée au niveau de la subvention.

J'en viens à la situation financière. Plusieurs d'entre vous, dont M. Beugnies, m'ont fait part des difficultés que les villes et communes connaissent pour dresser leur budget. On en parle quasiment tous les 15 jours, chaque fois que l'on se réunit, ou en séance plénière. Toutes les entités publiques sont en difficulté et les villes et communes connaissent une difficulté de par les différentes causes que vous connaissez, par les surcharges qu'elles ont reçues des autres niveaux de pouvoir : zones de police, zones de secours, inflation dans les différents CPAS et la difficulté des dossiers de pension. Convenons, d'un autre côté, aussi que le Gouvernement wallon, par mon entremise, n'est pas resté inactif.

La seule variable dans les transferts qui est positive, selon toutes les études, ce sont les dotations aux zones de secours. Elles diminuent dans toutes les communes parce que le Gouvernement wallon a adopté une réforme. Elle plaît ou elle ne plaît pas, mais, en tout cas, elle permet de faire en sorte que cette variable-là soit une variable qui diminue en termes de transferts pour les villes et communes. Je crois que, dans l'avenir, on devra toujours continuer à faire en sorte que les provinces s'impliquent plus encore dans cette matière. C'est une nécessité de réorganisation.

On a également souvent évoqué le plan Oxygène. Certains disent que ce n'est pas parfait. Je ne l'ai jamais vendu pour ce qu'il n'était pas, mais ce que je constate, c'est que, sans ce plan Oxygène, les communes qui ont

souscrit ne pourraient pas équilibrer d'ores et déjà leurs exercices budgétaires. On peut critiquer les choses, mais, comme je l'ai déjà exprimé, je fais avec la réalité, avec les disponibilités budgétaires et l'on essaie de trouver diverses solutions au profit des villes et communes.

Vous évoquez le fait que, dans les différents plans de gestion que les communes mettent en œuvre, certaines augmentent certains services. Cela relève de l'autonomie communale. Je ne peux pas répondre à la place de chaque conseil communal. Si vous venez un jour à Huy comme spectateur, vous verrez peut-être que l'on a fait un plan de gestion, et vous aurez aussi l'occasion de voir que l'on a l'habitude de taxer les grandes multinationales. Ainsi, Engie a contribué ou continué à contribuer, et l'on continuera d'ailleurs à le faire en matière de taxe des déchets nucléaires. On a donc l'habitude de taxer les grandes multinationales, mais encore faut-il trouver les différents axiomes, encore faut-il que les différents règlements soient efficaces et qu'il y ait une volonté politique qui soit derrière. Je ne peux donc évidemment pas répondre à la place de l'ensemble des villes et communes.

À l'attention de M. Dispa, la circulaire budgétaire – d'ailleurs, c'est plus une tradition qu'une obligation légale – a d'ores et déjà été transmise à l'Union des villes et communes, la future circulaire. Elle n'est même pas encore passée au Gouvernement, donc vous permettrez de tenir compte des différentes remarques et de la sensibilité des villes et communes qui me permettra de présenter le modèle le plus favorable possible aux villes et communes lorsque je pourrai présenter la circulaire au niveau du Gouvernement wallon.

J'en viens au niveau de l'Ukraine. Il est exact qu'il n'y a pas, dans mon budget, de provision, tout simplement parce que la provision se situera chez le ministre-président et qu'elle sera actée dans cet ajustement budgétaire. Il n'y a donc pas eu d'ajustement budgétaire ; cette provision va être actionnée lorsque vous aurez voté l'ajustement budgétaire. Pour ce qui me concerne, j'ai déjà dégagé plus ou moins 5 millions d'euros pour ce qui concerne la première aide sur mes propres crédits aux villes et communes en matière d'accueil, que j'avais incitée à s'organiser en supracommunalité, mais en laissant la liberté aux villes et aux communes d'agir comme elles le souhaitent. Ce sont des premiers crédits qui sont venus. Une seconde note à hauteur de 32 millions d'euros pour venir soutenir et mettre en œuvre les différents hébergements collectifs.

À la question de M. Dispa, certains hébergements collectifs sont déjà en fonction, notamment à la caserne de Saive. On a aussi repris différents contacts. Ce ne sont pas des hébergements collectifs, mais c'est du modulaire, notamment à Chaudfontaine où il n'y a plus de sinistré, en tout cas pour *partim* où l'on a

conventionné pour avoir certains Ukrainiens qui pourraient être logés dans cette zone en plein accord avec les autorités communales.

Ce sont aussi des réservations dans différentes auberges de jeunesse ou encore dans les internats provinciaux. Je ne vous cache pas que ce dossier est difficile à mener parce que l'on est d'abord à la frontière de nos compétences. On est plus en matière d'hébergement qu'en matière de logement. Je suis ministre du Logement et non pas de l'accueil et de l'hébergement. Néanmoins, la Wallonie assume ce qu'elle doit assumer.

Le fait de ne pas avoir activé une crise au niveau fédéral en termes de planification d'urgence fait que les Gouverneurs sont très réticents à engager une phase provinciale pour la simple raison que, dans la législation, une réquisition ne peut être prise en toute autonomie. Je n'ai plus le chiffre exact, mais il est en dessous des 10 000 euros par les différents gouverneurs. À l'inverse, ils doivent obtenir l'aval de la ministre de l'Intérieur. Pour la petite histoire, certaines factures – et à mon avis même une majorité – de réquisition des différents gouverneurs en matière d'inondations ne sont, à ce jour, pas payées.

Les gouverneurs sont évidemment sous pression avec les différents fournisseurs qui ont fait des prestations et qui souhaitent légitimement obtenir leur dû.

Je ne cache pas que ce dossier est compliqué parce que je dois passer par une négociation avec chaque opérateur pour les dédommager, pour faire en sorte de libérer les lieux. Il ne suffit pas de libérer des lieux, encore faut-il aussi obtenir un encadrement. Pour encadrer ces populations, on ne se presse pas au portillon.

On essaye d'actionner les choses le plus rapidement possible dans un contexte difficile. J'entends bien la tension qu'il y a dans les communes. Je l'ai vue moi-même dans ma ville. On essaye de mettre en œuvre toutes les solutions possibles. Celles de notre plateforme, parce qu'il y a aussi une inconnue et il faudrait quand même que l'on explique comment l'outil Housing tool est passé de 10 000 propositions à 38. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé. Toujours est-il, me dit-on, que l'outil fédéral n'est plus opérationnel, à l'inverse de la plateforme wallonne dont j'ai parfois fait l'objet de critiques. J'ai eu raison, semble-t-il, d'être têtu parce qu'il reste plus ou moins 800 à 900 offres qui permettent de jouer les tampons en cas de difficultés majeures.

Oui, nous cheminons. Il y a déjà des hébergements collectifs disponibles. Mon objectif est, avant la session, d'en avoir le chiffre qui a été convenu pour le mois de juillet.

Ensuite, on fera le nécessaire pour accélérer le pas et faire en sorte que, à la fin septembre ou début octobre,

on fera le point pour savoir si c'est suffisant en termes d'accueil.

Je vais répondre également à Mme de Coster. On a également, dans les deux gouvernements qui viennent – je ne sais pas si j'arriverai à le faire passer à celui-ci ou au dernier – la possibilité de mettre en œuvre 12,5 millions d'euros qui concernent du modulaire.

Comme vous avez déjà eu l'occasion de m'entendre sur cette matière. Je dis bien des modulaires et pas des conteneurs, parce que tout ce qu'il se fait au nord du pays n'est peut-être pas bien. Il faudrait sortir de cette logique un jour aussi. Ce sont des choses qui ne fonctionnent pas. Ce sont des habitats conteneurs marins qui vieillissent fort mal et qui n'offrent pas un degré de salubrité minimum à mes yeux.

Le modulaire est une solution qui peut être praticable. Elle subit aussi le coût des matériaux à partir du moment où il y a du métal ou du bois, on ne va pas vous faire un dessin. On sait bien que les prix ont fort augmenté. Le minimum, c'est 100 000 euros.

On a différents terrains qui ont été identifiés et qui sont disponibles. Quand je dis « disponibles », ce sont ceux qui offrent toutes les nécessités, c'est-à-dire qu'ils sont équipés. Si les terrains ne sont pas équipés, cela ne répondra pas à la demande. On va essayer aussi de faire en sorte, parce que nous sommes comptables des deniers publics, que ces différents hébergements puissent servir à la suite. Personne ne sait ce qu'il va se passer en matière de géopolitique, si les choses vont durer. Ce n'est pas un observateur comme vous. Je lis, j'entends la radio, je regarde la télévision, mais je ne sais pas dire si cette guerre va s'apaiser au bout d'un moment.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'à ce stade, il y a pas mal d'Ukrainiens qui sont retournés dans leur pays dans des zones qui ne sont pas en guerre.

D'après les différentes évaluations de ce que l'on nous a donné, il y a 25 à 30 % qui demandent de l'aide collective. La grande majorité se loge à travers la diaspora ou à travers diverses connaissances. On ne sait pas le pourcentage qui restera dans notre pays et qui demandera à être aidé pour s'insérer.

Ai-je répondu à tout le monde, peut-être pas à M. Demeuse. On va y revenir, Monsieur Demeuse.

Sur le plan Genre, il est déjà meilleur que les éditions précédentes, reconnaissons-le. Ensuite, il y a un axiome qui m'intéresse particulièrement. C'est parfois un détail, mais c'est sur le nom de rue. Je vais vous donner mon expérience personnelle.

J'ai été invité avec l'athénée de Jambes avec des jeunes gens qui étaient fort motivés qui ont cadastré l'ensemble des noms de rue que l'on pourrait changer sur

Namur. Je suis sensible à cette démarche, et je voudrais que pas mal de communes suivent cet exemple. Il était vertueux, parce qu'il était participatif. Ce sont des jeunes gens qui étaient en rhéto ou en cinquième, je ne sais plus, je pense qu'ils étaient en rhéto. Ils ont cadastré les éléments.

Il faut prendre l'angle avec les autorités communales, parce que ce n'est pas si simple. Les habitants sont parfois réticents à changer de nom de rue. Cela pose toute une série de problèmes pratiques. Néanmoins, ils avaient opéré les recherches de noms de dames dont les rues pourraient porter leur nom, sachant que la toponymie n'est pas si évidente.

Il faut que les personnes soient décédées, et ce n'est pas une commission si facile que cela, je parle d'expérience.

Pour ce qui concerne une de nos mesures du plan Genre, le cadastre de la fonction publique locale, les travaux sont en cours. Il sera intégré à un outil global de *monitoring* de la fonction publique locale. Le projet fait l'objet d'un groupe de travail avec l'administration et les syndicats, pour nous permettre d'avoir des données en flux continu, plutôt qu'une simple photo.

À la Ville de Huy, il y a une majorité de dames au comité de direction. Les hommes sont relativement minoritaires. Ceci étant, c'était une vieille tradition que j'ai renversée.

Vous avez raison, c'est un point d'intérêt que l'on doit avoir de manière récurrente. Ceci étant, j'ai le sentiment que la situation évolue favorablement.

M. le Président. – Je crois que vous avez fait le tour des thématiques abordées par les députés. On va revenir sur quelques éléments. On a appris que le budget base zéro était généré, puisque M. Dispa a parlé du père porteur du budget base zéro.

Y a-t-il une brève réaction par rapport à la discussion générale ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais essayer d'être concis, mais il n'y a pas de limitation dans le temps de parole. Je veux remercier le M. le Ministre pour ce premier tour de table, parce qu'il apporte des éléments intéressants dans sa réplique.

S'agissant du budget base zéro, puisque M. le Président y fait allusion, on est dans une période exceptionnelle, mais le budget base zéro en soi, dans sa méthodologie, n'est pas incompatible avec des dépenses exceptionnelles liées à des circonstances totalement imprévisibles.

Je retiens surtout de votre réponse que le budget base zéro est zéro impact. De manière un peu théorique,

vous dites qu'il peut y avoir des économies ou des réorientations. Dans vos compétences, à ce stade, il n'y a ni économie ni réorientation résultant de ce processus du budget base zéro. Le travail est toujours en cours.

Rien que la façon dont vous en parlez, on comprend que vous prenez vos distances par rapport au travail des consultants. Toujours est-il que dans vos compétences, le budget base zéro est zéro impact pour moi.

En ce qui concerne les économies structurelles, je vous remercie d'avoir détaillé l'ensemble des postes que vous avez valorisés dès l'initial, et peut-être encore ici dans l'ajustement pour atteindre l'objectif qui vous était assigné.

Je n'ai pas fait le total des montants que vous avez renseigné, mais c'est un montant assez significatif. On est à près de 30 millions d'euros, si je ne me trompe pas, une vingtaine à tout le moins. C'est donc une part non négligeable dans les 150 millions d'euros.

Je ne vais pas faire de commentaire sur les mesures d'économies que vous avez choisies, c'est votre responsabilité. Je ne partage pas tous les choix qui ont été posés, mais au moins vous nous donnez une information précise et je vous en remercie.

Puisque dans cette liste vous avez évoqué des économies sur les zones de secours avec une aide dégressive, je me permets simplement de faire un petit excursus pour dire à quel point les phénomènes d'indexation et d'inflation, que nous avons largement évoqués, vont avoir un effet sur les dotations aux zones de secours. De ce point de vue, le choix que vous avez posé de fixer des montants absolus assignés aux provinces pour fixer dans la durée les interventions auxquelles elles devront consentir, ce choix qui ne tient pas compte de la dynamique des dépenses, notamment en matière de personnel, un poste important dans les zones de secours, tout cela aura pour effet de laisser à la charge des communes tout ce qui n'aura pas été pris en compte dans une approche dynamique des montants à charge des provinces.

La situation telle qu'on la vit en 2022 va aussi avoir un effet négatif dans les années qui viennent sur les parts communales. Cela va donc amputer d'autant le gain qu'elles ont pu escompter sur base de cette réforme du financement des zones de secours.

Je voudrais revenir également sur les fonds européens, notamment cette Facilité pour la reprise et la résilience. C'est un peu la triple peine pour la Wallonie : non seulement nous avons été collectivement impactés par les inondations, nous devons maintenant assumer collectivement une réduction des moyens, puisque l'enveloppe se réduit globalement, et cette réduction, si je comprends bien, va impacter en particulier la Wallonie, alors que c'est au nord du pays que l'on a finalement une amélioration des paramètres qui est à

l'origine de la réduction des moyens. Pour moi, c'est donc une triple peine.

Quant à cela, on ajoute l'information que vous nous communiquez quant à la difficulté d'obtenir le paiement des factures liées à une réquisition par les gouverneurs. On se dit qu'il y a là un vrai problème dans la répartition des charges entre les uns et les autres. Honnêtement, le Fédéral n'est pas au rendez-vous de la solidarité.

J'entends que vous allez introduire ou que vous avez introduit une demande de compensation. Il y a, sauf erreur de ma part, un Comité de concertation ce 13 juillet, et j'espère qu'il en sortira des nouvelles positives. Jusqu'à présent, si le Fédéral maintient sa position, je ne vois pas très bien comment nous pourrions sortir avec des nouvelles moins défavorables.

Je continue à m'inquiéter sur les effets de cette réduction des moyens européens, sur les projets que vous portez. Je comprends qu'il ne soit pas possible aujourd'hui de ventiler les impacts sur vos différents axes, mais via le Plan de relance wallon vous avez notamment des projets concernant les investissements énergétiques dans les bâtiments, un réinvestissement au profit des grandes villes, l'opération « Cœur de village », les logements de type écoconstruction ...

(Réaction d'un intervenant)

En cas de réduction de l'enveloppe – si cela se confirme, et cela va se confirmer –, est-ce sur ces projets-là, qui relèvent de la Facilité européenne, que vous allez faire des réductions ou, comme le laisse entendre une décision du Gouvernement wallon, l'impact pourrait-il se faire ressentir également sur le Plan de relance wallon ? Auquel cas, d'autres projets pourraient éventuellement souffrir de la réduction de l'enveloppe. C'est un questionnement que nous avons au vu des perspectives restrictives qui, selon toute vraisemblance, vont être confirmées.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En fait, ce qu'il y a, il n'y a pas d'impact sur le Plan de relance global, sauf que ce sont des choix.

Pour ce qui concerne mes deux dossiers, le premier, les logements en écoconstruction, 800 logements étaient visés de mémoire. Là, on a, de toutes les façons, compensé dans l'attente sur des crédits classiques pour faire en sorte d'atteindre l'objectif. Puis, il reste un appel à projets qui doit être rentré pour début septembre, qui est celui relatif aux économies d'énergie à destination des villes et communes, et pour lequel, dans la décision du Gouvernement, on avait été prudent puisque l'on avait réduit les choses. C'étaient 103 millions au départ, si je me souviens bien des chiffres, pour ce qui concerne ce qui est visé par le Plan

de résilience européen, dans la dotation pour partie que j'avais obtenue. On a réduit, à ce stade, à 80 millions mais je ne désespère pas de compenser dans mes crédits dans l'attente de la décision. C'est une matière extrêmement importante et que c'est un appel à projets très attendu par les villes et les communes.

Je ne sais pas vous le dire à l'avance, parce qu'il reste encore quelques semaines.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci pour ce complément d'information.

J'avais noté qu'au-delà des deux projets que vous mentionnez dans la facilité européenne, il y avait également un projet, c'est le numéro 252, si je vois bien, qui concerne l'accroissement de l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables et le projet 301 qui concerne la transition numérique dans les pouvoirs locaux. Je pense que ces deux projets s'ajoutent aux deux autres que vous avez mentionnés.

Par ailleurs, j'ai lu dans la presse que le secrétaire d'État, M. Dermine avait déclaré ceci : « Ce qui se passera très certainement, c'est qu'ils vont garder les projets qui faisaient partie du Plan de relance européen et rééquilibrer avec l'enveloppe du Plan de relance wallon, qui était quand même plus large. » C'est ce que déclare le secrétaire d'État. Ici, je comprends que c'est plutôt...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Dans les crédits classiques, j'arriverai à compenser. Maintenant, je ne peux pas m'exprimer pour les autres ministres.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci pour ces précisions.

En ce qui concerne le débat sur l'indexation et l'inflation, je suis d'accord avec vous que l'indexation du Fonds des communes plus 20 %, ce n'est pas rien effectivement.

Vous avez dit que cela a été un combat en conclave budgétaire. J'imagine que vous avez dû batailler et que vous avez rencontré de la résistance pour obtenir la confirmation de cette indexation plus 1 % qui figure quand même dans la Déclaration de politique régionale, si je ne me trompe.

J'imagine que, du côté des partenaires, vous avez dû faire un travail de persuasion. Je ne sais pas si, c'est du côté d'Ecolo ou du côté du MR, la résistance s'est le plus exprimée. J'ai bien une petite idée sur la question.

Ce combat est gagné. La Déclaration de politique régionale a été respectée. Je me réjouis que tous les partenaires s'y soient ralliés, bon gré mal gré.

Il n'empêche que cet effort, s'il est réel, en tout cas en masse absolue, ne représente, selon Belfius, que 40 % de l'impact de la crise actuelle, qui est évalué à 230 millions d'euros. L'effort est réel et je ne le sous-estime pas du tout, mais on est encore loin du compte par rapport aux impacts que les communes doivent supporter.

D'ailleurs, s'agissant de l'indexation des salaires, vous avez bien confirmé qu'il y aura un impact. C'est évident, vous ne l'avez pas chiffré, mais il y aura bien un impact. Vous renvoyez à Mme Morreale pour une réponse plus circonstanciée. Je me permets de souligner que, indépendamment même des moyens budgétaires qui pourraient être dégagés pour tenir compte de cet impact, à cet égard, le groupe des Engagés déposera un amendement qui permettra de compenser cet impact. Je me permets de le dire, puisque l'on soutient vraiment qu'il faut adapter les crédits APE, sans attendre l'exercice 2023. On fera une proposition en ce sens, une proposition qui sera équilibrée. Indépendamment de cette révision possible des choix budgétaires, vous avez aussi un élément de réponse possible, s'agissant de l'assouplissement des normes budgétaires à l'égard des communes.

Je comprends que le débat n'est pas clos au niveau du Gouvernement wallon, mais la circulaire budgétaire qui devra sortir dans le courant du mois de juillet pourrait apporter un élément de souplesse dont les communes auraient bien besoin tant en termes d'équilibre à l'exercice propre qu'en termes de possibilité de transfert au sein même des budgets communaux. L'Union des villes et des communes fait une proposition en ce sens pour que, comme la Région wallonne, elle-même qui peut faire des transferts entre ces différentes enveloppes pour que les communes puissent elles aussi avoir une certaine souplesse dans l'exécution de leurs budgets.

Toujours s'agissant de cette thématique de l'impact sur les finances locales, vous avez – en réponse à M. Beugnies, je crois – fait allusion au plan Oxygène. Je ne vais pas rouvrir le débat là-dessus, je suis de ceux qui pensent qu'effectivement, cela n'était qu'une réponse tout à fait imparfaite à la problématique de certaines communes et que cela n'a apporté aucune réponse à la situation difficile de la plupart des communes. Je voudrais, sur ce point-là, au-delà du débat de principe, vous interroger sur des données budgétaires que j'ai du mal à interpréter sur base des documents du CRAC. Si j'en crois les documents budgétaires du CRAC long terme, les crédits engagés pour les intérêts de l'emprunt relatifs au plan oxygène sont-ils passés de 7 millions à 442 000 euros ? On pourrait éventuellement y revenir dans la discussion plus précise sur le budget du CRAC. Cependant, que cela signifie-t-il ? Cette diminution s'explique-t-elle par le nombre peut-être inférieur à ce qui avait été escompté de communes qui sont rentrées le Plan oxygène ? Que faut-il conclure de cette modification qui apparaît dans les documents

budgétaires ? On pourra y revenir tout à l'heure si vous le voulez.

Enfin, je terminerai avec l'Ukraine. Nous sommes ici en juillet 2022 et honnêtement, dans les documents budgétaires, hormis les 5 millions que vous aviez dégagés – et là aussi, on pourrait y revenir –, je peux vous dire qu'il y a un grand nombre de communes, celles qui n'ont pas jugé utile de passer par la supracommunalité, n'ont toujours pas perçu le moindre euro de cette aide. Il y avait un euro par an par habitant. Les communes qui se sont entendues pour encaisser elles-mêmes si possible le bénéfice de cette aide sont toujours en train de chercher la meilleure tuyauterie pour pouvoir en bénéficier. Dès lors, vous avez sur ce coup-là, choisi la voix de la complexité.

Cependant, au-delà des 5 millions, vous annoncez 32 millions dans la provision du ministre-président. C'est quand même un peu décevant de ne rien en voir dans les documents budgétaires. En termes de transparence, reconnaissons que c'est un peu difficile de savoir exactement ce que vous allez réellement faire. Je trouve que c'est gênant en termes de transparence et en termes d'efficacité. Les moyens n'étant toujours pas dans votre maquette budgétaire, il faudra procéder par des transferts qui vont venir de la provision du ministre-président – j'imagine – vers propres crédits et vous allez les affecter selon une répartition qui, pour le moment, n'est pas du tout connue.

Voilà, sans doute que des efforts sont faits au niveau de la masse globale, mais en termes de traduction concrète, on n'en voit, à ce jour, aucune concrétisation et je crains que cela retarde au-delà des premières places que vous annonciez notamment dans la caserne de Saive. Néanmoins, nous ne sommes pas à la caserne de Saive, vous l'avez déjà mentionné pour la problématique des inondations. Heureusement qu'elle est là, la caserne de Saive pour dire qu'il y a quelques logements disponibles. En l'occurrence, ni les victimes d'inondations ni les Ukrainiens ne sont réellement preneurs dans la plupart des communes. J'exagère peut-être un peu, Monsieur le Ministre.

En tout cas, c'était une réponse qui est assez marginale par rapport à l'ampleur du problème et je crains que le choix que vous avez fait d'une provision sans aucune traduction concrète dans vos propres enveloppes budgétaires n'allonge encore les procédures et de sorte qu'à ce stade-ci, sur cette enveloppe de 100 millions d'euros et sur les 32 millions que vous annoncez, pas un seul euro n'a été dégagé, même pas – si je comprends bien – pour le marché public que vous aviez lancé de façon à accompagner l'hébergement des réfugiés ukrainiens. On est le 12 juillet, c'est cela ? Certains d'entre nous y compris dans la majorité avaient dit qu'au 1er juillet, il fallait des réponses efficaces et opérationnelles. On n'y est pas tout à fait. Je ne peux que le regretter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il était impossible de mettre des précisions sur l'Ukraine dans les documents alors que la note est passée après.

Pour la facilité budgétaire, le Fonds du logement s'occupera de tous les échanges de trésorerie avec les conventions à mener.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne dis pas que vous êtes resté dans l'inaction par rapport aux difficultés rencontrées par les communes, Monsieur le Ministre. Vous avez d'ailleurs cité deux exemples. Le premier concernait les zones de secours avec le transfert de charges vers les provinces. Il est vrai que cela soulage les communes. Néanmoins, d'un autre côté, cela charge les provinces et il y a déjà des conséquences aujourd'hui. On arrête certains subsides pour des associations ou certains services qui ne sont pas des missions de base au niveau des provinces. Plus grave encore, il y a des pertes d'emplois. D'ailleurs, je pense que vous avez reçu les syndicats à ce sujet. D'une certaine manière, on voit que l'on soulage les communes et que l'on surcharge les provinces. Agir de la sorte, c'est se partager la misère. On ne résout pas le problème.

Ce qui est dramatique par rapport au plan Oxygène, c'est que les villes qui y souscrivent le font pour faire face aux dépenses courantes ; ce n'est même pas pour des investissements. C'est comme si vous empruntiez pour acheter de la nourriture ou pour payer votre loyer. Il faut trouver des solutions structurelles. Je ne sais pas si cela passera par une augmentation du Fonds des communes au niveau régional ou si l'on aura de bonnes nouvelles du Fédéral – où vous êtes également au pouvoir –, mais il faudra trouver des solutions structurelles. Sinon, les communes ne vont pas s'en sortir.

Enfin, vous nous dites que seulement 800 constructions de logement sont prévues sur les 3 000 promises. Pour nous, c'est un aveu d'échec. Je veux bien entendre qu'il y a l'inflation et que le prix des matériaux augmente. Néanmoins, je pense que 27 % de ce qui avait été prévu à la base est un constat d'échec.

M. le Président. – Je propose de clôturer la discussion générale et d'avancer dans les différentes thématiques.

En ce qui concerne les dépenses de cabinet, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je n'ai pas de question sur les dépenses de cabinet.

Pour le bon ordre des travaux, peut-on évoquer le dispositif et les cavaliers budgétaires ?

M. le Président. – On va commencer par traverser les thématiques puis on y reviendra.

En ce qui concerne la politique de la ville, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je voudrais souligner les diminutions de crédit sur les articles qui permettent d'alimenter le CRAC pour financer toute une série de travaux, que ce soit des investissements au niveau de la sécurité, des crèches, des bâtiments, villes et CPAS, au niveau du financement des travaux d'entretien de voirie et au niveau des travaux subsidiés d'une manière générale. Les articles 61.01, 61.02 et 61.03 sont diminués de manière substantielle. J'ai compris qu'il ne s'agissait pas de mesures d'économie structurelle décidée par le Gouvernement ou par M. le Ministre. J'y vois donc l'effet d'un ralentissement des investissements, à moins qu'il y ait une autre explication. En tout cas, ce sont des moyens qui ne sont pas nécessaires et qui étaient destinés à des travaux d'investissements.

Je fais le lien avec la diminution en matière de rénovation urbaine puisque je suppose que l'on est toujours dans le chapitre de la politique de la ville.

(Réaction de M. le Président)

J'ai évoqué la DO 14 « Travaux subsidiés » et je suis maintenant à la DO 16. Est-on toujours dans la politique de la ville, Monsieur le Ministre ? Je ne veux pas perturber le bon agencement des travaux.

(Réaction de M. le Président)

C'est tout ce qui concerne la rénovation urbaine où, là aussi, on voit une diminution de 3 millions d'euros. Ce n'est pas une mesure d'économie décidée de votre part, mais c'est un ralentissement des dossiers introduits par les communes.

On voit là l'indice d'une volonté des communes de freiner les investissements par mesure de précaution. On ne doit pas nécessairement s'en réjouir en termes d'investissements. Par ailleurs – la question a également été posée par M. Demeuse –, je voudrais en savoir un peu plus sur ce que vous aviez annoncé en termes de simplification pour les communes bénéficiant de la rénovation urbaine. On voit que les moyens diminuent, même s'ils restent disponibles pour répondre aux dossiers introduits. Qu'en est-il de la réforme ? Jusqu'à présent, on ne voit rien venir. J'ai cru lire dans l'exposé particulier qu'elle entrerait peut-être en vigueur en 2023,

mais cela nécessite un travail décrétoal. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les processus de simplification que vous comptez mettre en place ? En tout cas, ce ne seront que des mécanismes de simplification. À la différence des communes de moins de 12 000 habitants qui bénéficient d'une enveloppe modeste de 35 millions d'euros via l'opération « Cœur de village » et les grandes villes qui se sont taillé la part du lion en début d'année, les communes entre 12 000 et 50 000 habitants vont tout juste avoir droit à une simplification administrative dont on ne voit pas encore le premier mot. Il n'y aura en tout cas de réinvestissement en matière budgétaire. Pourriez-vous faire le point là-dessus ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Dans la division organique 14, au programme 07 « Travaux subsidiés », dans les AB 61.01, 61.02 et 61.03, on constate une réduction des versements et subventions au CRAC. Vous avez déjà répondu partiellement, mais pourriez-vous m'indiquer les impacts que ces réductions de financement auront sur les projets prévus ? Par exemple, on parle de financement de crèches. Cela signifie-t-il qu'il y aura moins d'argent prévu pour les crèches ?

Concernant la DO 16, au programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaine », dans l'AB 63.01.21 « Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine », vous dites que les montants adaptés correspondent aux besoins de 2022 qui sont en baisse. Pouvez-vous nous éclairer sur cette baisse ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce sont les mêmes questions, ce qui me permet de clarifier les choses.

Pour ce qui concerne les dotations au CRAC, ce sont des opérations de trésorerie, ce qui veut dire que les projets ne sont plus alimentés par le budget wallon, mais par la trésorerie du CRAC qui était excédentaire.

Concernant les différentes écritures en matière de rénovation ou de revitalisation, le propre d'un ajustement est de coller à la réalité. À l'initial, on a sans doute pensé que les communes iraient plus vite. Pour ceux qui ont réalisé ces opérations, ils savent très bien que ce sont des opérations lourdes et lentes. C'est justement l'objet de la réforme que je mène actuellement qui concernera le développement urbain. Monsieur Dispa, je ne peux pas vous rejoindre sur le fait qu'il n'y a pas de moyens. D'une part, dans le projet de réforme qui est maintenant à l'Inspection des finances, les grandes villes en sont exclues ainsi que les communes de moins de 12 000 habitants, sauf exception – parce que pour faire une rénovation urbaine, il faut un peu d'urbanité. Cela fait qu'avec les différents moyens que j'ai obtenus

au Plan de relance et avec les moyens ordinaires, on est aux alentours de 117 millions d'euros sur les prochains exercices budgétaires. Par rapport aux écritures habituelles des projets de rénovation et de revitalisation, on a quasiment quintuplé les montants qui seront disponibles. Chaque partie du territoire wallon doit pouvoir obtenir des dispositifs adaptés à son développement. J'ai toujours dit qu'il ne fallait pas opposer le rôle que les grandes villes ont et celui des territoires ruraux ont à jouer.

Il y a d'autres besoins, on en parle suffisamment dans cette commission, comme les différents commerces qui quittent les villes, et cetera.

Globalement, je pense que j'ai tenu mes engagements puisque la PIV a été réalisée.

Ambition commune – on y reviendra peut-être tout à l'heure – sur le diagnostic des différentes rencontres que j'ai eues avec l'opération Cœur de villages, laquelle est d'ores et déjà lancée.

Pour ce qui concerne les villes moyennes – voyez que je ne suis pas nombriliste, j'ai procédé par ordre – c'était le dispositif qui nécessitait une modification. C'est œuvre utile pour qu'à la suite mes successeurs aient plus de facilités.

Aujourd'hui, honnêtement, ce sont des dispositifs très intéressants parce qu'il y a une participation citoyenne, parce que l'on définit un projet, un périmètre, mais à chaque fiche projet, il faut renégocier avec les autorités subsidiantes. Cela ne permet pas de faire avancer l'amélioration des différents tissus urbains, des différents quartiers et donc j'ai trouvé une formule que je vous exposerai à la suite, je dois quand même en réserver la primeur à mes collègues – mais celle-ci a l'objectif de simplifier et de permettre une meilleure utilisation des différents deniers publics.

Enfin, comme je le disais, depuis un certain temps que je suis dans cette commission, j'ai toujours vu qu'il y avait beaucoup de projets et que nous n'allions pas au bout des enveloppes. C'est que au bout d'un moment, il y a une difficulté dans la procédure qui est mise en œuvre. Cependant, ces projets sont extrêmement utiles pour permettre à nos villes et communes de se développer.

M. le Président. – Je vous propose d'avancer.

Nous sommes alors dans la division organique 16 et plus particulièrement en ce qui concerne les programmes relatifs au secteur du logement, tant public que privé. C'est-à-dire les programmes 11.12.

Éventuellement, s'il y a encore l'une ou l'autre question qui concerne la DO 16 et ensuite nous passerons aux pouvoirs publics et aux pouvoirs locaux.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Tout d'abord je vais intervenir sur le logement dans le secteur privé. On sait qu'il y a une réduction des crédits et la représentante de la Cour des comptes y a fait mention.

On a particulièrement diminué les primes aux particuliers pour ce qui concernait la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logement pour un montant d'à peu près 3 millions. Y a-t-il une réflexion par rapport à ce poste-là ?

Aujourd'hui, l'on sait que les gens sont confrontés à un coût de l'énergie important. D'une part, il y a la diminution et puis votre appel à projets d'Éco-construction.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il est important de permettre aux gens de réhabiliter leur logement, si cela est nécessaire. Certains n'ont pas les moyens de le faire s'ils n'ont pas une aide via une prime pour réaliser ses rénovations.

Deuxième point concerne les moyens concernant l'allocation loyer. J'ai vu que celle-ci restait inchangée pour à peu près 14 millions d'euros.

Lors du vote du budget initial, vous aviez indiqué qu'un avant-projet de décret avait été approuvé par le Gouvernement wallon, au mois de juillet 2021 et que celui-ci avait été adopté en seconde lecture au mois de mai. Mais au bout d'un an, on n'a pas beaucoup entendu parler de ce dossier.

Allez-vous présenter le texte cette année ? Je suppose que c'est déjà passé au Conseil d'État. Je voudrais savoir si vous aviez eu un retour du Conseil d'État.

Vous aviez d'ailleurs dit, lors du budget initial, l'importance que vous accordiez à l'instauration de cette allocation loyer en disant que cela relevait d'une obligation de résultat. Où cela en est-il ?

Au niveau du logement du secteur public, vous avez déjà expliqué ce qu'il en était de la diminution des 15 millions d'euros, mais nous savions qu'en budget 2021, c'est un programme qui avait été particulièrement bien doté. Il y a une diminution, mais par rapport aux moyens qui avaient été mis, on sait que les moyens restent conséquents.

Vous avez déjà expliqué la question du transfert de l'article budgétaire qui octroyait la subvention à la Société wallonne du logement vers l'AB du ministre-président.

Par contre, je voudrais revenir sur le Plan de rénovation 2020-2024 qui semble avoir quand même un petit peu de retard au sein des sociétés de logement de service public. À peu près 10 % des logements retenus dans le cadre du plan ont déjà pu être programmés l'année dernière. Vous en avez parlé et nous savons que

le secteur du logement est impacté par cette hausse du prix des matériaux qui impacte le plan qui prévoit de rénover plus de 25 000 logements.

Vous aviez dit que ce plan se clôturait en 2025. Je voudrais que vous fassiez un peu un état des lieux de ce plan de rénovation. On a parlé des marchés publics, mais je voudrais savoir si toutes les sociétés ont pu procéder à l'adjudication de marchés publics dans le cadre de ce plan. Si c'est le cas, pouvez-vous me dire quel pourcentage, plus ou moins, du programme de logement sera retenu cette année ? D'autre part, confirmez-vous que le plan se terminera en 2025 ?

Il est important pour les sociétés de logement de savoir vers quoi ils vont et quelles seront les possibilités pour la suite.

Je pense que tout le reste avait déjà été abordé. Je vais donc me limiter à ces deux questions et ma collègue parlera des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'avais juste trois questions concernant le programme 11 et plus particulièrement l'allocation au loyer. Je me souviens que, l'année passée, la Cour des comptes doutait de sa mise en œuvre lors de l'ajustement budgétaire, ce qui s'est d'ailleurs confirmé par la suite.

Lors d'une réponse que vous avez donnée sur l'avancement du projet à un collègue, on a cru comprendre que cela prendrait encore du temps. Ce dispositif sera-t-il prêt cette année ou pas ? Il serait quand même important de le savoir.

Concernant le programme 11, donc le logement public, j'ai deux questions à l'AB 41.04.40 concernant l'intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logement public. Quel impact aura la réduction de ce financement pour le CRAC sur les projets prévus ? Y aura-t-il un impact ou pas ?

Enfin, à l'AB 61.08.41 concernant les subventions à la Société wallonne du logement destinées au financement du plan de rénovation, on constate que vous le videz pour le mettre dans la provision « Plan de relance » chez le ministre-président. On a déjà fait la remarque sur le peu de transparence de cette pratique, mais c'est aussi l'occasion de faire le point sur le Plan de rénovation.

On sait que l'inflation touche particulièrement le secteur de la construction. Vous en avez déjà parlé. J'imagine que cela impacte donc fortement le Plan de rénovation.

Vous avez communiqué récemment sur la diminution du nombre de logements rénovés dans le plan qui passerait de 25 000 à 20 000 logements

renovés. Pouvez-vous nous détailler et expliquer ce choix ?

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – J'ai quatre questions, dont trois concernent le programme 11, le secteur privé, notamment sur la dotation au Fonds du logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale. C'est le crédit destiné à couvrir, par l'intermédiaire du Fonds du logement, les frais de fonctionnement des agences immobilières sociales, des régies de quartier, des associations de promotion au logement, et cetera. La majoration de 616 000 euros correspond à l'impact des accords du non-marchand et des frais de fonctionnement du fonds. En grattant, on voit que c'est l'amélioration des conditions de travail du personnel par le biais de formations professionnelles, mais aussi d'une prise en charge des frais liés au télétravail et d'aménagement de frais de carrière. Tout d'abord, je voulais saluer cette disposition.

Par ailleurs, j'ai une petite inquiétude sur le nombre de logements qui se trouvent dans les agences immobilières sociales dans l'annexe 10bis. Le fonds estime que, pour les AIS, il y a une croissance globale sectorielle évaluée à 480 logements. Pourquoi cela ne décolle-t-il pas ? On attendait, sous cette législature, plus ou moins 1 000 logements par an. Quels sont les remarques et les besoins qui vous sont transmis par les agences immobilières sociales pour pouvoir répondre à cet objectif d'augmentation bien plus importante de logements pris en gestion par les AIS ? Comment comptez-vous y répondre ? Les AIS n'ont pas besoin de subsides de construction et d'acquisition puisqu'elles ont essentiellement besoin de subsides de fonctionnement pour la gestion de ce patrimoine. C'est bien dans cet AB qu'il faudrait plus de moyens dédiés aux agences immobilières sociales.

À l'AB 61.07, le crédit destiné à la Société wallonne du crédit social de couvrir les différentiels d'intérêts existants entre les emprunts qu'elle contracte et les prêts qu'elle accorde, il est indiqué que la prime en capital est octroyée par la Région à la Société wallonne du crédit social, ce qui permet de ne devoir emprunter sur les marchés de capitaux qu'une partie des moyens qui lui sont nécessaires pour financer ses activités. Cela me fait penser à une remarque de notre chef de groupe, M. Hazée, sur le fait que le taux d'intérêt payé sur la dette des outils publics qui dépendent de la Région s'élève à plus du double par rapport au taux d'intérêt payé par la dette de la Région wallonne, c'est-à-dire 3,36 % en moyenne au lieu de 1,66 % pour la Région. Ne faudrait-il pas réorganiser le système ? En avez-vous discuté au sein du Gouvernement et aussi avec les différentes unités d'administration publique ?

À l'AB 85.04 « Avances remboursables pour l'aide à l'acquisition et prêts sociaux », le crédit a été adapté aux

besoins avec -5 000 euros. Pourquoi y a-t-il moins de demandes de crédit pour les acquisitions ? De mon côté, j'ai beaucoup de témoignages de gens qui essaient d'acheter un petit logement parce qu'ils n'ont pas beaucoup de moyens et une capacité d'emprunt assez limitée. Lorsqu'ils font offre, systématiquement, quelqu'un vient surenchérir et faire une offre supérieure. Cela fait des mois et des années que ces personnes n'arrivent pas à acquérir de logement. A-t-on travaillé sur les solutions qui permettraient à ces personnes d'acquérir leur logement ?

Au programme 12, sur le logement du secteur public, à part la dotation à la Communauté germanophone, il n'y a aucune augmentation. Cela m'interpelle parce que les SLSP tirent la sonnette d'alarme quant à l'augmentation des prix de l'énergie et des matériaux pour les programmes de rénovation et de construction.

Aucune aide supplémentaire prévue en 2022 dans ce programme-là.

La révision des montants de subsidiation est-elle suffisante pour que SLSP garde la tête hors de l'eau quand ils construisent ou rénovent ? Surtout face à leur impossibilité actuelle d'augmenter leurs propres recettes sur les loyers. Il me semblait qu'il y avait eu un arrêté du Gouvernement wallon en juin qui permettait la révision de certains subsides pour s'adapter à l'évolution des prix de construction. Si c'est le cas, où cela intervient-il dans les budgets ?

M. le Président. – Cela fait beaucoup de questions. J'imagine que le ministre n'est pas un surhomme et va faire son possible pour y répondre.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Cela a été dit, la lecture budgétaire soit se faire par le prisme des différentes prises depuis le début de la législature – covid, inondations, Ukraine – et cet ajustement peut être défini comme technique. Il a des efforts additionnels consentis, en matière de logement, pour assurer un accueil adéquat aux ressortissants ukrainiens fuyant la guerre, et sur l'adaptation des crédits aux besoins et à l'évolution de certains dossiers.

J'aimerais rappeler que depuis le début de cette législature, le ministre et son équipe se démènent pour répondre aux besoins exprimés, et ce dans un contexte d'instabilité, qui fait qu'il y a une crise du prix des matériaux, et la remontée des taux d'intérêt. De nombreuses familles ont pu accéder à un logement à loyer abordable. Par ailleurs, il a fallu répondre aussi aux nombreux défis, dont celui des réfugiés ukrainiens, ce n'est quand même pas rien.

Récemment, le ministre a activé la mise en place de l'accueil des ressortissants ukrainiens dans les logements collectifs. À cette fin, une enveloppe de près de

32 millions d'euros a été débloquée. Il est important de rappeler que c'est plus de 1,7 milliard d'euros qui ont été investis dans le logement. Ce n'est jamais assez aux yeux de certains, mais de manière factuelle, il s'agit du montant le plus élevé consacré au logement depuis la création de la Région wallonne.

Cela démontre que, pour le PS, le logement a toujours constitué une véritable pierre angulaire dans notre société, et ce, plus que jamais. Plus que jamais, il est nécessaire de garantir l'accès au logement à coûts raisonnables et de qualité. Le défi du logement pour tous s'articule autour de politiques qui sont interdépendantes. Pour rappel, lors du budget initial 2022, des moyens supplémentaires avaient été dégagés et ces politiques se poursuivent :

- le renforcement de moyens aux agences immobilières sociales qui a augmenté de près de 25 % le nombre de logements pris en gestion par les agences immobilières ;
- une augmentation de 20 % du subventionnement régional pour les organismes à finalité sociale ;
- la mise en place de prêts à taux 0 pour constituer la garantie locative notamment, pour les étudiants ;
- une aide est désormais accordée pour la remise dans le circuit locatif des logements inoccupés, au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux ;
- l'élargissement des conditions d'accès aux crédits sociaux pour les jeunes et les ménages précarisés et d'autres choses encore.

Concernant les budgets pour le logement public, le mouvement essentiel est le transfert d'un montant de près de 15 millions d'euros destiné à couvrir le volet 2022 du plan de rénovation du logement public 2020-2024.

Le 5 juillet dernier, le Gouvernement wallon a approuvé le projet de contrat de gestion qui le lie à la Société wallonne de crédit social de 2022 à 2025, avec une subvention complémentaire pour favoriser l'accès à la propriété, particulièrement pour les plus jeunes.

Une enveloppe complémentaire de près de 35 millions d'euros a été ajoutée aux 21 millions d'euros de la subvention existante de la Société wallonne. Cela représente une hausse de 20 % de la production de prêts hypothécaires. En effet, dans un contexte de durcissement de l'accès aux crédits hypothécaires bancaires, les outils wallons tels que la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement de Wallonie sont indispensables pour permettre l'accès la propriété à des jeunes et des ménages touchés directement par les restrictions émises par la Banque nationale. Tout n'est pas parfait, mais force est de constater que le ministre agit et que des mesures concrètes sont mises en œuvre. Ces actions font bouger les lignes et la situation actuelle l'exige.

La posture de l'indignation n'a aucun sens si cela ne se traduit pas par des actions. Nous traversons une période tragique qui restera dans l'histoire. Ce dont nous avons besoin c'est d'une solidarité, d'une vision commune qui dépasse les querelles politiciennes. Énoncer les manquements, les difficultés, s'indigner, nous ne pouvons tous les faire.

Dans le contexte actuel et avec les contraintes existantes, il s'agit d'être pragmatique et de faire en sorte qu'en fin de législature, nous puissions aboutir à un bilan chiffré le meilleur possible au service de nos populations. Nous encourageons donc le ministre à poursuivre et à renforcer sa politique en faveur de l'accessibilité du logement.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – J'ai cru comprendre que M. le Ministre pouvait compter sur le soutien du groupe PS par rapport à sa politique.

(Réaction d'un intervenant)

En ce qui me concerne, je ne veux pas du tout sous-estimer les difficultés liées à la période, et je veux bien croire que les équipes de M. le Ministre, en matière de logement en particulier, doivent faire face à de très nombreuses difficultés, à des défis. Tout cela n'est pas simple. Je ne nie pas que des moyens importants sont annoncés.

Il n'empêche que les questions que nous nous posons sur les bancs de la majorité comme sur les bancs de l'opposition visent à en savoir un peu plus sur l'utilisation de ces moyens et la mise en œuvre effective d'un certain nombre d'annonces.

De ce point de vue, je voudrais me joindre à quelques-unes des questions qui ont d'ores et déjà été posées.

Je voudrais revenir sur ce plan de rénovation des 25 000 logements publics que vous avez hérités de votre prédécesseur : 1,2 milliard d'euros. Mme de Coster-Bauchau a posé la question : pouvez-vous faire le point sur la mise en œuvre réelle de ce plan ? Où en est-on ? Il a été lancé à la mi-juin 2020 ; nous sommes deux ans plus tard. Pouvez-vous en faire un peu l'état d'avancement et identifier éventuellement les problèmes qui pourraient expliquer une certaine difficulté de mise en œuvre.

De la même façon, une autre enveloppe de 1,2 milliard d'euros est annoncée dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, avec une série de programmes. En termes de calendrier, pouvez-vous nous dire comment vous envisagez de lancer ces opérations qui concernent la création de logements d'intérêt public, la création de logements d'utilité publique dans une logique d'écoconstruction, la rénovation énergétique de 25 000 logements et l'accroissement des possibilités

d'accueil et d'hébergement pour les personnes vulnérables, les habitats inclusifs et solidaires ?

Il y a des projets, des programmes qui sont intéressants. La somme de 1,2 milliard d'euros n'est pas rien. Cependant, en termes de calendrier et de mise en œuvre, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

En ce qui concerne les crédits figurant dans la division organique 16, programmes 11 et 12 du logement privé et du public, j'ai quelques questions qui compléteront celles posées par les collègues.

Une campagne de communication est annoncée qui fera l'objet de subvention aux UAP. C'est l'article 41.03 du programme 11 « Logements du secteur privé ». Il y avait déjà eu une réallocation, puis il y a une majoration via l'ajustement, de sorte qu'une enveloppe de 500 000 euros est dégagée, si je ne me trompe. Pouvez-vous nous dire à quoi elle sera précisément consacrée ? Quelle est la campagne de communication qui nécessite cette enveloppe de 500 000 euros ?

Sur l'article 53.04 du même programme qui concerne les primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements, l'exposé particulier de M. le Ministre annonce que la majoration sur l'article correspond au transfert de crédits depuis le budget du ministre de l'Énergie, puisque la prime habitation est relative à la part énergie.

En l'occurrence, sur l'article, c'est une diminution de 3 millions d'euros que l'on constate. Comment interpréter le commentaire de l'exposé particulier ? L'augmentation porte-t-elle sur les 7 millions d'euros, puisqu'il y avait déjà eu un transfert ou une réallocation de 10 millions d'euros sur l'article qui est maintenant diminué de 3 millions d'euros ? Comment comprendre ces différents mouvements d'augmentation, puis de diminution ?

En ce qui concerne toujours ce programme, je voudrais également me joindre aux questions relatives à l'allocation de loyer. Il n'y a pas de modification dans l'ajustement budgétaire. Le crédit reste à 14 millions d'euros.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Excusez-moi, je n'ai pas été attentif.

M. Dispa (Les Engagés). – Il n'y a pas de changement pour l'allocation loyer dans l'ajustement. Qu'en est-il de la mise en œuvre de cette annonce ? Vous escomptez également des crédits additionnels dans le cadre du Plan de relance pour amplifier encore ce dispositif nouveau.

Les retards de mise en œuvre sont-ils liés à des problèmes techniques, à des hésitations ou à des réflexions sur l'impact budgétaire de cette nouvelle

mesure dans un contexte global particulièrement difficile ? Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur le sujet.

En ce qui concerne le logement public, je me joins aux questions de Mme Delporte concernant la situation des sociétés de logement de service public qui sont, en effet, elles aussi, prises en tenailles – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – entre, d'une part, la hausse des coûts de construction ou de rénovation et, d'autre part, le statu quo de leurs recettes propres, notamment liées à la non-évolution des loyers. Comment desserrer cet étouffement ? Une révision des taux de subsidiation est-elle envisagée ? Il y a un point d'attention par rapport à un secteur qui risque, si l'on n'y prend garde, d'accroître une tendance au surendettement.

Enfin, toujours dans ce même programme, je voudrais relever la suppression du crédit de l'article 61.08 « Subvention à la Société wallonne du logement destinée au financement du Plan de rénovation ». Ce n'est pas tout à fait une suppression, me direz-vous, puisque c'est un transfert vers le Plan de relance de la Wallonie. C'est, en tout cas, ce que je crois lire dans l'exposé particulier de M. le Ministre puisqu'il est écrit que les budgets consacrés à cet article sont dorénavant sur le programme 10.122 du Plan de relance de la Wallonie. Comment expliquer ce tour de passe-passe ? Est-ce une volonté d'immuniser cette mesure en espérant la faire sortir du solde de financement SEC dès lors qu'elle glisse dans le Plan de relance de la Wallonie ? L'Union européenne pourrait-elle cautionner ce transfert d'enveloppe ? Je n'en suis pas convaincu à titre personnel.

Si ma lecture de l'exposé particulier n'est pas correcte, je vous saurais gré de bien vouloir expliquer comment comprendre cette diminution de près de 15 millions d'euros sur cet article destiné au financement du Plan de rénovation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vous remercie pour vos questions fournies à un rythme élevé. Moi qui n'écris plus du tout, cela me permet d'écrire.

Sur la prime habitation, qui est une prime mixte énergie-salubrité, je voudrais vous faire remarquer que, à l'initial, il y avait 15 millions d'euros et que le ministre Henry a apporté un complément de 9 millions d'euros, ce qui fait 24 millions d'euros moins 3 millions d'euros retirés pour les efforts budgétaires globaux. Nous sommes dans une évolution positive avec 21 millions d'euros. C'est comme cela que l'on doit comprendre l'écriture pour cet article.

Pour ce qui concerne le dossier de l'allocation loyer, pour lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à de nombreuses reprises, c'est un dossier important et

complexe à différents niveaux puisqu'il nécessitait à la fois des budgets importants – vous finissez de le dire, Monsieur Dispa – et des modifications législatives du Code du logement. Lorsque cette allocation loyer sera disponible, il faut que tout fonctionne, notamment les *process* informatiques qui sont très compliqués à gérer, afin qu'il n'y ait pas de couac lorsque les personnes qui sont en droit de la demander puisse l'obtenir immédiatement. Sans critique, pour faire le lien avec ce qu'il se passe à Bruxelles, ils ont certaines difficultés. Je veux absolument éviter une telle mésaventure. À ce stade, le dossier est en bout de course. Ce sera de l'ordre de 125 euros, comme je l'ai exprimé.

Pour les personnes sur liste d'attente depuis plus de 18 mois, le dossier est revenu de l'inspection des finances et donc je pense qu'il sera inscrit soit vendredi soit lors du dernier Gouvernement pour faire en sorte que cette allocation loyer puisse être disponible à partir de janvier 2023. Je veux vraiment que cela fonctionne. Objectivement, je n'ai pas envie de forcer le modèle et que l'on ait des couacs administratifs et informatiques, c'est donc la raison qui me conduit à faire ce choix.

Je sais que le dossier est attendu, mais j'ai envie que les choses fonctionnent. Tout d'abord, c'était inscrit dans la DPR, ensuite l'on a quand même majoré les montants pour tenir compte des difficultés dans lesquelles nos concitoyens se trouvent. On a envie que les choses puissent fonctionner correctement.

L'important dossier du plan de Rénovation que vous avez évoqué, c'est un montant important auxquelles les différentes sociétés de logement ont souscrit.

Au départ, l'on visait 25 700 logements. La note n'est pas encore passée au Gouvernement parce que l'on n'a pas toutes les informations, mais l'on va tourner aux alentours de 20 000. Je dois être transparent sur les difficultés que l'on connaît. C'est un plan extrêmement ambitieux. Faire passer les différentes habitations au minimum en label B n'est pas si évident que cela.

Les sociétés de logement mettent aussi leur part – vous l'avez évoqué – je viendrai par la suite sur les difficultés qu'elles peuvent connaître et les pistes que je leur suggère sur l'état d'avancement.

Actuellement, 35,52 % de la programmation est en cours de mise en œuvre, ce qui démontre une réactivité importante sur le programme des SLSP parce qu'au départ, l'on avait plutôt projeté une mise en œuvre à ce stade de 10,92 %. Dès lors, les sociétés de logement sont performantes. Ceci étant, il ne faut pas se mentir, certaines difficultés sont liées. Quand on a un plan ambitieux de cette nature, la plupart passe par du personnel extérieur. Il y a donc des difficultés au niveau des différents recrutements. L'on a aussi des difficultés avec les auteurs de projets et les auditeurs énergétiques qui sont sursollicités pendant cette période.

Cela freine donc certains dossiers.

Il y a aussi des difficultés génériques, dirais-je, au secteur de la construction. Partout où l'on mène nos projets, l'on voit que la disponibilité des entreprises est compliquée. On voit bien qu'il y a des difficultés relatives à la main-d'œuvre. Vous avez vu les différentes initiatives, notamment la prime de 2 000 euros que le Gouvernement octroie à celui qui fera une formation dans le secteur de la construction.

Tout cela fait qu'il y a différentes difficultés. Certaines SLSP ont également connu des inondations. Elles ont eu à gérer ces différentes difficultés. Ce qui nous conduit également à revoir les ambitions ensuite du coût de la hausse des matériaux.

Je me propose de revenir plus avant dans une question plus détaillée où je vous donnerai, point par point, l'état d'avancement concret. Je vous donne la philosophie. Le programme doit être revu à la baisse compte tenu de la hausse des coûts des matériaux. On tournera plus autour de 20 000 logements rénovés, ce qui reste une opération importante.

Je l'ai dit, je le maintiens, je ne souhaite pas que les sociétés de logements augmentent les loyers. On est dans un *momentum* très compliqué et je pense que l'option que j'avais pressentie s'avère être la bonne compte tenu des difficultés que les locataires connaissent. Je pense que rendre du pouvoir d'achat à la plus faible catégorie sociale est une bonne opération.

Ce qui m'incite à trouver d'autres solutions pour les sociétés de logements.

Le programme connaît certaines difficultés, mais je pense que l'on peut tirer un bilan favorable à ce stade.

Je reviendrai plus avant sur le détail des différentes opérations.

M. Beugnies m'a interrogé par rapport aux réductions et à la fois liées au programme CRAC et au programme de la SWL, ce sont, comme je l'ai déjà exprimé dans la discussion générale, en réalité tous les programmes se réaliseront.

Ce sont des opérations de trésorerie, c'est un peu bête de se faire mal dans le budget wallon, alors que la SWL a 200 000 000 d'euros de trésorerie, ils peuvent contribuer – je pense que c'est de la bonne gestion – et cela s'inscrit dans ces différentes opérations.

Pour ce qui concerne Mme Delporte, relativement au programme pour la majoration des communications pour les différents AIS régies – non, ce n'est pas la communication, c'est plutôt s'adapter aux frais de fonctionnement, c'est l'index, je pense.

En ce qui concerne le programme AIS, je ne peux pas vraiment vous rejoindre en disant que cela ne fonctionne pas puisque à ce stade depuis le début de la législature, on a créé plus de logements que jamais en

matière AIS. On est passé de 6 370 à 7 840 au 1er avril, ce qui fait une augmentation, de mémoire, de 23 %.

C'est un programme qui fonctionne correctement, on va continuer à faire les campagnes de communication. Maintenant, si vous me demandez mon avis quant aux AIS – mais je ne sais pas tout faire en même temps. Je vous avoue que mes équipes sont sur le pont avec les différentes crises et donc je ne veux pas dire non plus que tout poursuit son rythme normal. On a traité les inondations, la crise ukrainienne et ce sont les mêmes personnes qui travaillent. Néanmoins, je trouve le programme AIS très avantageux, car vous le savez, je suis pour travailler avec le privé, il connaît de nombreux avantages que vous connaissez aussi bien que moi. Ceci étant, une des prochaines étapes sera d'aider le secteur à se professionnaliser. Ce sont des petites structures qui fonctionnent à géométrie variable.

Ce qui avait été fait pour choix au départ, c'est d'avoir un maillage territorial quasiment complet, je crois qu'il y a uniquement que quelques communes en Wallonie qui ne disposent pas d'une agence immobilière sociale. On doit avoir un taux de couverture de 90 à 95 % sur le territoire wallon, ce qui est appréciable et ce qui est un résultat de début de législation.

À la suite, compte tenu de l'ambition que l'on a pour les agences immobilières sociales, il faut essayer d'être à leur côté pour leur fonctionnement basique. Comme ce sont des ASBL, elles fonctionnent de manière variable. Certaines ont fait le choix de s'adosser aux sociétés de logement, cela dépend un peu du périmètre. Si elles s'adossent aux sociétés de logement, elles trouvent un avantage en matière de fonctionnement et elles peuvent garder leur souplesse, mais elles ne collent pas toutes, en termes de territoires au périmètre de la société de logement. C'est quelque chose que je préconise que dans certains cas. Je crois que l'on devra essayer d'aider le secteur à terme, car il y a beaucoup de marge de progression et c'est un système qui a un énorme avantage. Lorsque vous mettez un logement à disposition des AIS, celui-ci existe tout de suite.

Je ne dois pas vous rappeler la difficulté à laquelle on est confronté quant au rythme, aux possibilités de création, on essaye de les réduire en prévoyant des marchés publics adaptés, des lots qui soient adaptés pour que ce soit nos entreprises qui puissent obtenir les marchés. Néanmoins, il faudra toujours un auteur de projet, une obtention de permis.

Les fonctionnaires délégués ne sont pas toujours collaborateurs.

Néanmoins, cette matière mériterait d'obtenir ce que l'on appelle une *phase line*.

Cela, c'est dans les projets, mais tout cela ce sont des *gentleman's agreement*.

Par exemple, notamment dans le plan de rénovation, une des difficultés que je n'ai pas évoquées ce sont les permis : Tel fonctionnaire ne veut pas du crépit ; la pente n'est pas bonne ; et cetera. Ce sont toutes des choses qui ralentissent nos projets et pourtant tout le monde doit essayer d'œuvrer dans le même sens.

C'est un montant conséquent qui a été consacré au profit du bien-être de nos concitoyens et globalement c'est censé entraîner une mécanique positive du point de vue socioéconomique, pour faire en sorte que l'on puisse générer de l'activité et dans l'idéal, aussi créer de l'emploi.

Relativement à la Société wallonne du crédit social et la suggestion intéressante que j'ai lue de M. Hazée, je dois malheureusement vous confirmer que le Gouvernement n'a pas encore eu le temps de s'emparer de la question.

D'ailleurs, cela devrait être à l'initiative du ministre du Budget.

Je ne suis pas persuadé que, compte tenu des réglementations spécifiques au secteur bancaire et au secteur du prêt en matière de règles prudentielles, je ne suis pas sûr qu'une centralisation puisse être opérée dans le secteur. Je ne vais pas m'improviser une réponse, mais je crois que la suggestion qui a été émise par votre chef de groupe mérite à tout le moins d'être indaguée, ainsi on peut en espérer différents profits.

Mme Delporte m'a à nouveau interrogé sur les aides à l'acquisition quant au fait que le budget passe de 50 millions d'euros à 45 millions d'euros. C'est en fonction des différents budgets et des différents besoins.

Pour ce qui concerne l'accès à la propriété, c'est un problème en soi. Vous l'avez suffisamment souligné. Malheureusement, une catégorie de la population n'a plus accès à la propriété. C'est juste une réalité. Elle n'a plus accès à la propriété parce que l'on ne leur prête plus suffisamment et qu'elle n'a plus accès aux prêts non plus alors qu'il faut bien qu'elle se loge. Elle va donc sur le marché locatif privé où elle va payer des loyers qui sont supérieurs aux différentes mensualités.

C'est un problème de société. C'est un problème pour les catégories socioprofessionnelles les plus faibles parce qu'il n'y a pas que les allocataires sociaux qui sont exclus du crédit. C'est un problème du rôle société des entreprises, mais malheureusement, encore une fois, nous jouons dans le réel. Il y a des règles européennes relativement aux règles prudentielles des banques qui font qu'elles ne prêtent plus que 90 % de la quotité et qu'elles ne prêtent plus pour les différents frais qui sont liés à une acquisition.

J'avais donné un exemple : pour un bien de 200 000 euros, il fallait 40 000 euros de fonds propres. Vous savez que la moyenne d'un bien en Wallonie est

plus haute que 200 000 euros. Ces chiffres démontrent les difficultés.

On a essayé de répondre à la problématique. Cela a été évoqué par l'expression de M. Lomba : « Les prêts sociaux sont en forte augmentation ». Je pense que c'est aussi aux alentours de plus de 20 %.

Par quoi ? Par l'action que l'on a pu mener en augmentant ceux qui avaient accès aux prêts sociaux en les passant à 65 000 euros plus 5 000 euros par enfant à charge, ce qui fait 90 % des déclarations fiscales. On ne peut pas dire que c'est réservé à une infime partie de la population.

En augmentant les valeurs des maisons que l'on peut emprunter, de mémoire, c'est 265 000 euros indexés. J'aimerais un jour avoir la valeur de cet index, mais on doit tourner, étant donné que ces indexes augmentent aussi, ce sont donc des valeurs qui sont relativement appréciables avec des montants supérieurs pour les zones à haute pression foncière que sont, pour *partim* le Luxembourg et le Brabant wallon. Là, on doit tourner aux alentours de 325 000 euros, si je me souviens bien.

Je dois faire avec ce que j'ai, mais j'aurai les chiffres plus exacts qui font que l'on a consenti des efforts qui sont importants dans cette matière-là.

La question importante des sociétés de logement. Je sais qu'il y a une demande du secteur qui peut s'entendre relativement à l'équilibre d'une société de logement, compte tenu du ratio puisque le coût de la construction d'un bien, je pense que l'on donne des dotations, mais il y a toujours une part comme une part communale. Il y a une part que les sociétés de logement ont.

Le coût de la construction ne correspond pas à la valeur du loyer qui va être demandé puisque c'est un loyer social. Je vous ai indiqué que je ne souhaitais pas augmenter les loyers, d'où il nous faut trouver d'autres pistes pour pouvoir aider les sociétés de logement pour qu'elle continue à entreprendre.

En réalité, le problème, il est là. Si vous n'avez pas des comptes qui sont à l'équilibre et que vous n'avez pas accès au crédit, vous ne savez plus entreprendre. Je ne peux donc pas demander aux sociétés de logement de continuer à saisir mes plans, à saisir des plans qui sont utiles à la collectivité si elles sont en difficulté.

Effectivement, parfois il y a des difficultés parce que l'on ne souhaite pas augmenter – il faut dire la vérité telle qu'elle est – son parc de logements publics pour ces raisons-là. C'est pourquoi on a augmenté les subventionnements. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je vous les fournirai. On a augmenté les taux de subvention par arrêté et les prix de revient que les sociétés de logement peuvent accepter.

Soyons de bon compte, on est dans un contexte qui est exceptionnel et dans un contexte qui fait que ce que

l'on décide aujourd'hui sera une aide et ne sera peut-être pas suffisant. Mais je ne désespère pas non plus, et les économistes le prétendent, certains disent que l'inflation risque de durer jusque fin de cette année, que l'on aura peut-être une déflation. La réalité nous le démontrera, mais au bout d'un moment, cela va être extrêmement compliqué.

J'ai également deux options qui sont celles de permettre aux sociétés de logement de réaliser plus d'opérations de loyer à l'équilibre parce que jusqu'à présent, les opérations que les sociétés de logement peuvent réaliser en termes de loyer à l'équilibre sont les suivantes, c'est-à-dire qu'il faut qu'elles puissent vendre pour *partim* leur parc immobilier pour pouvoir réaliser des opérations de loyer à l'équilibre.

J'ai encore été récemment inaugurer des logements dans le Hainaut. Dans le privé, des logements en PEB A loués à 500 euros, il faudra que l'on m'explique où il y en a.

Il y a aussi un rôle important de la collectivité à jouer en faveur des plus démunis, évidemment, mais aussi du travailleur pauvre, de celui qui se lance dans la vie et qui n'a pas un accès au crédit et qui va trouver du logement qui soit adapté à sa bourse. Des PEB A à 500 euros, honnêtement, sur ma ville, je n'en connais pas dans le loyer privé.

La collectivité doit aussi s'investir dans ces champs-là, qui nous permettent également de faire des opérations qui permettent d'avoir de la trésorerie et des gains pour les sociétés de logement pour pouvoir continuer à investir dans les sociétés de logement.

Je ne souhaite pas que l'on puisse s'enfermer... C'est un des différends que j'ai avec le PTB – je n'ai pas que des différends avec vous – sur la notion de logement public : il y a des catégories, il y a des logements sociaux, des loyers à l'équilibre et il y a aussi des travailleurs pauvres qui méritent l'intérêt de la collectivité.

Lorsque vous avez un revenu qui est médian de 2 000 euros ou 2 200 euros, et que vous louez à 900 ou 1 000 euros, vous êtes dans la même situation qu'un allocataire social. Vous avez des enfants aussi, vous avez des charges. Globalement, vous méritez une aide également de la société. Cela ne veut pas dire que j'abandonne les premières missions. Il y a 110 000 logements publics en Wallonie et les 1 000 logements en appel à projets concernent uniquement des logements sociaux. Je dis 1 000 parce qu'il y a les 800 en écoconstruction qui sont des logements sociaux purs et il y a 215 logements qui ont déjà été attribués dans les diverses sociétés de logement.

La seconde option que l'on vise – pour les techniciens, c'est l'article 94, § 3 qui est déjà passé en deuxième lecture au Gouvernement au mois de mai, qui a été envoyé au Conseil d'État – va permettre aux

sociétés de logement de diversifier leur activité pour louer à des personnes dont les revenus sont supérieurs de 20 % à la catégorie 3, ce qui permettra une forme de mixité.

En résumé, pour aider les sociétés de logement : augmentation des subventions dans les programmes classiques ; augmentation des prix de revient qui peuvent être retenus ; incitation à équilibrer leurs comptes relativement à des loyers à l'équilibre et permettre également plus de mixité sociale pour faire en sorte de pouvoir remplir une mission sociétale complète qui réponde aux besoins de la société.

Je sais que certaines sociétés ont plus de difficultés. Néanmoins, c'est la ligne directrice que j'ai donnée à titre personnel et c'est ma vision.

Monsieur Dispa, votre question est vaste par rapport au timing des différentes opérations que je vais encore mener. Je me permettrai de revenir par la suite, mais la philosophie est simple. J'ai expliqué qu'il y avait déjà le plan de rénovation ; on fera le point plus avant.

J'ai expliqué la philosophie, où l'on en était. On a lancé les 800 logements en écoconstruction : on est à la sélection à ce stade ; 215 ont déjà été attribués. Il y a encore eu le plan d'embellissement parce qu'il ne suffit pas de créer du logement, il faut que l'environnement soit favorable. J'aurai à mener également les opérations qui me restent en matière de partenariats publics-privés. Comme je l'ai exprimé, ce sont 100 millions d'euros en marché de prospection, ce qui veut dire qu'à l'aune de ce qui s'est passé pour les différentes inondations, j'ai autorisé les sociétés de logement à acquérir du logement, soit qui existe, soit sur plan. Peut-être que si l'on sait me dire les compléments en termes de timing, j'y reviendrai par la suite.

Il restera les 50 millions d'euros également pour mobiliser du foncier. Il n'y a rien à faire : sans maîtrise du foncier, il est impossible de faire quoi que ce soit. J'ai demandé à la Société wallonne du logement de prévoir une boîte à outils de pratiques assez simples. Comme je l'ai déjà dit, les partenariats publics-privés n'ont pas toujours bonne réputation et sont parfois complexes. Je veux des opérations qui soient relativement simples dans un seul objectif, Monsieur Beugnies, celui de diminuer le coût de la construction pour faire en sorte de permettre aux opérateurs publics de louer à des coûts qui sont moindres pour avoir plus de loyers abordables pour la population. On doit pouvoir essayer d'avoir des réponses qui ne soient pas à cinq ou sept ans. J'essaie donc de trouver des opérations pragmatiques. Pour ce qui concerne le lancement de ces appels à projets, on va viser le mois de septembre, mais on est très ambitieux en disant le mois de septembre. Néanmoins, si l'on n'a pas d'ambition, on arrête.

Il me reste une question concernant l'opération de campagnes de communications. En fait, c'est

l'article 41.03. L'objectif est de faire connaître les dispositifs que je vous ai exposés de manière brève tout à l'heure. Sur les différentes ambitions, je l'ai indiqué tout à l'heure, il y a également un marché de 12,5 millions d'euros en termes de modulaires que je souhaite voir pérennes pour d'autres besoins que de l'accueil des réfugiés, parce que je pense qu'au bout d'un moment, on aura dépensé beaucoup d'argent public. Une de mes craintes, c'est que lorsque cette crise sera passée, on aura fait des opérations et se retrouvera avec des immeubles qui sont vides. Je veux dès lors qu'ils soient pérennes pour d'autres besoins des communes – transit, femmes battues ou encore sans-abrisme – puisqu'il est de la responsabilité de notre société de trouver un chemin pour y mettre fin. On est toujours très peiné lorsque l'on se balade dans différentes villes et où il y a des personnes qui sont en difficulté et qui n'ont pas de chez eux.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je ne crois pas avoir reçu de réponse concernant l'article 61.08 qui concerne le financement du plan de rénovation via la Société wallonne du logement, les 15 millions d'euros qui sont partis vers le Plan de relance.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est en financement sur la trésorerie de la SWL, comme je l'ai exprimé tout à l'heure. La SWL a de la trésorerie pour 200 millions d'euros. On demande de reprendre 15 millions d'euros pour financer.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Ce n'est pas exactement ce qui figure dans l'exposé particulier de M. le Ministre, mais j'imagine que cette information permet de corriger ce qui est écrit.

Pour le reste, Monsieur le Ministre, je voulais vous remercier pour votre réponse. Merci pour les réflexions que vous partagez avec nous concernant notamment la situation des sociétés de logement de service public.

Vous avez évoqué quelques pistes, espérons qu'elles permettent de contribuer au rétablissement de l'équilibre financier. J'avoue que je ne suis pas convaincu que tout cela soit suffisant, d'autant que les difficultés auxquelles les sociétés sont confrontées, que vous n'avez pas niées, sont des difficultés qui vont s'inscrire dans la durée. On ne peut pas raisonnablement imaginer qu'à court terme les prix de construction, par exemple, vont baisser.

Raison pour laquelle je vous avoue que je ne comprends pas totalement votre position de principe concernant la révision des loyers, mais je me permettrais de vous réinterroger tout à l'heure dans le cadre des questions orales, notamment sur le point spécifique du loyer « chaud ».

Pour le reste, j'ai eu le sentiment que votre réponse était empreinte d'un certain découragement, mais je peux comprendre que la charge est lourde et que les difficultés s'amoncellent. Vous annoncez un retard dans la mise en œuvre de l'allocation-loyer, puisque alors qu'elle était déjà annoncée pour 2021 ce ne sera pas avant 2023 au mieux, pour des raisons que vous avez expliquées, que je peux comprendre.

Vous annoncez une révision à la baisse de l'objectif de rénovation des logements publics. Je me permets de rappeler que les 25 000 logements s'inscrivaient dans une dynamique plus large encore, puisque, sauf erreur de ma part, le Gouvernement espérait, à l'horizon 2030, rénover 55 000 logements. Ici, dans la première phase, on va passer à 20 000 au lieu de 25 000, donc cela complique davantage encore l'objectif plus ambitieux à l'échéance 2030.

Puis, sur l'accès à la propriété, vous avez eu des propos tout à fait francs, et je vous en remercie, mais quelque part le constat est là : c'est l'impossibilité de l'accès à la propriété pour une tranche croissante de la population, pas seulement les travailleurs pauvres ou les personnes précarisées. Je pense que, y compris dans ce que l'on appelle la classe moyenne, il y a de plus en plus cette difficulté, pour ne pas dire cette impossibilité, à accéder à la propriété. C'est vrai que c'est un enjeu de société, mais en tant que ministre du Logement vous devrez nécessairement, au-delà des mesures qui ont été déjà été prises, mais dont l'impact est objectivement très limité... Nous devons ensemble, collectivement, pour ne pas personnaliser le propos, réfléchir à des mesures plus structurelles qui permettraient de remédier à cette situation dont souffre notre population.

M. le Président. – Nous allons attaquer le volet des pouvoirs locaux. Je vais vous demander d'essayer d'être parfois concis. Je crois que l'on a bien compris les sensibilités et les réflexions plus globales lors de l'exposé général. Venons-en donc directement aux questions précises, cela aidera le ministre et nous gagnerons ainsi du temps.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Comme vous l'avez demandé, je vais aller directement à l'essentiel.

Dans votre exposé, Monsieur le Ministre, vous avez développé deux mesures qui vous tiennent à cœur, à savoir l'appel à projets Cœur de village et l'expérience pilote relativement à la réduction du temps de travail dans le cadre de l'aménagement des fins de carrière.

Par rapport à l'appel à projets « Cœur de village », je voudrais revenir sur votre démarche envers les communes de moins de 12 000 habitants. Vous êtes le premier ministre des Pouvoirs locaux qui prend le temps de s'intéresser aux communes de moins de 12 000 habitants. Cela me permet aussi de rappeler votre tournée auprès des communes de moins de

12 000 habitants, où vous avez pu dégager des enseignements très intéressants. J'imagine que les conclusions qui seront portées au mois de septembre seront très intéressantes. Cet appel à projets montre aussi votre intérêt pour les plus petites communes qui ont des spécificités différentes par rapport aux grandes villes.

J'avais une question assez précise par rapport à l'expérience pilote de la réduction du temps de travail. Je sais que c'est pour le mois de septembre, mais avez-vous déjà des retours par rapport aux communes qui s'inscriraient dans ce dispositif ? Au niveau des moyens budgétaires prévus, avec les premières indications, pensez-vous que vous pourrez tenir la route ?

Quelles sont les catégories de communes qui semblent répondre à l'appel à projets ? Ce sont des petites ou des grandes communes ?

Ensuite, j'ai une question par rapport aux compensations du plan Marshall. Plus de 12 millions d'euros par rapport à ces compensations.

Avez-vous pu avancer avec vos partenaires de la majorité sur les montants qui seront alloués à partir de 2023 dans le cadre du plan Marshall ? Comme le suggère l'Inspection des finances depuis plusieurs années dans une perspective de simplification administrative et de meilleure prévisibilité financière dans le chef des pouvoirs locaux pour les différents dispositifs spécifiques de compensations, notamment liées à la perte de recettes fiscales, ne serait-il pas temps de rapatrier les moyens régionaux afférents à ce plan Marshall au sein du Fonds des communes et du Fonds des provinces moyennant une révision du mécanisme de répartition de ces mêmes fonds ?

J'ai une question très spécifique sur l'AB 43.45 où 1 million d'euros sont prévus. Quels sont les moyens prévus pour cet AB ?

Par rapport au plan Oxygène, avez-vous déjà un premier bilan à dresser ? Cela a-t-il suscité l'engouement auprès des petites communes, des moyennes ou des grandes ? Combien de communes ont introduit une demande ? Quels sont les montants en jeu ? Toutes les communes qui souhaitent l'activation de ce plan ont-elles bien adopté en date du 30 juin un plan de gestion actualisé et un plan d'accompagnement ? Quand ces plans seront-ils approuvés par le Gouvernement ?

Enfin, la *task force* « Finances locales » se réunit-elle bien ? S'agit-il d'apports dans le cadre de la problématique des finances locales ? Avez-vous déjà de premières indications de ce groupe de travail par rapport aux finances locales ?

Comment se déroulent les discussions au sein du Comité de concertation et de ce fameux groupe de travail pour l'état des lieux des principales dépenses de transfert qui sont à l'origine des principaux

déséquilibres budgétaires des communes wallonnes ? Avez-vous identifié les réformes nécessaires qui permettraient une meilleure maîtrise des coûts ?

M. le Président. – J'ai rappelé au ministre les questions de M. Demeuse à l'entame de nos travaux qui concernaient les réductions du temps de travail.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – J'ai quelques questions complémentaires à celles de tout à l'heure et je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il pourra apporter sur « Cœur de village » et la mesure concernant les aménagements de fin de carrière.

J'ai une question très précise sur l'AB 12.03, les frais d'expertise et de procédure, qui augmente très fortement en lien avec une procédure en justice particulièrement longue. Est-il possible d'avoir plus d'informations ?

À l'AB 43.14, les subventions aux communes pour des actions liées à l'intégration sociale, notamment « Été solidaire » et Well camp, il y a une augmentation conséquente de 3,9 à 4,121 millions d'euros. Cette augmentation est-elle uniquement liée à l'augmentation de la rémunération des étudiants de 4,26 à 7 euros de l'heure ou d'autres éléments l'expliquent-ils ?

J'aurais souhaité des précisions concernant les compensations complémentaires pour le plan Marshall 2017-2022, notamment sur la question de l'apurement d'un tiers. Quel est le dispositif qui a été trouvé en la matière par rapport à cette décision de justice évoquée tout à l'heure ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Complémentaire aux questions des collègues, je voudrais revenir sur la problématique de la compensation plan Marshall avec des montants importants inscrits suite à la condamnation de la Région par le Tribunal de première instance de Namur. Vous avez fait le choix de ne pas aller en appel et d'élargir, au bénéfice de l'ensemble des communes, le bénéfice que la Commune de Wanze a pu obtenir en justice. S'il est vrai que cela fait des années que la Région wallonne sait qu'elle ne respecte pas son engagement, les montants inscrits dans votre ajustement couvrent-ils l'ensemble de ce qui est dû aux pouvoirs locaux ?

Est-il éventuellement possible, dans une pièce annexée à notre rapport, d'obtenir la ventilation des montants par commune ? J'imagine que les calculs ont été faits, puisque vous inscrivez des chiffres relativement précis.

Je note que les moyens d'action sont inscrits totalement, sous réserve de votre confirmation, mais que les moyens de paiement vont s'étaler sur les trois prochaines années. D'où ma question : y aura-t-il une

prise en charge d'un délai de retard par la Région wallonne, non seulement parce que les moyens dus vont être payés au cours des prochaines années, mais parce que ces moyens se rapportent à des exercices antérieurs remontant à plusieurs années en arrière ? Y aura-t-il une prise en charge d'intérêts de retard ?

Enfin, toujours sur le même sujet, quelles sont vos perspectives de réforme ? J'ai cru comprendre que vous envisagiez cette réforme parce que l'impact budgétaire pour la Région wallonne va croissant et que c'est un problème. Vous espérez, avez-vous laissé entendre, arriver à une formule qui permette d'équilibrer l'intérêt des villes et communes ou des provinces et l'intérêt de la Région wallonne. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur l'orientation qui est la vôtre par rapport à la réforme de ce mécanisme ?

Notre collègue ayant par ailleurs fait une suggestion, la prendrez-vous en considération ou pas ?

En ce qui concerne la réduction du temps de travail, une enveloppe de 5 millions d'euros est inscrite. Quel est le succès rencontré, même si l'échéance pour rentrer les demandes a été reportée ? Personnellement, je m'en réjouis, parce que le premier calendrier était totalement intenable, le deuxième était également très serré.

Par ailleurs, le mécanisme comprend tout de même des éléments de complexité liés à la formation en alternance à laquelle les communes ne sont pas nécessairement très habituées, même si les séances d'information sont organisées.

Je voudrais aussi noter, s'agissant de ce dispositif, que la Région a d'ores et déjà laissé entendre et signifié très explicitement que le coût de l'embauche compensatoire ne serait pas compensé au-delà d'une période de trois ans. Les communes doivent le savoir. Il y a la difficulté de la complexité, mais surtout, au-delà de trois ans, c'est dit dans votre circulaire, il n'y aura plus d'aide de la Région wallonne. Je crains que cela ne soit un effet dissuasif quant aux velléités pour les communes d'entrer dans le mécanisme.

Par ailleurs, plus généralement, sans revenir à notre discussion initiale, je pense que cette mesure n'est pas inintéressante, mais elle n'est pas de nature à compenser le manque à gagner qui touche l'absence d'indexation des subsides APE. Je crains que cette situation, ce contexte, n'incite les communes à être davantage encore prudentes par rapport à ce dispositif nouveau.

Enfin, je ne sais pas, Monsieur le Président, si l'on reviendra sur les budgets de l'UPA. Puisque la question du plan Oxygène a été évoquée, pour être complet...

M. le Président. – Si cela permet de clôturer et que personne n'a d'autres questions sur les UAP, posez -la directement.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – En tout cas, pour le CRAC, je voudrais revenir avec la question que j'ai posée tout à l'heure. Dans les documents du CRAC long terme, il est indiqué qu'il y a un montant de plus de 7 millions d'euros pour les crédits octroyés au travers du plan Oxygène. Par ailleurs, il y a un autre tableau qui fait état d'une variation négative de plus de 6,6 millions d'euros pour le crédit « Intérêt d'emprunt CRAC longs termes », de sorte que le montant final engagé et liquidé pour 2022 est ramené à 442 000 euros.

Quel est le bon chiffre ? Sont-ce les 7 millions d'euros ou les 442 000 euros ? Comment comprendre cette diminution ? Est-ce lié éventuellement à un nombre moins important que prévu de communes qui ont adhéré à ce plan ?

Voilà la question que je voulais ajouter en complément à celles qui ont déjà été posées sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je n'ai pas de question en particulier, mais plutôt quelques considérations plus générales. Je voudrais rappeler que la situation critique des finances long terme, d'une part, avec un déficit de près de 4 milliards d'euros et les finances communales, d'autre part, avec des charges transférées qui deviennent progressivement insupportable, comme la charge des pensions, le financement des zones de police ou des zones de secours.

À cela, on ajoute la crise sanitaire, on en a déjà parlé tout à l'heure, je ne vais pas m'appesantir, les inondations, l'Ukraine, par ailleurs l'inflation qui s'envole, avec un impact concret sur les dépenses de personnel des administrations locales et régionales, via l'indexation des salaires, le coût de l'énergie qui suit la même tendance. Bref, les difficultés s'ajoutent aux difficultés. Il viendra un moment où la créativité ne suffira sans doute plus aux communes pour garder la tête hors de l'eau.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement fait ce qu'il peut pour épauler ces pouvoirs locaux, transfert du financement des zones de secours aux provinces, plan Oxygène, maintien du mécanisme d'indexation du Fonds des communes, on en a déjà parlé, mise du problème sur la table du Comité de concertation, une première, opération « Cœur de village », ce sont quand même 35 millions, mise en œuvre d'une politique intégrée de la ville, 250 millions, tout cela, on en a déjà parlé, fonds pour le numérique, 10 millions, simplification des procédures dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, et cetera.

Bref, le ministre agit sur plusieurs fronts et ne se laisse pas gagner par le pessimisme, comme j'ai pu l'entendre tout à l'heure.

Tous ces éléments sont-ils suffisants ? Sans doute que non, évidemment, mais le ministre ne ménage pas

sa peine pour offrir des solutions aux villes et aux communes, petites ou grandes, voire moyennes. C'est là un élément essentiel. Les moyens dévolus aux travaux subsidiés sont stables. Les dotations du Fonds des communes et du Fonds spécial de l'aide sociale bénéficient de leur mécanisme d'indexation, sans exception. Le CRAC se voit inviter à participer à l'effort budgétaire en mobilisant sa trésorerie.

Ce sont là différents axes forts de soutien aux communes.

Au-delà des slogans, il y a des actes et des gestes essentiels. Ce sont là aussi des modifications structurelles qu'il conviendra sans doute d'amplifier et de compléter par d'autres réformes ultérieures.

M. le Président. – Effectivement, le ministre agit et le ministre répond depuis ce matin à toute une série de questions. C'est ce qu'il va encore faire dans quelques instants, relativement à la question des pouvoirs locaux, puis nous verrons si nous pouvons avancer.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce sont quelques questions relativement à deux appels à projets.

D'abord, l'opération « Cœur de village », c'étaient 35 millions consacrés pour les communes de moins de 12 000 habitants. Il y a un fort engouement. Cela va jusqu'à un projet de 500 000 euros. Je crois que cette opération va satisfaire pas mal de communes. Le dossier est lancé. Je ne sais pas encore vous donner différentes explications relativement à cela. Néanmoins, il a connu un fort engouement.

La première des choses est l'opération « Ambitions communes », c'était le fait d'aller à la rencontre des plus petites entités pour connaître leurs dire et difficultés. J'ai rencontré à peu près 260 mandataires. Il y a eu un fort engouement. Nonante pour cent des communes invitées étaient présentes. Cela se passait dans une ambiance à la fois conviviale, mais aussi avec des propos francs, ce que je souhaitais, qu'il n'y ait pas de non-dits, pour lesquels des échanges fructueux se sont tenus.

J'ai essayé d'être présent aux quatre coins de la Wallonie. J'ai rencontré à la fois des mandataires toujours passionnés, mais aussi inquiets, comme nous, sur la dégradation des finances communales.

C'est à première partie qui s'est terminée de ces rencontres. On avait des exposés, c'était un échange libre entre les différents participants, composés de mandataires, mais aussi de directeurs généraux, parfois de directeurs financiers, par rapport à leur difficulté du quotidien. On les a invités in fine à retenir des thématiques prioritaires.

Ces thématiques prioritaires – ce n'est pas dans un ordre hiérarchique, parce que cela dépendait un petit peu des sensibilités locales –, ce qui est ressorti, c'est qu'il y avait des inquiétudes quant aux ressources humaines, des difficultés pour les communes à recruter, des difficultés pour les communes à faire évoluer leur personnel. C'est la difficulté liée aux statuts, au sort des différents contractuels. Ce sont aussi des difficultés liées aux complexifications des législations, à la simplification des normes, pour lesquelles j'ai entrepris deux décrets, un en matière de tutelle et un en matière budgétaire, pour permettre aux exécutifs et aux DG d'avoir plus de latitude.

Cette thématique est ressortie fortement par rapport à la complexification. Celle liée à la question des droits de tirage *versus* appel à projets est ressortie assez fortement, étant entendu que l'on est dans une période où le Plan de relance est bénéfique. En effet, il y a des montants importants, mais pour lesquels les municipalistes se plaignent d'être assommés par différents ministres. Il s'agit d'initiatives, certes intéressantes, mais pour lesquelles ils n'ont pas toujours la logistique pour y répondre. Ensuite, il y a l'inquiétude que j'ai exprimée vis-à-vis des finances locales.

La suite du programme : à la rentrée, nous allons tenir des ateliers de coconstruction de solutions, sur les trois thématiques qui seront retenues. Ensuite, fin de l'année, je ferai un rapport au Gouvernement wallon pour essayer d'en tirer des pistes et des enseignements. Compte tenu du temps qui passe et de l'avancée de la législature, j'essaie d'être pragmatique et de retenir certains dispositifs, à la condition que je puisse convaincre mes collègues pour soulager la vie des villes et communes et de faire en sorte aussi que l'on donne quelques pistes de solution pragmatique. Voilà ce qui est prévu.

Le second dossier est celui relatif à la réduction du temps de travail. Je suis en difficulté pour vous donner de réelles communes qui l'ont d'ores et déjà décidé, puisque l'appel à projets court jusqu'au 5 septembre prochain. Je vais vous donner mon sentiment. Il y a un fort intérêt pour la matière. Je pense que ce n'est pas une question de parti politique. Les communes qui se sont montrées intéressées ont de la diversité dans leur composition politique. Néanmoins, il y a des questionnements que j'estime légitimes, notamment quant au timing. On m'a posé la question de savoir si c'était suffisant d'avoir une délibération du collège, ce que j'ai demandé à mes équipes d'étudier, car je me rends bien compte que l'on est en période de vacances et qu'il faudra un conseil communal rapidement. Il faut s'engager, car, dès que l'on touche au statut des travailleurs, il faut des négociations en CCB. Pour être sélectionné, il faut encore que je vérifie les choses. À titre personnel, si l'on peut simplifier les choses et se contenter d'une déclaration d'intention d'une délibération du collège communal, avec l'intention de mener les négociations syndicales, je pense que cela sera suffisant.

Cela intéresse beaucoup de communes. Ceci étant, il faut être de bon compte et il faut un certain nombre de travailleurs pour faire en sorte de continuer à rendre le service à la collectivité. Ce sont les échelles E et D qui sont concernées, avec ou sans embauche compensatoire. Il y a effectivement un budget de 5 millions d'euros qui est destiné à rembourser les communes qui décideraient de remplacer le personnel qui travaillerait sous ce régime – donc en quatre-cinquièmes. On pense aux paveurs, aux mécaniciens, les gens qui travaillent dans les cimetières – c'est peut-être plus difficile, mais c'est pénible aussi – et les nettoyeuses de surface. Comme il n'y a pas de définition de la pénibilité, il revient aux communes de la définir en fonction de leurs besoins. Beaucoup de communes, en fonction de leurs tailles, sont-elles intéressées ? Je crois qu'il y a un intérêt de la part de beaucoup de communes, mais il faut une certaine taille critique, il faut être de bon compte. Cela signifie que pour pouvoir passer à quatre-cinquièmes et compenser par un apprenant – puisque c'est le système que l'on suggère –, c'est en faisant en sorte d'avoir un certain nombre d'apprenants qui souscrivent à cela. En effet, ils ne font pas un temps de travail complet. C'est le principe de l'alternance : aller à l'école et en entreprise. Je serai plus en état de vous faire le *reporting* de cette initiative.

C'est un appel à projets, donc, a fortiori, c'est limité dans le temps. J'entends bien la remarque que vous formulez. Néanmoins, je pense que ce sont 5 millions d'euros qui sont bien investis. Collectivement, la réduction du temps de travail pour ces métiers pénibles et les aménagements de fins de carrières sont quelque chose d'extrêmement utile à la collectivité. Tous ceux qui ont été à la tête de communes ou d'entreprises savent très bien qu'au bout d'un moment il devient difficile pour certaines personnes plus âgées d'aller au travail, d'avoir quelques pépins physiques qui font monter l'absentéisme et qui ne permettent pas de rendre le service optimal à la collectivité. Je crois que le choix de l'expérience pilote, c'est d'abord de voir si c'est adapté aux pouvoirs locaux et ensuite de voir si l'on peut pérenniser la mesure. Voilà un petit peu la façon dont je conçois les choses.

Vous m'avez également interrogé sur le plan Oxygène. Monsieur Dispa quant à l'écriture – qui est très attentif – qui était destinée aux intérêts. En suite du marché que l'on a réalisé pour qu'il y ait un opérateur bancaire qui souscrive les prêts, comme il n'y a pas l'année complète, c'est juste la proportionnalité – puisque cela devrait se réaliser au mois de décembre – quant aux mois qui restent sur l'année en cours.

Au niveau du plan Oxygène, je ne suis pas encore dans le détail, mais il y a une quarantaine de communes qui sont rentrées dans le plan. Elles ont opéré soit si elles étaient déjà sous plan de gestion à une adaptation de leurs plans de gestion ou alors conçu un plan d'accompagnement puisque l'on a essayé de faire en sorte que celles qui n'étaient pas sous plan de gestion

puissent avoir un système qui soit souple et qui couvrent 40 % de la population wallonne. Globalement, – je ne vais pas me répéter à l'envi, vous connaissez ma position –, mais je maintiens que sans ce plan certaines communes n'auraient certainement pas pu présenter des budgets à l'équilibre. D'autre part, on perd souvent de vue aussi qu'il y a un engagement. Cela veut donc dire que oui, les communes connaissent des difficultés qui sont issues souvent de décisions externes et – soyons de bons comptes – beaucoup du Fédéral, d'où l'objet de la saisine du CODECO. À propos du travail de la taxe force, à l'intention de Mme Galant, celle-ci a essentiellement monté le dossier pour le CODECO. Au niveau fédéral, – on connaît tous la matière- si, dans une zone de police, on décide de donner des chèques-repas, on sait bien que cela va avoir un impact sur les différents budgets communaux.

L'objet de la saisine du CODECO est de réaliser un groupe de travail pour en tirer des enseignements et de faire en sorte que, dans les législations qui sont appelées à être adaptées qui dépendent du niveau fédéral, qu'il y ait à l'esprit ce principe de neutralité budgétaire. Où est-ce que l'on en est ? On a obtenu lors du dernier CODECO, en tout cas de manière principielle, la mise en place de ce groupe de travail. On est dans le contour du groupe de travail. Sans déflorer le CODECO de demain, puisque c'est demain que le CODECO se réunit à nouveau, nous avons pu obtenir l'accord de toutes les entités fédérées. Il faut voir si demain on peut trouver une articulation avec le Fédéral. Très honnêtement, autant c'est légitime, autant chacun est dans son budget, je peux comprendre qu'au niveau fédéral... Parce que l'on parle toujours de l'état de la Région wallonne au niveau financier, mais on ne parle jamais de l'état global des finances de l'État fédéral qui ne sont pas, à mon avis, dans de meilleurs états. Il faut essayer collectivement prendre ensemble ses responsabilités. Comme je l'ai dit, dans le plan Oxygène, il y a un intérêt majeur pour permettre d'équilibrer certaines difficultés pour certaines villes. Voilà. Elles sont face à des difficultés telles en fonction des services qu'elles rendent, qu'elles ne sont plus en état d'équilibrer leurs budgets. La solution proposée – je ne l'ai jamais vendue pour autre chose qu'elle n'est – c'est quelque chose qui permettra de passer cinq à six exercices. Il faudra des réformes en profondeur et les réformes doivent venir aussi des communes. Elles doivent venir dans les rapprochements de services, dans la promotion de la supracommunalité, dans l'intercommunalisation de certaines missions. Chaque commune doit faire son travail et je pense que c'est une relation tripartite avec les communes, la Région wallonne et l'État fédéral.

Il me reste à vous répondre sur le difficile dossier du plan Marshall qui mérite effectivement quelques explications. Les sensibilités du Gouvernement ne sont pas sur la même longueur d'onde relativement au plan Marshall et à cette exécution.

L'initiative vient de la Ville d'Andenne, suivie par la Commune d'Engis et la Commune de Wanze qui ont obtenu un titre judiciaire qui liquide le différentiel entre le décret qui prévoit, en toutes lettres, que « les communes sont compensées à frais réels », c'est-à-dire en fonction de leur manque à gagner en réel, alors qu'il y a une base forfaitaire à ce stade. C'est ce gap qui sera liquidé – de mémoire, cela fait 1,5 million d'euros – au profit de ces trois communes.

Comment envisage-t-on la suite ? La première des choses – et vous l'avez souligné, Monsieur Dispa –, c'est que, sous mon impulsion, le Gouvernement a décidé de ne pas faire appel. Il n'a pas décidé de ne pas faire appel sur la base de consultations juridiques. À titre personnel, je considère que le texte est tellement clair qu'il ne laisse pas place à de l'interprétation.

Quand on a dit cela, on n'a pas tout dit puisque, in fine, les communes perçoivent une compensation forfaitaire depuis un certain nombre d'années et que, dans ces matières, il y a aussi une prescription quinquennale. L'objet du conclave, pour ce qui me concernait, a été d'essayer d'obtenir des crédits pour faire en sorte de liquider le passé. Vous avez bien cerné les enjeux en disant : « Il y a une difficulté par rapport à l'emballlement de ces dépenses qui doivent pouvoir être maîtrisées par le budget wallon ».

À titre personnel, il faut se poser la question de la philosophie des compensations Marshall afin de savoir si l'objectif du dispositif est encore pertinent. En d'autres termes, pour faire évoluer le dispositif, il faudrait rendre de la capacité fiscale aux communes et trouver un juste équilibre pour ne pas pénaliser les différentes entreprises.

Lorsque l'on aura atteint ces objectifs, on pourra à la fois tenter de revoir le dispositif et liquider les arriérés dus aux communes.

M. Demeuse a évoqué un litige particulier avec des frais d'avocats. C'est ce qui fait en sorte que l'on a une difficulté par rapport à une défense de la Région wallonne qui concernait un recours introduit par la Commune de Saint-Ghislain. Il y a un litige honoraire avec un avocat.

Il reste les questions sur « Été solidaire ». L'augmentation vise le taux horaire des étudiants dans les communes qui ont été inondées. L'opération Well camp est passée de 4,36 à 7 euros pour les étudiants.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Sur la question des intérêts de retard par rapport à ces compensations versées tardivement par la Région wallonne, une décision de principe a-t-elle été prise au niveau du Gouvernement wallon ? Par ailleurs, la ventilation par commune peut-elle être jointe ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La ventilation, vous regarderez si on l'a, mais je suppose que c'est un document qui pourra être obtenu.

Les intérêts de retard, ils sont pour les communes qui ont un titre judiciaire.

Pour le reste, je pense que cela a été calculé, mais je ne pense pas que les intérêts de retard ont été calculés. Maintenant, je ne sais pas si j'ai été suffisamment clair quant à l'activation, elle est dépendante du fait que l'on puisse trouver un point d'équilibre dans la refonte du dispositif.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Pour être sûr de bien comprendre ce que vous venez de dire et qui me paraît important, le paiement des arriérés est lié à un accord qui n'est pas encore scellé sur la modification du dispositif de compensation. Est-ce bien cela que vous venez de dire ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais être complètement transparent avec vous, et c'est une matière extrêmement importante, je vous ai donné mon opinion par rapport à la lecture que j'en ai du texte. J'ai dit à l'entame qu'il n'y avait pas toutes les mêmes sensibilités.

J'ai pu dégager un accord qui maintient les écritures budgétaires, qui sont liées à un accord global. Voilà, vous l'avez évoqué comme moi, vous l'avez même dit dans votre prise de parole initiale en disant que l'on peut se poser la question de l'emballlement du dispositif.

Pour moi, les arriérés sont dus et ils devront être liquidés, ce pour quoi j'ai pu obtenir la totalité des montants étalés sur plusieurs exercices, compte tenu du budget wallon. Ceci étant, il faudra lier cela à un accord. On trouvera un point d'équilibre entre l'intérêt communal et l'intérêt des différentes entreprises. Je préfère être transparent avec vous plutôt que de dire qu'il y a une écriture budgétaire et que les soldes n'arrivent jamais. S'il y a quelques municipalistes dans la salle, ils peuvent relayer ma demande.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – C'est très important, ce que vous venez de dire. Cela veut dire que si vous voulez utiliser les moyens de paiement supplémentaires que vous avez obtenus à concurrence d'un tiers, je crois, du montant global en moyens d'engagement, et si vous voulez les liquider avant la fin de l'année, cet accord politique à conclure au sein du Gouvernement doit intervenir dans le semestre qui vient.

Je me permets d'attirer votre attention là-dessus, sans quoi les paiements n'auront pas lieu, et l'inscription

restera donc lettre morte. Merci pour ces précisions qui me paraissent importantes.

M. le Président. – Voilà, je vous propose, puisque nous avons fait le tour de manière assez exhaustive des différents programmes de cet ajustement budgétaire, je crois que nos débats ont été riches par rapport à l'ajustement.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je ne veux pas du tout prolonger, mais pour être complet, puisque l'on fait un travail intéressant, je trouve, et intellectuellement riche, je me permets peut-être d'évoquer en deux ou trois points les budgets des UAP, et ce faisant, je reviendrai également sur le cavalier budgétaire que j'avais mentionné en tout début d'intervention.

M. le Président. – Si c'est le cas, je dois solliciter l'accord des collègues, parce que cela va nous mener vers 13 heures 15. Il y a les services, évidemment, j'imagine que tout le monde a envie de se restaurer. Cela ne me pose pas de problème, mais...

M. Dispa (Les Engagés). – Ce sont trois points très rapidement, je ne veux pas prolonger les travaux.

M. le Président. – Les collègues sont-ils d'accord, de manière très rapide ?

Démontrez-nous votre efficacité et votre rapidité.

La parole est à M. Dispa.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Dispa (Les Engagés). – S'agissant du fonds du Logement des familles nombreuses et de la Société wallonne de crédit social, j'ai déjà, sur base de l'observation de la Cour des comptes, mentionné de différentiel entre le budget de ces organismes et le solde SEC qui avait été attribué. Je n'y reviens pas.

Je voudrais simplement revenir s'agissant du Fonds du logement des familles nombreuses, sur un cavalier budgétaire qui figure à l'article 18 du dispositif décréto, sauf erreur de ma part. Ce cavalier budgétaire modifie les emprunts que le fonds du Logement pourrait effectuer en 2022. Je voudrais savoir à quoi correspond l'augmentation du plafond d'emprunt. Est-ce en lien avec l'autre article qui figure dans le dispositif que j'essaie de retrouver en vous parlant et qui prévoit que le fonds du Logement pourrait avoir des missions nouvelles, puisque à l'article 58 du dispositif, l'article permet au Gouvernement de confier des missions particulières au fonds du Logement des familles nombreuses ?

De quelles missions s'agit-il ? Est-ce l'exécution de ces missions-là qui justifie l'accroissement du plafond d'emprunt ?

Pour la bonne information de votre conseiller, on me dit que le cavalier figurant à l'article 18, qui vient modifier l'article 113 du décret initial, devrait, en réalité, se rattacher à l'article 114. C'est un point de détail, il faudra peut-être vérifier.

Dernière question concernant les budgets des UAP, c'est cette fois le budget de la Société wallonne de crédit social. J'ai constaté une augmentation dans le budget des recettes de cet organisme de 62 millions d'euros à titre de recettes de capital et notamment une recette de dotation en capital provenant de la Région wallonne de plus de 11 millions d'euros. Il y a également une dotation majorée pour des chèques logement. Or, dans le budget ajusté de M. le Ministre, je n'ai pas vu de majoration de dotation. D'où viennent ces inscriptions nouvelles en recettes de la Société wallonne du crédit social si elles ne viennent pas du budget ajusté de M. le Ministre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour le Fonds du logement et l'augmentation qui est faite par cavalier budgétaire, elle concerne ce qui émane du Plan de relance. Cela veut dire que la garantie régionale doit être augmentée.

Pour la mission particulière, c'est en lien avec ce que je vous ai dit tout à l'heure : pour faciliter les problèmes de trésorerie et budgétaires, on va passer par le Fonds du logement pour la crise ukrainienne, c'est ce qui justifie cela.

Pour la Société wallonne du crédit social, comme les moyens que l'on a obtenus pour faire en sorte que les prêts sociaux couvrent un public qui a des revenus plus importants, c'est 11 millions d'euros qui émanent du Plan de relance.

M. le Président. – Merci beaucoup pour ces dernières précisions. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre disponibilité.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 4 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

(M. Beugnies, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'ACCUEIL DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le marché public relatif à l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà évoqué lors de la discussion sur l'ajustement la problématique de l'accueil des réfugiés ukrainiens, mais je me permets via cette question orale de solliciter davantage d'informations suite à la décision prise par le Gouvernement wallon en séance du 2 juin dernier de marquer son accord en urgence sur un marché public de services d'un montant estimé à 20 millions d'euros relatif à la coordination de l'accueil et la prise en charge d'hébergements pour l'accueil des réfugiés ukrainiens au sein d'hébergements collectifs du territoire de la Région wallonne.

Par ce marché, la Wallonie entend mettre à disposition environ 7 000 places d'hébergement collectif au profit des réfugiés, avec un calendrier qui s'échelonne du 1er juillet au 31 décembre 2022. Inutile de dire que l'ouverture de ces places d'accueil est attendue avec impatience par les pouvoirs locaux dont nous savons qu'ils sont confrontés dans certains cas à la difficulté de trouver une solution alternative pour des réfugiés qui ne peuvent pas rester plus longtemps dans les familles d'accueil qui les ont accueillis jusqu'à présent.

À ce jour, mi-juillet 2022, 1 000 places devraient être ouvertes selon les annonces faites par le Gouvernement.

Le marché prévoit également, entre autres, une concertation avec les autorités locales et les provinces, la mise à disposition d'un règlement d'ordre intérieur et la communication à l'attention des riverains en concertation avec ceux-ci.

Sachant qu'un marché public passé en urgence peut coûter très cher – plus cher en tout cas qu'un marché passé en dehors de ces procédures d'urgence – pourquoi ne pas avoir pris cette initiative plus tôt, au moment où l'arrivée des ressortissants ukrainiens était annoncée ?

À qui le marché a-t-il été attribué ?

Les 1 000 premières places qui ont été annoncées pour le mois de juillet 2022 sont-elles à ce jour opérationnelles ? Qu'en est-il de la concertation avec les autorités locales ? Est-elle effective ? Le règlement d'ordre intérieur dont il est question a-t-il été élaboré ? Idem pour la communication à l'attention des riverains.

Combien de réfugiés ukrainiens sont-ils aujourd'hui hébergés dans des logements collectifs ? Avez-vous des chiffres plus précis à cet égard ?

Pouvez-vous, d'une manière générale, nous éclairer sur les résultats résultant de ce marché ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous dites d'ores et déjà que vous n'aurez peut-être pas la réponse à l'ensemble de vos questions qui sont fort précises, compte tenu du timing. Je demanderai peut-être que l'on revienne sur l'une ou l'autre précision.

Comme vous l'évoquez, le Gouvernement wallon a effectivement décidé de lancer un marché public qui vise à encadrer l'accueil des réfugiés ukrainiens avec la volonté d'harmoniser au maximum cet accueil dans une logique d'humanité, mais aussi de responsabilité.

Les offres devaient parvenir pour le 8 juillet. Une seule offre a été réceptionnée. Elle est à l'analyse. Je ne peux donc vous en dire plus à ce stade.

Vous me demandez les raisons pour lesquelles ce marché n'a pas été lancé dès le moment de l'arrivée des ressortissants ukrainiens. D'une part, c'est parce que nous agissons de manière coordonnée. Je fais le lien avec notre précédent dossier. Vous m'avez vous-même posé la question relativement aux écritures budgétaires.

D'emblée, nous avons pris des mesures et défini une stratégie et nous avons avancé de manière séquentielle, puisque, dans un premier temps, nous avons promu

l'accueil citoyen, nous l'avons soutenu et encadré en mettant en œuvre toute une série de dispositifs : contrat sui generis, charte de l'accueillant. On a mis en œuvre toute une série d'outils à disposition des différentes communes. Je maintiens d'ailleurs que l'accueil citoyen doit encore être promu.

Ensuite, seconde étape, nous avons demandé l'identification des possibilités d'hébergement collectif à l'initiative des gouverneurs que nous avons missionnés. Maintenant, nous tentons d'encadrer ce marché de l'accueil. Il y a une certaine logique et une cohérence d'ensemble dans notre action et nous entendons nous y tenir pour continuer à faire face à ces différents défis auxquels notre Région est soumise.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. Votre réponse est effectivement très laconique. Une seule offre a donc été rentrée, ce qui est sans doute consécutif au recours à la procédure d'urgence puisque l'on peut penser que les prestataires en mesure de répondre à un tel marché ne sont pas nombreux et, dans l'urgence, pas toujours en capacité de remettre une offre détaillée.

On peut redouter que cela ait un impact sur le prix des prestations, mais on le saura quand le marché aura été officiellement attribué. Quant à l'accueil des réfugiés proprement dits, vous prétendez que l'accueil citoyen doit toujours être promu. En réalité, c'est un choix par nécessité. Faute de solution alternative, vous êtes obligé de vous en remettre encore et toujours à la générosité de vos concitoyens. Cependant, vous savez que cette générosité atteint ses limites parce que, simplement pour des questions très concrètes, très matérielles, il est parfois impossibles pour les citoyens, aussi généreux soient-ils de laisser perdurer un accueil au-delà de la situation d'urgence pour laquelle ils avaient été sollicités.

Il est donc plus que temps de passer à la phase de cet hébergement collectif. Vous ne me répondez pas sur le nombre de places qui sont effectivement opérationnelles à cet égard. Je ne suis donc pas rassuré. Je pense que nous allons encore devoir attendre longtemps, des semaines qui sont difficiles à gérer durant l'été, avant de pouvoir soulager les concitoyens qui ont accepté, dans l'urgence et dans un premier temps, d'assumer une part de responsabilité qui, en toute logique devrait incomber aux pouvoirs publics.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE MÉCANISME DU « LOYER CHAUD » POUR
FAIRE FACE À L'ENDETTEMENT DES
SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE
PUBLIC (SLSP) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le mécanisme du « loyer chaud » pour faire face à l'endettement des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est là aussi un sujet que nous avons effleuré lors de la discussion sur l'ajustement budgétaire lorsque nous avons évoqué la situation des sociétés de logement de service public.

Depuis début 2022, depuis le début de l'année, on le sait, les sociétés de logement de service public subissent une hausse des prix rarement connue par le passé. Celle-ci vient affecter tous les marchés de construction et de rénovation qu'elles ont lancés. De ce fait, les sociétés supportent une part beaucoup plus importante du coût de ces marchés, parfois jusqu'à 70 %, bien au-delà de ce qui est initialement prévu par les arrêtés de subvention.

Il y a donc bel et bien un risque de surendettement, les sociétés n'ayant pas d'autres solutions que de recourir à l'emprunt pour financer ces surcoûts. Sachant que la seule source de revenus des sociétés de logement de service public, hormis les subventions, sont les loyers.

Il me paraît nécessaire d'envisager des mesures concernant cette source de revenus et de réfléchir à des mécanismes de révision de ces loyers.

Un des mécanismes, qualifié de « loyer chaud », consiste en la possibilité de moduler le montant du loyer en fonction de la charge énergétique assumée par les locataires.

C'est un mécanisme qui permet de réduire les discriminations très fortes qui existent actuellement entre les bénéficiaires de logements publics, selon que ces logements sont rénovés et donc génèrent une charge énergétique moindre, ou au contraire, selon que le logement contribue à générer un coût énergétique très élevé s'il n'a pas été rénové. Il y a donc là une discrimination qui devrait pouvoir être prise en considération via notamment ce mécanisme de « loyer chaud ».

Monsieur le Ministre, quelle est votre position quant à ce mécanisme ?

Vous nous avez redit ce matin que par principe vous êtes hostile à l'augmentation des loyers pour les bénéficiaires des sociétés de logement de service public. Mais ne pensez-vous pas que, vu l'impact des coûts énergétiques et des discriminations qui peuvent apparaître, comme je viens de l'évoquer, qu'il est nécessaire d'évoluer sur cette question afin de sauver le secteur de l'étranglement financier ?

À l'heure où la France a installé un dispositif contraignant de lutte contre les passoires énergétiques, ne pensez-vous pas que ce mécanisme de « loyer chaud » permettrait également d'avancer sur cette voie en Région wallonne ?

C'est une voie qu'appellent de leurs vœux les représentants du secteur. Je vous remercie pour les réponses que vous pouvez apporter à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, en réalité, votre question relative à la mise en place d'un mécanisme de « loyer chaud » en cache une autre plus fondamentale, qui est celle de la question de la réforme des loyers. À ce sujet, ma position ne variera pas, elle est parfaitement claire. Dans les conditions économiques et sociales très difficiles que nous traversons, il est impensable pour moi d'autoriser l'instauration de mécanismes qui accentueraient les charges des publics les plus précarisés pour accéder à un logement de qualité.

Depuis plus de deux ans, les crises et catastrophes qui se succèdent ont profondément affecté nos concitoyens et en particulier les locataires des SLSP. Dans ce contexte économique désastreux, je peux difficilement concevoir que la plus petite amélioration financière dont pourrait bénéficier un locataire par l'amélioration de la performance énergétique de son logement lui soit retirée d'une manière ou d'une autre.

Cela ne signifie pas que l'évolution de la situation financière des SLSP ne me préoccupe pas, bien au contraire, d'ailleurs il serait vain de chercher à épargner nos locataires sociaux si les bailleurs qui leur fournissent un logement décent ne parviennent plus à assurer ce droit fondamental. C'est pourquoi ma stratégie vise, avant tout, à améliorer les conditions financières des aides régionales aux SLSP et à soutenir la diversification de leurs activités.

S'agissant des aides financières régionales, nul ne peut nier les efforts sans précédent que nous avons fournis sous cette législature. Que ce soit au travers du Plan de rénovations, du Plan d'embellissement et de sécurisation ou encore des aides d'urgence et de la remise en état locative des logements inoccupés, la Wallonie assure l'essentiel des charges financières.

Plus encore, face à la hausse importante des prix de construction, un aménagement des objectifs du Plan de rénovation sera soumis au Gouvernement avant la trêve estivale. Cet aménagement devrait atténuer l'impact de cette hausse sur les activités des SLSP et éviter qu'elles ne doivent puiser, de manière excessive, dans leurs ressources propres pour compenser cette hausse constante.

Par ailleurs, précisément en raison de la hausse des prix de la construction, le Gouvernement a décidé le 17 juin dernier d'augmenter de manière substantielle les montants subsidiés pour la création de logements.

L'augmentation de l'intervention de la Wallonie est de 30 % par rapport au montant approuvé en novembre 2021 et de 100 % par rapport au montant de 2012.

J'ai aussi amorcé avec la SWL une révision du règlement des avances qu'elle octroie, de manière à assurer une charge financière plus supportable pour les SLSP.

Enfin, concernant la diversité des activités des sociétés, mon but est clairement de leur permettre d'élargir l'éventail des locataires qu'elles pourraient accueillir dans leurs logements, cela leur permettrait une certaine souplesse dans la location et l'attribution de certains logements.

J'entends mettre cela en œuvre via la révision du mécanisme du loyer à l'équilibre et l'application de l'article 94, paragraphe 3 du Code wallon du logement et de l'habitat durable relatif aux logements d'utilité publique n'ayant bénéficié d'aucune aide publique.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je prends note des modifications que vous envisagez et que vous avez d'ores et déjà décidées pour tenter d'améliorer la situation des sociétés de logement de service public. Il n'empêche que je regrette le blocage de principe que vous réitérez aujourd'hui concernant la nécessaire réflexion sur l'évolution des loyers.

Ce statu quo que vous maintenez produit une double discrimination :

- d'une part, une discrimination entre ceux qui bénéficient d'un logement public et ceux qui n'en bénéficient pas ;
- d'autre part, une discrimination entre ceux qui bénéficient, au sein du parc immobilier public, d'un logement rénové et ceux qui bénéficient d'un logement qui reste une passoire énergétique ou qui n'a pas bénéficié d'une rénovation.

Cette discrimination est d'autant plus importante que, vous nous l'avez confirmé ce matin, le chantier de rénovation du parc immobilier public prend du retard. Au lieu de 25 000 logements à rénover, l'objectif est

désormais revu à la baisse, vous nous avez dit 20 000 logements ce matin. Je crains qu'on ne se retrouve avec une situation qui soit pénalisante pour tous ceux dont le loyer est augmenté par des charges énergétiques importantes. Cette double discrimination justifierait une réflexion plus approfondie de votre part.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ACCÈS AU LOGEMENT ÉTUDIANT »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT FACE À
LA PÉNURIE DE KOTS EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Demeuse, sur « l'accès au logement étudiant » ;
- M. Antoine, sur « la stratégie du Gouvernement face à la pénurie de kots en Wallonie ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, je vous interrogeais au sujet de l'accès au logement étudiant rendu de plus en plus difficile, non seulement par l'absence d'offre suffisante au regard de l'augmentation constante du nombre d'étudiants, mais aussi par l'augmentation des prix de l'énergie dont les conséquences s'avèrent désastreuses.

À l'issue de notre échange, vous indiquiez vouloir aboutir sur plusieurs dossiers avant l'été, dont une première lecture de l'arrêté étendant les missions des AIS au logement étudiant. Vous affirmiez aussi plancher sur l'analyse d'un avant-projet de décret réformant le bail étudiant, en espérant pouvoir également le proposer avant la trêve estivale.

Face à l'urgence et la gravité de la situation, je souhaite refaire le point avec vous sur les différentes initiatives en cours à ce sujet. Je voulais savoir où elles en étaient, notamment sur cet arrêté étendant les missions des AIS et sur l'avant-projet de décret réformant le bail étudiant. Où en sont les différents travaux ? À quel état d'avancement êtes-vous ? Pouvez-vous nous en dire plus quant au contenu de ces textes, de ces différentes réformes qui sont sur la table, et nous confirmer que vous les ferez aboutir avant l'été, comme vous l'aviez annoncé ?

Par ailleurs, comment l'aviez aussi indiqué, vous aviez entamé la réflexion par rapport à une grille indicative des loyers pour les logements étudiants. Une première phase d'analyse s'est en principe clôturée avec

ce second quadrimestre de l'année, celui qui vient de s'achever. Je voulais savoir où en était l'avancement de cette grille indicative des loyers.

Comment avez-vous mis en œuvre la campagne de communication annoncée autour du prêt à taux zéro pour la constitution de la garantie locative pour les étudiants ?

(M. Evrard, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cela ne vous étonnera pas que j'emboîte le pas de mon excellent collègue, M. Demeuse sur la pénurie constatée dans les kots en Wallonie.

On l'oublie trop souvent, mais la sixième réforme de l'État a transféré aux Régions la compétence du droit locatif auxquels n'échappent ni les kots privés ni les kots publics.

Pourtant, cette négligence, cette omission se vérifie de plus en plus. Il est vrai, M. le Ministre ne m'en voudra pas de constater que la Région wallonne a quelque peu déserté cette compétence, alors qu'elle l'avait embrassé.

J'ose le dire, j'étais au Gouvernement, mais c'était mon collègue Jean-Marc Nollet qui s'en occupait à l'époque.

Selon le bureau d'expertise immobilière Statim, il faudrait, dans notre pays, à l'échelle nationale, construire 95 000 kots supplémentaires d'ici 2030. L'adéquation entre l'offre et la demande devient quasiment impossible à assurer. Probablement que comme papa, vous l'avez peut-être constaté vous-même, mais lorsque j'ai dû, pour ma fille – je lui envoie un petit clin d'œil, Anémone – retrouver un kot de qualité, ce ne fut vraiment pas simple, car ce qui restait sur le marché, notamment pour des considérations énergétiques, mais je pourrais rajouter de salubrité ou de propreté, ne coïncidait absolument pas au prix exigé.

Plusieurs raisons expliquent cette pénurie de kots. D'une part, la population estudiantine continue d'augmenter, aussi bien à Bruxelles, en Flandre, qu'en Wallonie. D'autre part, il y a, reconnaissons-le, l'allongement des études. Là où un étudiant réalisait son parcours en 5 ou 6 ans, aujourd'hui, avec la technique du sac à dos, il peut ou parfois il est contraint pour des raisons financières – car il travaille comme jobiste – d'allonger son *cursus* académique jusqu'à 7 voire 8 ans. Ensuite, il y a la réalité des mémoires qui prennent un certain temps, car il n'y a pas toujours la disponibilité des maîtres qui accompagnent ceux-ci.

J'ajoute que nos étudiants, par rapport au passé, privilégient le kot à la voiture, voire même aux transports en commun. Il y a là une rupture avec le cénacle familial qui était le berceau de leur enfance et de leur adolescence et l'affirmation d'une autre vie pour eux. J'ajoute à ce constat les étudiants français qui sont de plus en plus nombreux. J'ai eu l'occasion, comme ministre du Budget à la Fédération et ensuite comme parlementaire, de relever que nous consacrons environ 200 millions d'euros à l'accueil des étudiants français. Je rappelle que pour l'examen en médecine, 50 % des candidats venaient de France. Ce qui veut dire que pour eux, le kot est obligatoire, ce qui complique, sans bien sûr vouloir les rejeter, la situation de nos étudiants francophones, voire wallons.

Bien sûr, les universités tentent de trouver différentes solutions. Je vais prendre l'exemple, dans ma région, de l'UCL qui est la première université en Europe à posséder autant de kots, environ 4 500. Reconnaissons-le, avec toute la sympathie que j'ai pour cette université, certains de ces kots ne coïncident plus aux notions de salubrité, d'efficacité énergétique, que nous pouvons espérer. J'en ai même retrouvé de l'époque où j'étais étudiant. Ne me demandez pas en quelle année, cela serait encore plus malheureux de le mentionner.

Il n'empêche, l'UCL innove. Ainsi, leurs initiatives à Mons, à partir de janvier 2023, 5 mini maisons seront proposées à l'allocation à proximité même des autres logements déjà existants. En tout, c'est vrai que ce ne sont que 10 jeunes qui pourront vivre dans des « tiny houses ». Ce fut réalisé en partenariat avec Almo SPRL, pour une superficie de 22,5 mètres carrés. La maison construite en bois renferme deux chambres et deux bureaux séparés. Certes sur une surface réduite, mais on y trouve tout ce qu'il faut pour vivre : une douche, une cuisine équipée, et un chauffage avec une pompe à chaleur.

À travers ces nouveaux logements, l'UCLouvain et Mons, souhaitent poursuivre sa transformation en site toujours plus *smart*, c'est-à-dire écoresponsable, connecté et créatif. Ces logements ont la particularité d'avoir une consommation énergétique extrêmement réduite. Ils offrent, en plus, l'opportunité d'un cadre beaucoup plus agréable, puisqu'ils sont inscrits vers l'extérieur, vers la nature, plutôt qu'un kot qui s'empile au gré des étages d'un immeuble.

Les *tiny houses* présentent aussi un autre avantage par rapport aux kots traditionnels, celui d'être beaucoup plus rapidement mis à disposition des étudiants. L'université, du reste, n'exclut pas d'en générer d'autres sur les autres campus dont ils ont la responsabilité académique.

Monsieur le Ministre, il y a à peu près un an, je vous avais suggéré de vous intéresser réellement à ce nouveau mode de logements, économe, rapide et qui

coïncide aux besoins de l'étudiant, mais j'avais senti chez vous comme une forme de retenue, sinon même un élément de non-conviction.

Aujourd'hui, après les différentes études et les réalisations annoncées, quelle est votre analyse ? Comptez-vous cette fois-ci adopter cette formule légère, moins coûteuse, modulable et finalement très efficace, ou au contraire allez-vous privilégier d'autres pistes ? Si ce sont d'autres pistes, quelles sont-elles, pour que nous puissions en mesurer toute la pertinence ?

Allez-vous par exemple relancer la création de kots en partenariat avec SLSP ? Je pense singulièrement à ce que nous avons réalisé avec Jean-Marc Nollet en collaboration avec « Notre maison » sur le site de Louvain-la-Neuve, qui attire une mixité, puisque, de mémoire, 80 % des étudiants coïncident aux revenus accessibles au logement public, mais 20 % constituent la mixité bien nécessaire pour ne pas stigmatiser ces étudiants par rapport à d'autres.

Dès lors, allez-vous renforcer les moyens affectés aux sociétés de logement pour générer un programme de construction de kots en collaboration avec les différentes sociétés locales de service public ? Autant de petites questions pour une grande réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, vos questions me permettent de faire le point sur la thématique. Comme je vous l'avais déjà annoncé, le Gouvernement a pris plusieurs mesures dans le but de faciliter l'accès au logement étudiant.

Tout d'abord, s'agissant de l'élargissement du périmètre d'intervention des AIS pour leur permettre de prendre en gestion des kots étudiants à des conditions sociales, nous avons entrepris d'adapter l'arrêté relatif aux organismes à finalité sociale du 12 décembre 2013.

Les modifications apportées ne se limitent pas à rendre cette prise en gestion réglementairement possible, elles l'encouragent. En effet, il est prévu d'octroyer un financement supplémentaire par kot pris en gestion par les AIS. Ce supplément par rapport au financement traditionnel se justifie par la masse de travail additionnel imposée du fait qu'il s'agit de baux de courte durée, et par le fait que l'AIS devra adapter l'accompagnement social qu'elle procure habituellement à ses locataires pour répondre aux besoins d'un public plus jeune.

Un texte a été envoyé à l'Inspection des finances, toujours dans l'espoir de soumettre la première version de l'AGW modifié au Gouvernement avant la trêve ou, au plus tard, au début du quatrième trimestre de cette année.

Concernant, la réforme du décret Bail pour le volet étudiant, le groupe de travail chargé de l'évaluation du décret a formulé des propositions de modification qui seront soumises en première lecture au Gouvernement, cette semaine.

Sur la grille indicative des loyers étudiants, une première vague d'enquête s'est terminée récemment, conformément au calendrier. Les établissements d'enseignement supérieur ont répondu massivement à la demande de collaboration du CEHD et la quasi-totalité de la population étudiante wallonne a été invitée à participer à l'enquête.

L'analyse des données recueillies lors de cette première vague vient de commencer. Les résultats ne pourront être communiqués qu'après l'analyse de la deuxième vague, qui se déroulera en octobre-novembre et qui doit permettre de consolider les données, et de prendre la mesure des augmentations de loyers et de charges au cours de l'année.

Sur cette base, les arbitrages seront opérés par le Gouvernement et le dispositif devra encore être consolidé juridiquement. L'objectif est qu'une première version de la grille soit effective pour la rentrée universitaire de 2023, comme le prévoit le Plan de relance wallon.

Sur le manque d'offres de logements étudiants, Monsieur Antoine, je précise que ma position sur le recours à l'habitat léger n'est pas hostile, mais s'inscrit dans une certaine prudence, à l'aune de l'expertise que nous avons réalisée en suite des inondations.

L'expérience du déploiement d'habitats légers, notamment après les inondations, nous a en effet montré à la fois les avantages de la formule, mais cela nous a aussi conscientisés sur les difficultés pratico-pratiques, puisqu'il faut des terrains et que ceux-ci soient équipés. Également quant à la hauteur du coût de l'investissement qui est quand même de l'ordre de 100 000 euros par habitation.

En outre, la disponibilité des terrains manque et l'accès aux impétrants s'est souvent révélé problématique. Vous demandez dans votre question si c'était la voie privilégiée ou si j'avais d'autres voies. J'ai envie de vous répondre que je n'ai pas de voie privilégiée, j'essaie de multiplier un faisceau d'initiatives pour rencontrer l'objectif que l'on partage, à savoir de faire en sorte de rendre plus de kots, de logements étudiants, disponibles à des loyers abordables pour les étudiants et pour les familles.

Ce qui ne m'empêche pas de continuer à travailler sur l'habitat léger, de poursuivre son expérimentation, que je considère comme un moyen substantiel qui apportera des réponses, notamment dans des domaines spécifiques, que ce soit le logement étudiant, le logement de transit ou encore le Housing First.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, depuis deux ans, j'ai entrepris de réviser les cadres réglementaires pour faire reconnaître pleinement l'habitat léger comme habitation permettant son financement régional.

Plus structurellement, j'ai dit ma volonté de lancer un programme de création de logements destinés aux étudiants. L'objectif de 500 logements est maintenu et sa concrétisation d'ici à la fin 2022 par un appel à projets spécifique sera lancée à l'attention des SLSP. Ces logements seront financés sur la base de l'AGW de financement pour logements étudiants révisés, dont les montants de subsides seront rehaussés en vue d'être approuvés par le Gouvernement.

Cet arrêté prévoit un subside de base de 245 000 euros par ensemble de logements composés de cinq chambres et de 40 000 euros par chambre supplémentaire. Un incitant de 14 000 euros peut s'ajouter à ce subside de base en cas de recours à des matériaux ou à des systèmes favorisant la transition environnementale.

Bien sûr, toute la demande ne sera pas rencontrée par ce premier programme, mais c'est une première réponse, substantielle selon moi, qui s'inscrit résolument dans une voie que n'avaient plus été empruntée depuis 2012 par les précédents gouvernements qui disposaient de cadres réglementaires pour créer ce type de logement.

Voici le faisceau de solutions que nous proposons pour pouvoir rencontrer la thématique.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Il est vrai que la thématique est particulièrement large et à la hauteur de l'enjeu évident.

En ce qui concerne l'élargissement des missions des AIS, je me réjouis vraiment que les choses avancent et j'entends la dimension relative aux faits d'encourager véritablement les AIS à prendre cette mission à bras-le-corps, avec les moyens supplémentaires qui vont être débloqués, et ne pas juste en faire une mission parmi d'autres. Je me réjouis de cette dimension qui est pleinement intégrée.

Par rapport au bail étudiant, j'entends que le timing est respecté par rapport à ce que vous annoncez, donc c'est une bonne chose. Nous nous réjouissons de lire évidemment le contenu de ce décret lorsqu'il viendra ici, sur la table de notre commission. Par rapport à la grille indicative, j'entends qu'il y a des réponses larges et massives à la première partie de l'enquête. Nous suivrons évidemment attentivement les résultats suite à la deuxième vague pour cette entrée en vigueur à la rentrée 2023. Nous resterons évidemment attentifs en continuant à suivre tout cela de près. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (Les Engagés). – Je remercie M. le Président et M. le Ministre de nous avoir ramené dix ans plus jeunes. Il est vrai qu'en 2012, c'est un gouvernement dans lequel j'avais l'honneur de siéger, nous avons lancé un appel à projets pour la constitution de kots à travers les SLSP qui avait donné des résultats. Depuis lors, on a abandonné cette politique. On a vu pourtant des concrétisations majeures, j'espère que vous avez eu l'occasion d'aller voir les kots de notre maison qui sont probablement de meilleures qualités qu'un grand nombre de kots privés pour un coût inférieur.

Je me réjouis dès lors que vous ayez relancé cette politique après dix ans de désertion – comprenez qui pourra. J'entends 500 kots d'ici la fin de l'année, j'imagine que c'est la lettre de bonne nouvelle octroyant les crédits pour permettre de le réaliser. Ce qui va nous situer, M. le Ministre, aux alentours de 2024. D'ici là, n'y a-t-il pas matière à réflexion ?

Très modestement, je vous le suggère, de creuser la piste des *tiny houses*. Vous me dites : « C'est 100 000 euros », mais ce sont quand même deux étudiants. Cela fait 50 000 euros l'unité, mais avec une faculté immédiate de résultat. Vous m'indiquez de faire attention aux inondations, mais tout dépend du terrain retenu. Ce n'est pas la *tiny house* qui pose problème, c'est sa localisation qui pourrait, le cas échéant, le prévoir. Je vous renvoie vers une excellente proposition de décret que j'ai déposée avec mes collègues François Desquesnes et Marie-Martine Schyns qui règle ce problème, si vous pouviez la soutenir, je pense que cela réglerait beaucoup de soucis en matière d'inondations.

Enfin, je ne comprends pas que vous ne reteniez pas – je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, comme toujours – une formule d'acquisition de logement. Ce que vous avez prévu pour les logements publics, vous ne l'entrevoyez pas pour les kots. Si vous regardez à Gembloux – magnifique ville, s'il en est – ou à Namur – toute aussi intéressante, vous avez un certain nombre de maisons de maître qui ont été transformées en kots avec les autorisations souhaitées et réglementaires de la ville concernée. Mais là, au moins, vous avez les effets immédiats. J'ai le sentiment ici que vous courez à souffle perdu derrière un point oméga sachant que, tout à l'heure, j'ai rappelé les quelque 30-35 000 kots dont on aurait besoin en Wallonie. M'autorisez-vous à vous suggérer davantage de créativité dans la réalisation de ces kots ? Je vous en remercie de considérer cette suggestion.

(M. Dispa, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAFOND D'ÉPARGNE DES LOCATAIRES
DU LOGEMENT SOCIAL »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES NOUVELLES RÈGLES D'ATTRIBUTION
DE LOGEMENTS SOCIAUX EN FLANDRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Beugnies, sur « le plafond d'épargne des locataires du logement social » ;
- M. Evrard, sur « les nouvelles règles d'attribution de logements sociaux en Flandre ».

Mme Delporte et M. Lomba se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement flamand a récemment approuvé un règlement privant de droit d'accès au logement social toutes celles et ceux dont l'épargne dépasse un certain montant. Avec ce règlement, le montant maximum de l'épargne pour une personne isolée est d'environ 25 000 euros.

Cette mesure nous semble problématique à plusieurs titres.

D'abord, parce qu'elle situe le problème au niveau du locataire plutôt qu'au niveau du parc de logements. Ensuite, c'est une mesure qui exclut de fait certaines fonctions du logement social. Pour nous, le parc de logements sociaux devrait non seulement servir à protéger les plus précaires, mais aussi à réguler le marché locatif et acquisitif privé.

Monsieur le ministre, c'est une triste nouvelle pour le logement social en Région flamande, pas pour notre Région, pour le moment. Mais, on a récemment entendu des choses qui méritent que l'on pose des questions. Le président d'un parti en majorité dans votre Gouvernement – le MR, pour ne pas le citer –, M. Georges Louis-Bouchez, a annoncé publiquement être favorable à cette mesure.

En réponse, Monsieur le Ministre, vous avez exprimé votre opposition à titre personnel quant à cette mesure. Nous sommes au moins sur ce sujet sur la même longueur d'onde. Ce ne sont pas les locataires du logement social qu'il faut pointer du doigt. C'est donc une réflexion que vous aviez à titre personnel. Cependant, nous n'avons pas eu de position du

Gouvernement sur le sujet. On aimerait donc entendre, Monsieur le Ministre, une position claire du Gouvernement sur la question. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Pour nous, quand on entend des choses aussi graves de la part d'un président de parti de la majorité, des propos qui sont totalement déconnectés de la réalité des locataires et des besoins du terrain, cela nous semble urgent de garantir qu'une telle mesure n'est pas et ne sera pas envisagée dans notre Région. Donc, pouvez-vous le garantir ?

M. le Président. – La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas expliquer le cadre et le contexte qui vient d'être rappelé par rapport à cette nouvelle mesure élaborée en Flandre. Par contre, en Wallonie, le critère d'attribution se base sur le montant des revenus, et non sur l'épargne dont il pourrait disposer.

Vous avez été très clair en laissant entendre dans la presse qu'il était hors de question d'appliquer en Région wallonne les règles instaurées en Flandre. D'une part, cela n'est pas inscrit dans la DPR et, de l'autre, vous estimez que peu de ménages sont dans cette situation et que le système serait contre-productif.

Par rapport à ces propos, avez-vous éventuellement des chiffres ? Avez-vous des statistiques qui pourraient quantifier le nombre de locataires sociaux qui disposent d'une épargne plus importante que les 25 000 euros évoqués dans le texte de nos amis du nord ? Par ailleurs, on sait qu'en Wallonie une simple déclaration sur l'honneur de non-propriété d'un bien immobilier à l'étranger suffit pour l'obtention d'un logement social.

J'entends bien que le débat a été mis sur la place publique de manière assez vive, mais au-delà du montant d'épargne qui peut effectivement poser question, et de ce montant en lui-même, on peut comprendre que si l'allocataire social dispose d'un revenu d'épargne extrêmement confortable à quelques zéros, il y aurait là un hiatus assez incompréhensible.

Mais c'est vrai aussi en ce qui concerne les secondes habitations, notamment à l'étranger, et je crois que chacun et chacune d'entre nous dans nos communes connaissons effectivement des personnes qui sont dans le cas. Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, dans ce même ordre d'idées et avec pour objectif de favoriser l'attribution de ces logements aux personnes qui en ont le plus besoin, êtes-vous éventuellement disposé à revoir le mécanisme, cette position, les critères d'attribution ou peut-être aller plus loin dans quelques éléments qui permettraient d'objectiver toute décision ? Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Delporte (Ecolo). – Je souhaite effectivement me joindre à l'interpellation du PTB parce que j'ai aussi lu dans la presse une phrase qui m'interpelle, je la cite : « Nous devons lutter contre les abus et les fraudes dans le logement social afin de libérer les places pour ceux qui en ont le plus besoin ». Dans le même article, je lis : « Un citoyen doit d'abord utiliser son épargne avant de quémander l'aide de l'État ».

Monsieur le Ministre, depuis quand avoir une épargne est-il un abus ou une fraude ?

Avoir un logement décent est un droit constitutionnel et pour qu'il soit possible il faut que ce logement décent soit abordable, c'est-à-dire qui ait un prix en fonction des revenus. L'épargne n'a pas non plus vocation à payer le loyer mensuel qui doit être payé, comme les charges mensuelles, par un revenu mensuel.

Interdire à des candidats l'accès à un logement social parce qu'ils ont une épargne, peu importe s'ils ont un revenu mensuel extrêmement précaire, pour moi c'est juste inaudible.

À l'heure actuelle, il est indispensable d'avoir une épargne pour acheter une petite maison ou un appartement. On en parlait ce matin lors de l'ajustement budgétaire. Vous disiez, Monsieur le Ministre, que pour un bien de 200 000 euros, il faut plus ou moins 40 000 euros de fonds propres. Si l'on a peu de moyens, on achète pas cher et forcément il faut rénover ce logement pas cher et souvent en mauvais état et, du coup, il faut garder des réserves pour la rénovation après l'achat en plus de la partie qui n'est pas couverte par un prêt.

Moi, je ne trouve pas indécent qu'un locataire social puisse épargner pour s'acheter sa maison ou qu'il ait, au moment de rentrer dans le logement social, déjà une petite somme épargnée, mois après mois ou même un héritage, mais peu importe.

Toute autre chose. J'ai entendu qu'il ne serait pas possible de faire un cadastre des grosses fortunes. Non, disent certains, on ne va quand même pas fouiner dans les comptes en banque des gens. Mais, pour les candidats au logement social, alors, en plus de vérifier les revenus et le patrimoine, les propriétés – ce qui est bien normal, je ne le conteste pas – on pourrait aller fouiller dans leur compte en banque. C'est deux poids, deux mesures pour moi.

Aussi, dans un CPAS, quand on fait de l'accompagnement social et budgétaire d'une personne, on a pour principe de régler les factures prioritaires : le logement, les charges, la mutualité, et cetera, et en même temps de faire une épargne même si c'est cinq euros par mois, c'est un mécanisme que l'on met en place. Que ce soit pour payer des factures annuelles, des imprévus, un accident de la vie ou des frais extraordinaires, personne n'arrive à dormir tranquille s'il ne sait pas mettre des sous de côté. C'est fondamental.

Pouvoir épargner c'est une gestion de bon sens dont sont privés beaucoup trop de concitoyens parce que leurs revenus sont trop bas.

Déjà, on entend parfois des commentaires dénigrant ceux qui n'arrivent pas à épargner parce que, soi-disant, ils dépensent trop alors que simplement ils n'ont pas assez de revenus, mais là on en viendrait à juger ceux qui arrivent quand même à épargner comme des abuseurs ou des fraudeurs.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous confirmer votre opposition au plafond d'épargne pour les candidats locataires au logement social ?

M. le Président. – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Lomba (PS). – Je souhaitais aussi me joindre à l'interpellation, moins pour les propos d'un président de parti que pour m'étonner du principe même de cette interpellation. Je pense que le ministre a eu l'occasion vraiment de répondre de manière assez claire. J'ai quand même du mal à comprendre que la parole d'un président dans la presse remette en cause la parole du ministre du Logement en séance plénière.

Il y a une DPR, nous l'avons tous relue et je n'ai pas vu d'éléments qui permettraient d'imaginer que l'on puisse peut-être aller dans ce sens. Vu la manière dont le ministre a répondu, et je suppose qu'il le répondra encore d'ici quelques instants, je ne pense pas qu'il y a beaucoup de craintes à avoir.

Pour revenir au président en question, c'est vrai que sa vision du contrôle est parfois particulière, on vient de parler des comptes du patrimoine qui ne pouvaient pas faire l'objet d'examen approfondi dans certains cas, dans d'autres, malheureusement le pourraient.

Si chaque fois que M. Bouchez donne un avis et notamment sur la manière dont l'administration fiscale lui répond, cela n'engendrera pas une modification logistique qui va obliger les fonctionnaires à être plus gentils avec les contribuables. Oui, c'est un peu particulier, fort avec les faibles, faible avec les forts, sans doute, une vision qui est simpliste et stigmatisante.

Je rappelle que le ministre s'est exprimé en séance plénière suite à la question de Laurent Devin, mon collègue, c'était le 29 juin dernier. Il disait clairement que le dispositif flamand est stigmatisant, discriminatoire et au niveau juridique, complexe. On assiste avant tout à une politique de symboles, de slogans et cela risque d'être contre-productif sur le terrain. Cela contribue aussi à une plus grande stigmatisation des locataires sociaux alors que les vrais problèmes ne sont pas énoncés.

Avec de telles conditions, l'on ne fait que rallonger et compliquer les procédures, alors que tant de personnes ont besoin actuellement d'un logement social.

Ces conditions risquent d'éloigner des personnes qui ont réellement droit à un logement social. Rappeler également que chaque année, le loyer du locataire social est recalculé sur base de la situation avec preuves à l'appui. Chaque année, c'est même contraignant, ce n'est pas simple, mais l'on doit reproduire revenus, composition de ménage, et cetera, et si l'on ne fournit pas les éléments, l'on se voit appliquer le loyer maximum. Des règles existent déjà par rapport à la situation individuelle.

Le ministre a explicitement déclaré qu'il préférerait se concentrer sur de vraies priorités, à savoir aider les concitoyens à retrouver du pouvoir d'achat, à créer du logement public à loyer abordable en Wallonie, dont nous manquons tant.

Ainsi, le ministre a annoncé la mise en œuvre d'une indexation loyer pour des ménages en attente d'un logement social, et je pense que les vraies priorités, c'est vraiment de trouver des solutions aux gens qui ont besoin d'un logement, plutôt que de stigmatiser les allocataires sociaux et les locataires d'un logement public.

M. le Président. – Merci, Monsieur Lomba. Comme vous le dites, M. le Ministre s'est déjà exprimé sur le sujet, mais il lui revient bien sûr de s'exprimer à nouveau en réponse aux interpellations et aux questions qui viennent de lui être exprimées.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ma réponse ne sera pas une surprise, puisque j'ai déjà indiqué le sens en questions d'actualité.

Comme vous, j'ai été attentif à ce qui figurait dans la presse la semaine dernière, à l'expression d'un président de parti relativement à l'initiative flamande qui tendait à fermer l'accès aux logements sociaux pour des ménages dont l'épargne dépasserait un seuil de plus ou moins 25 000 euros.

Tout d'abord, pour dire que sur le fond, je confirme que je trouve les propos stigmatisants, non que je pense qu'il faut balayer d'un revers le fait qu'il y ait de la fraude potentielle, mais cela laisse à penser que les logements publics, les logements sociaux, c'est un nid de fraudeurs. Je trouve cela extrêmement stigmatisant du point de vue de l'image que cela en donne, de notre gestion même, et je ne peux donc pas adhérer à de tels propos. J'aurais même tendance à les condamner.

Qui plus est, sur le fond, une telle mesure ne me semble pas contribuer à une réelle équité entre les ménages candidats. En effet, l'immense majorité des ménages candidats à un logement social ne disposent que de rentrées très modestes. Je rappelle que 80 % des chefs de ménages locataires bénéficient de revenus de remplacement, qu'il s'agisse d'une pension, d'allocations

de chômage, du revenu d'intégration, de l'assurance maladie invalidité. En ces circonstances, il est fort peu probable que nombre d'entre eux aient amassé une épargne conséquente. En d'autres termes, avant même de traiter du fond, je pense que cette situation relève de l'anecdote.

Refuser aujourd'hui l'accès au logement social à un ménage au motif qu'il a constitué une petite épargne ne serait donc que reporter l'échéance. Les personnes à bas revenus pourraient se voir contraintes de puiser dans cette épargne pour payer leur loyer et finalement revenir très rapidement frapper à la porte des sociétés de logements sociaux. Si cette épargne était destinée à permettre à leurs enfants de faire des études ou se lancer dans la vie professionnelle, un tel dispositif en viendrait à anéantir cette possibilité de mobilité sociale.

Je passerai sur les modalités de contrôle administratif à mettre en œuvre pour concrétiser un tel dispositif. Elles seraient nécessairement intrusives et peu respectueuses de la vie privée.

Je passe aussi sur la facilité de contournement de ce contrôle, simplement en créant un autre compte sur lequel verser les sommes. Pour l'empêcher, il faudrait donner aux SLSP l'accès à tous les comptes du demandeur, soit une prérogative qui n'est même pas accordée à l'administration fiscale, sauf en cas de suspicion de fraude.

Monsieur Evrard, vous me demandez si je suis prêt à investiguer pour connaître le nombre de locataires sociaux qui disposeraient d'une épargne. Cela me semble compliqué, déjà parce que nous n'en avons pas les moyens légaux, mais aussi parce que mes priorités vont à la mise en œuvre des différentes politiques que nous avons inscrites dans notre DPR et dans le Plan de relance.

Je ne disperserai pas les forces de mon cabinet, de la SWL et de l'administration pour ce type de projet.

Par ailleurs, dans le Plan de relance, il y a un dispositif qui vise à informatiser. Comme M. Lomba l'a évoqué, les candidats locataires doivent renouveler annuellement leurs différentes sources de revenus et leur état de fortune. Il y aura des sources authentiques qui viendront clore le problème.

Enfin, M. Beugnies me demandait pourquoi le Gouvernement ne s'est pas prononcé sur le sujet. Je vous répondrai juste que je suis le ministre du Logement, que les points en la matière qui sont mis à l'ordre du jour le sont à mon initiative, et qu'il n'est pas dans mon intention de porter un quelconque point sur ce sujet. Au-delà, le Gouvernement wallon n'a pas à prendre abstraitement position sur une initiative flamande qui ne concerne que la Flandre. C'est l'essence même de notre fédéralisme.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Cela me permettra de répondre à M. Lomba en même temps.

Pourquoi cette interpellation ? Parce que ce n'est pas n'importe qui qui s'est exprimé, c'est le président du MR. Cela me semblait important, puisque le MR fait partie de la majorité.

Ensuite, c'est vrai que le ministre s'était exprimé en séance plénière, mais il avait bien précisé à titre personnel. Or, nous voulions avoir la position du Gouvernement. J'ai enfin la position du Gouvernement aujourd'hui. M. le Ministre le représente.

Pour nous, c'est clair : pas question qu'il y ait cette condition d'épargne maximum pour l'accès au logement social. C'est votre position aussi, c'est la position du Gouvernement. On s'en réjouit et l'on vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – C'est un sujet qui suscite réflexion. Il n'aura échappé à personne que les indicateurs en Flandre sont souvent meilleurs que chez nous en Wallonie. Il n'est pas déraisonnable de temps à autre de jeter un coup d'œil, voir ce qu'il s'y passe et voir les éléments qui font que cette situation est meilleure qu'en Wallonie à bien des égards.

C'est ce qui a été fait par rapport à cette mesure qui n'est probablement pas la mesure de l'année ni la panacée, reconnaissons-le. C'est plutôt une mesure qui interpelle ; raison pour laquelle nous avons nos échanges aujourd'hui.

Je retiens du ministre qu'il ne tombe pas facilement dans une forme d'angélisme en disant : « tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil ». Reconnaissons qu'il y a des problèmes et qu'il nous appartient de trouver les meilleurs moyens de pouvoir les contourner.

Il ne s'agit pas de stigmatiser l'un ou l'autre, mais de mettre le doigt sur le mécanisme de fraude. J'évoquais notamment la question des secondes habitations. Arriverait-on à le quantifier ? Je n'en sais rien, mais je relève que vous souhaitez améliorer le *screening* à travers les sources authentiques, pour allouer de la manière la plus judicieuse les logements sociaux. C'est bien.

Au-delà de cela, nous avons aussi énormément de travail par rapport à l'adéquation. L'épargne peut évoluer au cours d'une vie. Il est parfois intéressant de préparer un lendemain difficile, ou prévoir l'avenir lorsque l'on a des enfants qui doivent accéder à des études.

Nous devons aussi de notre côté, en ce qui concerne cette adéquation, voir les allocataires et leur situation familiale. Quand c'est une famille où les enfants sont partis et l'on se retrouve à deux ou à trois dans un logement qui est bien trop grand, il faut avoir une réflexion à ce niveau, de manière à répondre à des

besoins que nous reconnaissons tous puisqu'il y a une demande énorme.

Il y a le Plan de relance, mais nous devons également trouver les mécanismes qui permettent d'améliorer la situation. Nous observerons ce qu'il se passe en Flandre. S'agit-il simplement d'un impact de communication ou réellement de choses qui se concrétisent sur le terrain ? Nous serons attentifs à la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre vision non stigmatisante des candidats au logement social. J'ai bien entendu qu'il n'était pas question de mettre ce point à l'ordre du jour du Gouvernement. Je considère que mettre un plafond à l'épargne, c'est un peu comme dire aux candidats locataires sociaux qu'ils peuvent sortir de la précarité, mais en rampant sous un seuil et pas fièrement debout.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je me réjouis que l'interpellation ait au moins la vertu de rassurer les uns et les autres. Il est un peu dommage que le ministre doive se répéter deux fois pour qu'il soit entendu. J'espère que, à chaque fois que le président de parti en question tweetera ou s'exprimera, il n'y aura pas une interpellation.

M. le Président. – L'incident est clos.

(M. Evrard, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA BAISSÉ DU POUVOIR D'ACHAT IMMOBILIER EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la baisse du pouvoir d'achat immobilier en Wallonie ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le troisième indice des prix d'Immoweb a été publié il y a quelques jours. Les prix de l'immobilier ont progressé de 3,9 % depuis le début de l'année 2022 et le prix au mètre carré en Belgique a augmenté de près de 100 euros. Immoweb explique, en des termes plus percutants : « Au début de l'année, un Belge moyen pouvait se payer 79 mètres carrés contre à peine 70 mètres carrés aujourd'hui. Il s'agit d'une baisse de 11 % ».

En Région wallonne, les chiffres ne sont pas plus réjouissants. Au 1er janvier 2022, le pouvoir d'achat des Wallons était de 96 mètres carrés contre 86 mètres carrés aujourd'hui.

Selon Immoweb, cette baisse de pouvoir d'achat s'explique par deux phénomènes : d'une part, l'augmentation des prix au mètre carré et, d'autre part, l'augmentation des taux fixes d'emprunt grimant de 2,4 %, ce qui fait baisser de plus de 12 000 euros la capacité d'emprunt des ménages.

Il s'agit d'une baisse importante qui demande une réaction du Gouvernement. Vous évoquez souvent la problématique de l'acquisitif et vous rappelez souvent votre volonté de soutien à l'acquisition, que ce soit dans la DPR ou au sein de cette commission. Ici, on a une situation de baisse importante du pouvoir d'achat au niveau de l'acquisitif.

Pourquoi aucune mesure n'est-elle prise pour protéger le pouvoir d'achat immobilier des ménages ? Quelles éventuelles nouvelles mesures envisagez-vous face à cela ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la hausse des prix est une réalité et, comme je l'ai déjà dit, le principal obstacle à l'accès à la propriété n'est pas tant l'accès au crédit hypothécaire social que l'écart qui existe entre les prix de l'immobilier et la capacité financière des candidats acquéreurs.

Les taux d'emprunts hypothécaires relativement faibles que nous avons connus influencent directement les prix de l'immobilier. C'est l'une des raisons principales de la hausse importante du prix des logements en 2020 et 2021, soutenue par une très forte demande.

En conséquence, la Banque centrale européenne cherche à refroidir la consommation et à enrayer l'inflation en augmentant ses taux directeurs pour la première fois depuis 10 ans. Faut-il le dire ? La Wallonie n'a pas la capacité juridique et financière de totalement compenser les effets de la politique monétaire de la BCE.

Toutefois, mon action de ministre du Logement a visé en permanence à apporter une réponse concrète à l'inflation des prix du marché immobilier et à faire progresser le droit au logement décent pour tous.

En l'occurrence, à mon initiative, le Gouvernement a anticipé cette situation dès 2021 en prenant des mesures pour augmenter substantiellement l'offre de logements publics, mais aussi pour soutenir l'accès à la propriété via le crédit social.

En effet, grâce aux moyens du Plan de relance, le Gouvernement a mis à la disposition de nos organismes une enveloppe en dotation supplémentaire de 55 millions d'euros.

Un budget qui vise à couvrir une augmentation inédite de 20 % de la production annuelle de prêts hypothécaires de la SWCS, pour 35 millions d'euros, et du Fonds du logement, pour 20 millions d'euros.

Par ailleurs, comme vous le savez, plusieurs mesures adoptées par le Gouvernement et qui visent les jeunes ménages :

- l'augmentation du plafond des revenus imposables globalement à 65 000 euros, pour permettre aux jeunes qui viennent d'entrer dans la vie active de répondre aux conditions du crédit social. Cette mesure rend plus de 90 % des déclarations d'impôts éligibles ;
- l'augmentation de la valeur maximale autorisée du logement à 260 000 euros, et même 351 000 euros en zones de haute pression foncière, ce qui rend, en moyenne, éligible trois quarts du parc immobilier wallon. Ces plafonds sont indexés chaque année sur base de l'indice ABEX, l'indice des prix de la construction. Ainsi, au 1er janvier, les plafonds ont été indexés à hauteur de 275 000 euros et de 371 250 euros en zones à haute pression foncière ;
- la réduction de taux de 40 points de base lorsque les emprunteurs ont moins de 35 ans au moment de l'introduction de leur demande, ainsi que le taux inédit le plus bas de la SWCS est aujourd'hui de 0,9 %. C'est une réponse concrète au début d'inflation des taux du marché bancaire. Outre des taux d'intérêt attractifs, le crédit social se distingue aussi par la possibilité pour le Fonds du logement et la SWCS de consentir des crédits à forte quotité, jusqu'à 110 % sur 30 ans, contre 25 ans dans le secteur bancaire. Pour ce qui est des frais liés à l'acquisition et au prêt, le crédit social offre une réelle opportunité à celles et ceux qui n'ont pas de fonds propres. Ainsi, en 2021, 8 prêts sur 10 présentaient une quotité supérieure à 100 %.

Le bilan de cette mesure pour l'année 2021 est le suivant : 2 689 crédits sociaux ont été octroyés par la SWCS et 1 227 par le FLW, soit des productions historiquement hautes pour les deux UAP.

Alors, effectivement, nous connaissons un contexte difficile, mais je pense qu'avec cet éventail de mesures, la Wallonie s'est mise en position de soutenir un maximum de citoyens qui, très légitimement, désirent accéder à la propriété et que ces aides vont aider à concrétiser ce projet de vie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous avez rappelé, comme souvent, tout ce qui a déjà été fait. Vous dites que vous avez anticipé. Visiblement, ce n'est pas suffisant puisque cela n'empêche pas que le pouvoir d'achat des Wallons a perdu 10 mètres carrés. Les habitants de notre Région wallonne ont perdu 12 000 euros de capacité d'emprunt en six mois. Il ne me paraît pas excessif de dire que cela demande une réponse.

Vous avez bien dit que la Wallonie n'avait pas les moyens financiers de faire plus à ce jour. Pour nous, c'est difficilement compréhensible que rien ne soit fait. La Wallonie a des compétences sur certains domaines comme le précompte immobilier ou le crédit social. Il y a peut-être moyen d'agir à ce niveau-là. À mon avis, c'est une problématique qui va continuer à empirer. Vous parliez d'anticipation ; il va falloir anticiper sur l'avenir, parce qu'il sera encore plus compliqué, dans les années à venir, d'acquérir un logement.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ANNONCE D'UNE LIMITATION DE
L'INDEXATION DES LOYERS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'annonce d'une limitation de l'indexation des loyers ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de notre dernière commission, je vous ai interpellé sur la question de l'indexation des loyers. Vous savez que la situation peut être catastrophique pour les locataires quand l'indexation a effectivement lieu. Pour un loyer moyen de 750 euros par mois, en 2021, on a une augmentation de 62 euros par mois. C'est près de 750 euros par an. Je voudrais rappeler que ce sont des augmentations dures pour les familles locataires.

En réponse à mon interpellation, vous annonciez être favorable à une limitation de cette indexation des loyers. Toutefois, vous n'aviez pas précisé selon quelles modalités. Serait-ce sur le modèle de Mme Ben Hamou en limitant à 2 % ou selon un autre modèle ?

Vous aviez expliqué avoir chargé votre cabinet de travailler à un texte légal. Un mois après, alors que la situation est urgente, j'aimerais quand même dire que, mois qui passe, ce sont de nouveaux locataires qui risquent de subir une importante augmentation des loyers.

On n'a toujours pas de nouvelle et une question légitime ressort de cela : n'était-ce pas juste un effet d'annonce ? Surtout que l'on peut se demander si vous

n'avez pas changé d'avis. Quand on vous entend, il n'y a pas longtemps, sur BelRTL, avec beaucoup moins d'assurance sur cette question. Vous disiez seulement « être personnellement favorable à la limitation d'indexation », sans mentionner que vous m'aviez répondu que « votre cabinet y travaille ». Vous ne l'avez pas dit.

Vous avez aussi dit que le blocage se situait du côté du MR. On peut avoir un débat serein ici en commission, peut-être une autre fois, parce que c'est une question orale, donc le MR ne peut pas s'y joindre, mais peut-être cela vaut-il la peine d'entendre l'avis de vos collègues du MR ici en Commission du logement sur le sujet.

On aimerait des réponses claires à ces questions. Votre cabinet a-t-il travaillé un texte ou pas ? Si oui, où est ce texte ? Quelles en sont les modalités ? Qu'est-ce qui bloque concrètement au niveau du Gouvernement et pour quelles raisons ? Merci d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la première question d'entendre l'avis d'autres parlementaires. C'est dommage, vous auriez pu faire une interpellation, mais c'est une question orale. Donc, je ne répondrai qu'à vous.

Vous connaissez mon opinion sur la matière : si je prends soin de préciser que je suis en faveur, à titre personnel, d'un mécanisme régulateur de l'indexation raisonnable des loyers sur le tissu privatif, cette fois-ci le terme « personnel » a toute son importance. Vous êtes conscient des réalités politiques et vous sentez bien qu'il n'y a pas nécessairement un sentiment partagé de toutes les parties propres du Gouvernement.

Ceci étant, la problématique est importante. Je suis de près l'évolution de l'ensemble des indicateurs statistiques qui montrent que l'inflation anormale des prix énergétiques, surtout du gaz et de l'électricité, pousse particulièrement à la hausse de l'indice santé, qui n'est pas le même index choisi – c'est même la problématique – qui sert de calcul ; ce qui fait qu'il y a une indexation des loyers importante.

Dès lors, l'augmentation de l'indice peut conduire à une hausse disproportionnée des loyers, même si ce mécanisme n'est pas automatique. Je le rappelle toujours, il y a aussi des propriétaires qui choisissent de ne pas indexer.

Pour ces raisons, mon cabinet achève la rédaction d'un avant-projet de décret en la matière. Je rappelle aussi que l'on avait déjà pris une initiative. Paul Furlan à l'époque avait le Logement et avait opéré un saut d'index. La Cour constitutionnelle avait rabattu le projet.

Je pense, en effet, qu'il faut faire en sorte d'avoir un mécanisme qui ait toutes les sécurités juridiques, qui s'accorde sur un caractère stable et prévisible ; c'est en tout cas les enseignements que l'on peut tirer de la Cour constitutionnelle. Ce régime fait partie de l'équilibre des intérêts à trouver entre locataires et propriétaires.

La rédaction de telles dispositions doit cependant se faire de manière précautionneuse, sur la base d'un travail d'analyse approfondi, indispensable notamment au regard de l'arrêt de l'arrêt sus-mentionné de 2016 qui avait annulé l'initiative de mon prédécesseur. Sur cette base, il conviendra de rechercher un chemin au sein du Gouvernement, qui permette d'aboutir à une mesure équilibrée.

Je vous ai donné toutes les données de la problématique. Je la partage et la trouve prégnante. Ensuite, je pense qu'il ne faut pas négliger le chemin juridique qu'il faut trouver par rapport à ce texte, d'autant plus que je crois qu'il faudrait plutôt trouver un dispositif qui soit pérenne pour que, à défaut, on ne se retrouve pas dans les années à venir dans les mêmes circonstances. Enfin, il ne faut pas minimiser le contexte politique qui anime la majorité.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Au niveau des difficultés légales sur ce sujet, en mentionnant le cas du décret de M. Furlan, on en a déjà plusieurs fois parlé ici. Dans ce cas-ci, ce n'est pas la même chose, il n'y a pas de difficulté. Le décret de M. Furlan avait été remis en cause, mais c'était dans des circonstances qui n'étaient pas du tout comparables. J'ai lu attentivement le décret, ainsi que les commentaires du Conseil d'État ; il était remis en cause parce qu'il visait à corriger un saut d'index fédéral. On avait donc un problème de proportionnalité entre les moyens mis en place et la cause et qui était visée. Ici, on n'est pas dans cette situation et je suis sûr que vous le savez. On a une indexation des loyers qui peut toucher tous les locataires et l'on parle d'une limitation de l'indexation des loyers, donc on n'a pas ce problème.

Il est par contre possible que d'autres problèmes se présentent. Pour cela, il faudrait l'avis du Conseil d'État et il faudrait donc déposer un texte, ce que vous n'avez pas encore fait malgré l'annonce.

On a plutôt l'impression que ce qui ralentit réellement ici, c'est une question politique dans la majorité.

Je vous avais dit, Monsieur le Ministre, à la fin de mon interpellation, quand vous m'aviez répondu que votre cabinet y travaillait, que si rien n'arrivait, on déposerait nous-mêmes un texte. On tient nos promesses : on va déposer un texte aujourd'hui par rapport à cela.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA DIFFICILE MISE EN PLACE DES TESTS-
MYSTÈRES POUR LUTTER CONTRE LA
DISCRIMINATION AU LOGEMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la difficile mise en place des tests-mystères pour lutter contre la discrimination au logement ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de la dernière séance plénière, suite à une excellente question concernant le dernier rapport d'Unia traitant notamment de la discrimination au logement que peuvent subir les personnes les plus précarisées ou les personnes racisées, vous avez donné un nouvel état des lieux concernant la mise en place des tests mystères pour lutter efficacement contre ces discriminations. Vous avez dit alors que « dans les mois qui viennent, je ne désespère pas que nous puissions obtenir ce décret » pour la mise en place de ces tests, repoussant encore la date de mise en application de cette mesure.

Déjà à une question d'avril 2021, vous aviez répondu à une collègue travailler sur l'aspect législatif de cette mesure, en consultant les acteurs comme le Collège des procureurs généraux. En septembre de la même année, vous annonciez vous être fait épauler par un cabinet d'avocat spécialisé sur le sujet pour rédiger les textes. Enfin, en avril 2022, vous annonciez avoir reçu une première version d'un décret sur le sujet.

Quatre mois plus tard, on apprend qu'il faudra plusieurs mois afin de pouvoir peut-être espérer avoir un texte sur le sujet. Pendant ce temps, les discriminations ne diminuent pas, vous vous en doutez. On en vient à se demander si le gouvernement ne se cache pas derrière des obstacles techniques – peut-être que je me trompe – pour ne pas mettre en place cette simple mesure annoncée avec vigueur il y a plus d'un an et demi.

Je me rappelle, on était allé à Gand avec la commission du Logement se renseigner et s'inspirer de ce qu'ils faisaient là-bas. C'était vraiment bien.

Comment est-ce possible que cette mesure n'ait pas encore été mise en place plus d'un an après son annonce et qu'il ne semble pas y avoir d'urgence de votre côté ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, croyez bien que ce dossier me tient particulièrement à cœur. J'entends bien qu'il a subi certains retards. Ceci étant, on ne peut pas analyser les choses et faire en

sorte, comme s'il n'y avait pas eu d'évènements. Il y a quand même eu des évènements. Je n'ai qu'un staff qui est relativement limité. Ce sont les mêmes équipes qui travaillent sur les inondations, sur le covid et sur l'Ukraine. Ces équipes ont aussi un temps limité. D'autre part, quand on prend un prestataire extérieur, ils sont parfois très efficaces, parfois ils le sont moins, sans rentrer dans les détails.

Néanmoins, votre question va me permettre de faire le point et de vous confirmer ma volonté de mettre en œuvre une lutte effective contre les discriminations à l'accès au logement. Vous avez raison, c'est une réelle problématique et c'est vraiment inéquitable dans la société. C'est une volonté d'aboutir et de tenir les engagements. C'était d'ailleurs un des premiers dossiers que j'ai pris en charge, en établissant une note de politique générale pour lutter contre ces différentes discriminations avec différents panels, dont un des points est évidemment de changer la législation.

Je vous avais annoncé avoir reçu une première version de l'avant-projet de décret en avril dernier. Elle a fait l'objet d'une étude attentive de mon cabinet et de l'administration, qui se sont ensuite réunis avec le cabinet d'avocat désigné pour collaborer à la rédaction des textes, afin de leur faire part des modifications que nous souhaitons. La version modifiée m'a été transmise la semaine dernière. Elle vient d'être transmise à l'Inspection des finances pour avis. Dès que le dossier reviendra de l'Inspection des finances et que nous aurons pu l'examiner, je l'inscrirai en avant-projet pour l'ordre du jour d'un prochain gouvernement. Nous progressons donc, comme je m'y suis toujours engagé.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Cela veut-il dire que probablement, cette année, on pourrait...

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cela veut dire que le texte est à l'Inspection des finances, que l'on attend le retour de l'Inspection des finances qui nous donnera un avis positif ou un avis négatif. S'ils rendent un avis négatif, on devra corriger le tir, retourner à l'Inspection des finances. S'il est positif, je l'inscris au Gouvernement.

M. Beugnies (PTB). – Vous avez tout de même payé un cabinet d'avocats pour avoir des résultats qui devraient être normalement légaux. Je vous ai parlé d'une visite à Gand en début de mandature. J'imagine que, à Gand et à Bruxelles, ils ont aussi rencontré des problèmes légaux même si c'est différent d'une région à l'autre.

Quand on interroge Unia, ils expliquent que près de la moitié des cas de plaintes qu'ils reçoivent sont des discriminations liées au logement. Unia souligne par ailleurs que c'est un phénomène en constante

augmentation depuis 2016. C'est pour cela qu'il est urgent d'agir.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Si je peux me permettre une incise, le problème, c'est que nous n'avions pas dans notre législation la possibilité d'implémenter les tests de situation et les tests-mystères. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'implémenter dans les textes cette possibilité-là. Quand vous réalisez des tests de situation et des tests-mystères, des agents de l'administration qui vont le faire et ceux-ci doivent être protégés des différentes poursuites. C'est pour cela que l'on va moins vite parce que l'on ne l'avait pas obtenu dans nos diverses législations et que cela ne faisait pas l'objet d'un consensus avant mon arrivée. On a pu convaincre et expliquer pourquoi c'était une matière importante. Désormais, je pense que tout le monde est sur la même longueur d'onde. Cela va moins vite parce que cela nécessite d'implémenter dans notre législation la possibilité d'y recourir.

(M. Beugnies, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ COMMUNALE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrôle interne en matière de comptabilité communale ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, dans les plus grandes communes, les services financiers sont organisés et gérés par plusieurs employés qui exercent chacun leur part de responsabilité, dont certaines sont croisées, dans un souci de contrôle interne permanent. Pour les communes de plus petite taille, une même fonction n'est assumée que par un seul agent, ce qui pose parfois des difficultés en cas d'absence maladie ou en matière de contrôle interne puisque, dans le cas du directeur financier, par exemple, cela signifie qu'une même personne détient seule le contrôle et le pouvoir financier de toute une commune.

Malheureusement, les récents mécanismes de fraude qui ont été détectés dans une commune qui m'est chère, celle de Neufchâteau, interpellent sur la capacité de contrôle interne qui est mis en place. C'est une responsabilité du collègue. Au regard de cette situation, outre le véritable traumatisme humain au niveau du personnel, au niveau politique et au niveau de la profession de directeur financier, il me semble utile de

vous adresser une série de questions par rapport à l'organisation de ce contrôle.

Comment organiser ou s'assurer qu'un contrôle interne efficace puisse être effectué, y compris dans les petites communes ? Quelle est la capacité de contrôle du collègue qui doit bien souvent se fier et remettre son entière confiance dans le travail d'un directeur financier ? N'est-il pas utile et nécessaire de réfléchir à des mécanismes plus rigoureux ?

On peut imaginer deux pistes :

- le renforcement des contrôles aléatoires avec la vérification des pièces comptables qui sont actuellement conservées au niveau de la commune. Un contrôle aléatoire, c'est permettre à une autorité de venir quelques heures vérifier si elle ne détecte pas d'anomalie grave, notamment dans les comptes en attente ;
- l'instauration d'un système de tournantes au niveau des directeurs financiers, celles et ceux qui sont amenés à travailler dans de plus petites communes, tel que celui mis en place pour les receveurs régionaux.

Je voulais avoir votre analyse, Monsieur le Ministre, pas forcément sur le cas particulier que je viens d'évoquer, mais de manière globale sur cette mécanique de contrôle interne.

Ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de renforcer, éventuellement, de manière aléatoire, peut-être une à deux fois sur une législature, ou en tout cas, mettre en place un dispositif qui fait réfléchir et qui fait prendre conscience qu'à tout moment s'il y a un écart de conduite, celui-ci peut-être repéré et sanctionné ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, j'aimerais vous dire que je suis un peu partagé sur la réponse à donner parce que je suis assez sensible à ce que vous avez évoqué quant aux plus petites entités, lorsqu'il y a une personne responsable qui manque et que le service est désorganisé.

A l'inverse, dans la réponse que l'on m'a fournie, je crois qu'il existe toute une série de dispositifs réglementaires qui peuvent être activés.

Dès lors, ces dispositions légales et réglementaires, ainsi que des procédures existent pour baliser et contrôler l'action des directeurs financiers. Elles atteignent leurs objectifs dès que les autorités communales les appliquent scrupuleusement. Je rappelle ici, particulièrement, les circulaires du 14 juin 2016 qui ont fait un relevé de cet arsenal.

Le directeur financier n'agit pas seul. Avec l'aide du service financier de la commune – mais vous allez me

dire, encore faut-il qu'il soit étoffé –, il doit veiller au bon déroulement des opérations financières que ce service effectue.

Pour ce faire, les tâches qui lui incombent sont définies précisément par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ainsi que par le Règlement général de la comptabilité communale.

L'encaisse du directeur financier doit être vérifiée par le collège, ou par un de ses membres, au moins une fois par trimestre, en application des articles L1124-42 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 77 relatif au Règlement sur la comptabilité.

Il convient que les autorités communales exercent leur responsabilité, même si je sais qu'il existe beaucoup de pression et de tâches à réaliser par les autorités communales. Cependant, il est parfois constaté que la vérification de l'encaisse ne se réalise qu'une ou deux fois par an au lieu des quatre contrôles obligatoires.

Je rappelle qu'il s'agit d'un contrôle du collège communal qui se fait à l'improviste, sans avertissement préalable. Pour cela, le collège peut exiger l'accès au bureau du directeur financier et peut se faire accompagner d'un technicien et d'une personne chargée de tenir les écritures nécessaires à la vérification.

En ce qui concerne le contrôle externe, les comptes et documents budgétaires sont soumis à la tutelle d'approbation.

Les services de la tutelle assument ce rôle dans les limites strictes des textes légaux qui définissent sa mission et ses moyens d'action.

Des anomalies ou actes malveillants sont effectivement possibles, malgré l'intervention de la tutelle sur les comptes.

Il est un fait que le risque zéro n'existe pas.

Comme les réviseurs d'entreprise l'indiquent dans leur note d'analyse : « le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement interne ».

En des termes plus crus : quand quelqu'un veut vraiment frauder, il arrive qu'il y parvienne. Mais on finit toujours par le découvrir.

En conclusion, l'arsenal réglementaire, s'il est correctement mis en œuvre, me paraît suffisant, à ce stade, pour fournir une assurance raisonnable quant au risque de fraude.

Je n'estime donc pas impératif actuellement de renforcer les mesures de contrôle alors que, par ailleurs, la gestion quotidienne des communes devient de plus en plus exigeante.

Cela dit, une telle position ne doit pas être figée.

En résumé, je pense que tout cela doit être soumis à l'analyse et à l'évaluation. Il y a aussi une question de moyens qui est derrière. La question est importante, mais à ce stade il m'apparaissait important de pouvoir relever les diverses possibilités que le collège communal ou la commune concernée a pour opérer les différents contrôles.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse laquelle éveille en moi, deux réflexions complémentaires.

J'évoquais la possibilité d'organiser des tournantes, d'avoir un contrôle externe à celui du collège. Effectivement, je conviens avec vous et c'est à espérer que les cas de fraudes sont extrêmement marginaux et rares. Par contre, vous m'éveillez deux suggestions :

la première, j'entends bien que c'est la responsabilité du collège, mais lorsque celui-ci va effectuer ce contrôle cela peut-être perçu comme une forme de rupture de confiance à l'égard du directeur financier voire d'un doute éventuel.

Il serait peut-être sage de former ou informer le collège sur les éléments à éventuellement vérifier, où mettre un spécialiste qui permette de temps à autre d'épauler le collège dans cette démarche qui me semble absolument nécessaire. C'est ce qui se passe dans tous les organismes. Quand on regarde aujourd'hui la structuration au niveau d'une administration communale, on se rend compte que le directeur financier et le directeur général ont quelque part les pleins pouvoirs, les codes d'accès, et cetera.

Comme vous l'avez dit, je crois que l'on ne doit pas rester figé et avoir une réflexion. Il faut se demander s'il n'est pas nécessaire de mettre en place une cellule d'appui pour les communes qui souhaiteraient mettre en place ce genre de contrôle. Être épaulé serait sans doute sage, me semble-t-il.

(M. Evrard, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'AVIS DE L'UNION DES VILLES ET
COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) SUR
L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX
ÉLECTIONS COMMUNALES ET
PROVINCIALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) sur l'avant-projet de décret relatif aux élections communales et provinciales ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, à votre demande, l'Union des villes et communes de Wallonie a remis un avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale en ce qui concerne les élections communales et provinciales.

Pour rappel, cet avant-projet entend moderniser la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne la régionalisation des règles relatives aux dépenses électorales. Le texte vise également à simplifier les règles existantes en réorganisant le code en matière électorale. Enfin, l'avant-projet vise également à sécuriser et dématérialiser le processus électoral au niveau local.

Si l'UVCW salue la volonté du Gouvernement de simplifier, clarifier, moderniser la réglementation applicable au scrutin communal, elle relève dans son avis un certain nombre de points d'attention. L'UVCW souligne notamment la nécessaire implication des pouvoirs locaux dans les choix à venir et leur exécution, en particulier en matière de dématérialisation.

Par ailleurs, l'UVCW indique que les charges inhérentes aux réformes portées par ce texte doivent être réparties de façon égalitaire entre les acteurs concernés. Dans cet esprit, l'UVCW considère que les frais relatifs à l'obligation d'utilisation d'un logiciel d'assistance au dépouillement devraient être pris en charge par la Région, en insistant sur les garanties de fiabilité nécessaire à ce produit. Elle évoque également la nécessaire organisation de formations et de séances d'information pour le personnel communal.

Quelle analyse faites-vous de l'avis de l'UVCW et comment le prenez-vous en compte en vue de la seconde lecture de cet avant-projet de décret qui, je suppose, interviendra prochainement ? Comment répondez-vous concrètement aux préoccupations évoquées, en particulier en ce qui concerne l'implication des pouvoirs locaux en matière de dématérialisation, la prise en charge des frais de logiciels, ou encore les garanties de fiabilité du logiciel de dépouillement ?

Avez-vous prévu d'organiser des formations pour le personnel communal comme le demande l'UVCW ? Quel est désormais le calendrier à venir de cette réforme importante ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, après son adoption en première lecture par le Gouvernement, l'avant-projet de décret électoral a été soumis pour avis à plusieurs instances dont l'association des provinces wallonnes, l'Union des villes et communes et l'Autorité de protection des données. Les avis sont en cours de réception et d'analyse au sein de mon administration.

Je souligne, par ailleurs, qu'une large consultation a été organisée en amont, dans le cadre de la rédaction du texte. L'objectif était de se concerter avec les acteurs, dont l'UVCW, sur la réforme des opérations préélectorales, suivant une triple logique de simplification, clarification et dématérialisation.

L'avis de l'UVCW s'interroge notamment, comme vous l'avez rappelé, sur les conditions d'utilisation du logiciel d'assistance du dépouillement.

Son développement est un projet commun du Fédéral et de la Région. Un marché conjoint a donc été lancé. Le cahier spécial des charges prévoit des normes de haute sécurité afin de garantir la fiabilité de l'outil.

Deux offres ont été réceptionnées et soumises au consultant informatique du SPF Intérieur qui les a analysées sous l'angle de la sécurité. Le logiciel mis à disposition des bureaux doit répondre aux normes de sécurité figurant dans le cahier des charges, comme tout logiciel électoral, doit faire l'objet d'un agrément et être contrôlé par le collège des experts.

Les informaticiens locaux recevront en outre une liste des prescriptions techniques nécessaires à l'utilisation de l'outil. Par ailleurs, les interactions entre ce logiciel et le logiciel de traitement des données électorales MARTINE feront l'objet de tests, dont certains émanent du Centre pour la cybersécurité en Belgique.

La mutualisation permet de partager les coûts, le Fédéral assumant près de 70 % des coûts de développement. Le produit sera mis à la disposition des pouvoirs locaux qui devront fournir le *hardware* pour son utilisation, soit en mobilisant leur parc informatique, soit en louant ou en achetant le matériel auprès du prestataire, dans le cadre d'une centrale d'achat.

La Région, quant à elle, assumera le *helpdesk* et la formation des utilisateurs. Cette répartition est celle qui est traditionnellement mise en œuvre en matière

électorale. J'insiste, le système ne mettra rien de plus à la charge des communes.

Il est prévu que des tutoriels, manuels et séances d'information soient développés. La formation des présidents de bureau de dépouillement sera également organisée.

Enfin, en ce qui concerne le calendrier de la réforme, le passage en deuxième lecture est prévu pour septembre. Le texte sera ensuite envoyé au Conseil d'État puis, après son approbation en troisième lecture, il sera soumis au Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je me réjouis que le dossier avance. J'entends le calendrier qui est avancé.

Je rappelle cette large consultation en amont et notamment le travail que l'on avait mené au sein de ce groupe de travail parlementaire dont nous étions plusieurs membres ici à faire partie.

Merci aussi pour les éléments de réponse que vous donnez aux éléments avancés par l'Union des villes et communes. Je pense que ce sont des remarques légitimes. Je pense que les éléments apportés sont rassurants par rapport à l'absence de surcharge et par rapport aux formations qui seront apportées et prises en charge par la Région. Nous serons attentifs au suivi.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA CONCRÉTISATION DES TRAVAUX
RELATIFS À LA SIMPLIFICATION DES
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES AUX
DÉCÈS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la concrétisation des travaux relatifs à la simplification des démarches administratives liées aux décès ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Monsieur le Ministre, fin de l'année dernière, je vous interrogeais quant aux avancées du groupe de travail que vous aviez mis en place en vue de simplifier les démarches administratives liées aux décès et donc aux sépultures et aux funérailles qui les suivent.

À l'époque déjà, vous aviez annoncé que le groupe de travail en question avait souligné que certaines avancées pourraient être envisagées, mais que des difficultés, notamment parce que certains éléments

dépendent du Fédéral, devaient faire l'objet de travaux supplémentaires.

Vous m'aviez donc affirmé que votre administration poursuivait son travail relatif à cette simplification des démarches et que vous étiez convaincu que cette année serait mise à profit pour transformer les conclusions du groupe de travail en modifications législatives. Ainsi, une concrétisation de ces travaux était attendue dans les mois suivants.

Je me permets donc, à la mi-année, de revenir vers vous dans le cadre de ces travaux, Monsieur le Ministre, avec les questions suivantes.

Quel travail votre administration a-t-elle pu effectuer lors de ces six mois pour concrétiser les simplifications administratives éventuelles qui avaient été soulignées par le groupe de travail ?

Des travaux complémentaires étaient-ils attendus de ce groupe de travail ? Lesquels le cas échéant ?

Des échanges avec le Fédéral, notamment en ce qui concerne les simplifications administratives du modèle III C ont-ils eu lieu ?

Concrètement, quand les premières modifications peuvent-elles être attendues ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, depuis nos échanges voici six mois, mon administration a poursuivi son travail, notamment en formalisant des propositions des groupes de travail et en prenant des contacts avec la Région bruxelloise. Cela étant, pour rappel, la simplification administrative n'est qu'un élément du dossier, parmi d'autres.

Différentes raisons d'ordre structurel et contextuel nous ont empêchés d'avancer plus avant dans cette matière.

Néanmoins, le travail se poursuit, même s'il faut garder à l'esprit que nous gérons également d'autres situations urgentes.

S'agissant spécifiquement du modèle III C qui vise le constat opéré par un médecin à la suite d'un décès au domicile, je vous confirme qu'il est fonctionnel et que sa modification est bien au programme. Cela étant, cette modification ne revêt pas un caractère d'urgence, dès lors qu'elle ne sera qu'une simplification.

Ma volonté reste cependant d'avancer, et le mois de septembre nous permettra de relancer les choses plus efficacement avec l'administration.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je remercie M. le Ministre. Je le rejoins sur le caractère non urgent, ou moins urgent que beaucoup d'autres dossiers, même si la concrétisation de ce travail est attendue par les travailleurs du secteur, mais aussi par les citoyens qui doivent malheureusement se plonger dans toute cette paperasse et aussi par les administrations communales.

Je l'encourage et le soutiens dans la poursuite de ce travail.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA VENTE DE WIN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Win ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, Win est jusqu'ici une société contrôlée par les pouvoirs publics, comme filiale d'Enodia. C'est une société stratégique au point de vue économique et public : 150 travailleurs y ont développé une expertise informatique de haut niveau, notamment en termes de transport et de stockage des données informatiques ou de cybersécurité.

Ces compétences sont exercées au service des administrations publiques – un peu près la moitié des communes -, l'ensemble des hôpitaux et de nombreux établissements d'enseignement notamment. C'est une société active dans un secteur de pointe. La société est aussi bénéficiaire et son chiffre d'affaires est en croissance.

On apprend aujourd'hui que Nethys-Enodia voudrait vendre cette entreprise. Cette vente ne doit pas avoir lieu, car si Win est privatisé demain, il faudra aller chercher les compétences de cette société ailleurs, dans le privé. Non seulement les pouvoirs publics en seront privés, mais il faudra payer beaucoup plus cher. On s'étonnera d'avoir vendu ce joyau à une multinationale ou un fonds d'investissement.

Pourquoi ne pas empêcher cette nouvelle privatisation au sein de l'intercommunale liégeoise ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la question va me permettre d'à nouveau faire le point sur mes possibilités d'actions dans le rôle qui est le mien aujourd'hui.

Tout d'abord, vous savez que Win est une filiale du groupe Nethys et, par conséquent, une sous-filiale d'Enodia.

Pour plusieurs raisons, il ne m'appartient pas, en tant que représentant de l'autorité de tutelle, de m'opposer de façon absolue à la vente, vous vous en doutez. Ainsi, cette vente relève de l'autonomie de gestion de Nethys, c'est-à-dire d'appréciation en opportunité effectuée par cette société quant à la gestion de ses actifs et de ses biens. L'autorité de tutelle n'est pas aux commandes du groupe Enodia-Nethys, et n'a pas à l'être.

Dans ce cadre, il appartient moins à l'autorité de tutelle de s'opposer à une opération en elle-même de prime abord qu'à la manière dont elle est menée. C'est à ce moment que j'userai, le cas échéant, de mon pouvoir de tutelle.

En résumé, les actes m'arrivent par la suite, a posteriori. C'est l'esprit de notre législation, pour lequel les balises sont très claires quant à mon pouvoir d'appréciation, il faut que cela blesse la légalité ou l'intérêt général.

À cet égard, je profite de l'occasion pour rappeler que, avant toute décision de cession d'action dans le capital de Win, l'article L1532-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation imposera – à l'inverse, puisque c'est une société locale à participation significative – à rendre des comptes à sa maison mère, à savoir qu'il faut l'avis conforme d'Enodia.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Ce n'est pas la première fois que l'on vous interroge sur ce type de privatisation qui a lieu, et ce n'est pas la première fois que vous donnez la même réponse : en tant que ministre de tutelle, votre action est limitée.

Vous dites aussi souvent que, comme ministre de tutelle, vous devez veiller à l'intérêt général. Je vous ai souvent entendu le dire. Or, la vente de ce joyau, qui est bénéficiaire et a un chiffre d'affaires en progression, va à l'encontre de l'intérêt général. Une fois que la vente sera effective, on devra faire appel au privé et dépenser plus d'argent public, c'est-à-dire l'argent des citoyens.

On aurait espéré que, en tant que ministre de tutelle, cela prenne le pas sur l'aspect légaliste.

On a déjà vu avec Voo que la privatisation a lieu et l'on voit maintenant avec Win qu'il y a la volonté de la faire alors que, encore une fois, c'est une entreprise qui fonctionne bien, qui fait des bénéfices et un joyau de technologie. Je ne comprends donc pas pourquoi on va s'en débarrasser.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES MILLIONS PERDUS DE NETHYS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les millions perdus de Nethys ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, en 2016, Resa, alors filiale de Nethys, devait payer les pensions de ses agents auprès d'Ogeo Fund. Au total, 63 millions d'euros, sans compter les intérêts.

Pour solder sa dette, le gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz a versé la somme à Nethys qui devait à son tour payer Ogeo. Cependant, cet argent n'est jamais arrivé chez Ogeo et n'a pas servi à payer les pensions. Résultat : un trou de 69,4 millions dans les comptes de l'intercommunale Enodia.

Aujourd'hui, il est demandé à Enodia de rembourser cette somme. En résumé, on voudrait la faire payer deux fois sur le dos des pouvoirs publics et des citoyens, et ce, sans punir qui que ce soit.

Chez Enodia, on était bien au courant de cette dette. Quand l'intercommunale a repris, en 2019, la gestion directe de Resa sans l'intermédiaire de sa filiale Nethys, la dette a été présentée et validée par le CA de l'époque.

Certains avancent que, si Enodia va en justice, cela risque de se retourner contre les administrateurs de l'époque qui sont toujours présents aujourd'hui et que c'est donc pour cela qu'ils n'y vont pas.

En tant que ministre de tutelle, trouvez-vous normal que l'intercommunale ne cherche pas à trouver les responsabilités dans ce gaspillage d'argent public ?

Pourquoi ne demandez-vous pas à cette entité d'aller en justice pour que toute la lumière soit faite dans ce dossier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, je dois vous dire que le dossier est complexe et que j'ai chargé mon administration de comprendre la réalité des différentes parties.

Sans remonter à son origine, je peux vous décrire ceci.

En mai 2018, aux fins de respecter les dispositions du nouveau décret GRD, qui a été adopté par ce Parlement, Resa a été placée sous le contrôle

actionnarial direct d'Enodia. Cette mise en conformité est intervenue au terme de deux opérations de scission.

La participation – 100 % des actions de Resa – que Nethys détenait a été transférée, dans un premier temps, à Finanpart lors de l'assemblée générale de scission de Nethys du 29 juin 2018 puis de Finanpart vers Enodia lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2018.

Après la prise de contrôle de Resa par Enodia, la créance envers Nethys s'éteint et Enodia reste seule débitrice d'Ogeo Fund.

Fin 2018, cette dette d'Enodia à l'égard d'Ogeo Fund est passée de 87,6 à 90,4 millions d'euros en raison des intérêts à hauteur de 3,25 %.

Fin janvier 2020, la direction d'Enodia, nouvellement désignée en décembre 2018, est informée de l'existence de cette dette.

En mai de la même année, après investigation, le conseil d'administration d'Enodia découvre cette dette et l'ensemble des éléments qui y sont constitutifs.

Dans la foulée, le conseil d'administration d'Enodia a été proactif puisqu'il décide de transmettre à l'Office central pour la répression de la corruption toutes pièces en possession d'Enodia.

À ce stade, je vous confirme qu'une information judiciaire a bien été ouverte en 2020 et qu'Enodia a spontanément transmis l'ensemble des pièces à l'Office central pour la répression de la corruption.

Depuis, le 29 juin 2022, la presse a écrit que « le dossier aurait, selon le Parquet général, été classé sans suite pour absence de faits pénaux suffisamment caractérisés, ce pour quoi Enodia, à ce stade, n'a obtenu aucune information.

Tout ce que je vous dis, c'est au conditionnel. Enodia a bien pris des dispositions pour maintenir l'intérêt de son groupe. Cela a été transmis à l'Office de la récession. Je n'ai pas la confirmation que le Parquet général décide ou non de classer le dossier sans suite, c'est la presse qui l'évoque.

Pour conclure, dès juin 2020, j'ai sollicité, via mon administration, des informations et une analyse des éléments constitutifs du dossier. De cette analyse, il apparaît que les équipes actuelles tant de Nethys que d'Enodia ont agi pour, d'abord, reconstituer et comprendre les faits et opérations évoqués, tout en collaborant avec l'Office de la répression, puis de travailler à la recherche de solutions pour le remboursement de cette dette.

J'invite fermement l'intercommunale à poursuivre l'examen du dossier afin de sauvegarder l'intégralité de

ses intérêts, pour pouvoir obtenir le remboursement de la dette.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, ainsi que vos services, pour toutes les informations que vous avez pu donner. Je crois que c'est important que le dossier ne soit pas classé sans suite. Je trouve quand même cela fou que, dans un dossier qui implique 69 millions d'argent public, on ne chercherait pas à utiliser tous les leviers possibles pour savoir qui sont les responsables. On a vraiment un problème de transparence dans la gestion des outils économiques. C'est presque un fil rouge, parce que l'on peut aussi le constater dans le dossier Hamon et celui-là SOGEPA où la lumière est loin d'être faite.

Je constate que vous dites à l'intercommunale de poursuivre le dossier. On sera attentif évidemment à la suite de celui-ci.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RENCONTRE DU 1ER JUILLET 2022 AVEC
LES ACTEURS DE LA JEUNESSE
CONCERNANT LA CONSOMMATION
D'ALCOOL DANS LES CAMPS DE
MOUVEMENTS DE JEUNESSE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rencontre du 1er juillet 2022 avec les acteurs de la jeunesse concernant la consommation d'alcool dans les camps de mouvements de jeunesse ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je souhaite revenir sur une question qui a déjà été évoquée lors d'une précédente commission et qui faisait suite à l'annonce faite par certaines communes de décréter une interdiction de consommation d'alcool dans les camps de jeunesse sur leur territoire.

Lors de la dernière séance, vous indiquiez que vos services prendraient part à une réunion de concertation prévue le 1er juillet avec le gouverneur de la Province de Luxembourg, les bourgmestres des communes de Chiny, Florenville et Bouillon, ainsi qu'avec les ministres francophone et flamand de la Jeunesse. À cette réunion, pouvaient également se joindre des représentants des fédérations belges des mouvements de jeunesse, dont on sait qu'ils sont depuis longtemps déjà engagés dans un processus de responsabilisation et d'accompagnement par rapport à cette problématique.

Le but de la réunion était d'évoquer cette question et les éventuelles mesures à prendre pour encadrer la consommation d'alcool dans les camps, dans une optique de responsabilisation, davantage que dans une approche de prohibition, qui avait été annoncée par les communes concernées.

Comment s'est déroulée cette réunion ? Quelles sont les initiatives et les mesures concrètes qui en ont résulté ?

Je vous remercie de faire le point sur cette situation. Cette problématique est effectivement d'actualité et me semble mériter toute notre attention, dans un état d'esprit qui n'est pas celui de la prohibition, a priori en ce qui me concerne, mais plutôt celui de la responsabilisation. Je vous remercie déjà de bien vouloir faire le point sur les initiatives que peut-être vous serez amené à prendre dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question qui me permet effectivement de faire le point sur la réunion que nous avons tenue.

Je voudrais quand même préciser une chose : l'initiative de cette réunion revient au gouverneur de la Province de Luxembourg qui est particulièrement actif et attentif à la problématique, ainsi qu'à d'autres problématiques. Je l'en remercie.

Cette réunion a été l'occasion pour chaque représentant de s'exprimer librement et en toute franchise. Il est ainsi apparu que les uns et les autres poursuivaient les mêmes objectifs et que seuls différaient les moyens utilisés pour y parvenir.

Ce fut l'occasion de constater que le dialogue n'est pas rompu. On aurait pu avoir une situation où les bourgmestres concernés n'auraient pas l'écoute nécessaire. Bien au contraire, les différents acteurs demandent davantage d'outils et d'espaces d'échange.

L'opération Well camp a d'ailleurs été mentionnée par certaines communes comme une belle initiative. C'est ainsi qu'en fin de réunion les participants ont souligné la nécessité d'envisager des outils dans une perspective de travail commun et des propositions concrètes pour l'été 2023 ; aussi afin de se préparer à une possible augmentation du nombre de camps. Vous savez comme moi que la réforme des rythmes scolaires va augmenter les différentes plages horaires. J'ai d'ailleurs, à ce propos, pris une initiative avec différents ministres de la Communauté française pour pouvoir m'adresser à différentes communes pour qu'elles puissent également rentrer dans le dispositif. On voit, et vous le savez sans doute mieux que moi, que les différents camps se concentrent dans certaines parties du

territoire. Par exemple, la Province de Hainaut accueille très peu de camps.

Si l'on veut pouvoir à la fois accompagner cette réforme des rythmes scolaires qui est décidée et de faire en sorte que cela ne pose pas de problème pour les différents camps et que l'on puisse continuer à occuper nos adolescents ou nos enfants, il est nécessaire que l'on ait plus de communes qui rentrent dans le dispositif. On s'est d'ailleurs adressé à plusieurs communes avec un courrier commun. Je ne sais pas si vous l'avez perçu dans votre commune.

Pour revenir au concret de ce que l'on va essayer de mettre en place, ces discussions pourraient intervenir dans un groupe de travail « Camps », lancé lors de la première réunion de la CIM Jeunesse qui s'est tenue le 28 juin, et à laquelle mon cabinet a récemment été invité à participer.

Sur le fond du présent dossier, l'intervention à cette réunion a été la même que celle communiquée ici même, en réponse à votre précédente question.

Pour le reste, comme depuis ma prise de fonction, je reste attentif à ce sujet et disponible pour tout échange utile, aussi bien avec les communes que les fédérations de mouvements de jeunesse, avec lesquelles mon cabinet a de fréquents contacts que j'estime constructifs.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je me réjouis de cet état d'esprit tourné vers le dialogue. Je me réjouis, comme vous, des initiatives prises par le gouverneur de la Province de Luxembourg depuis longtemps. Celui de la Province de Namur est également très sensibilisé à cette question.

Que des initiatives puissent émerger ou résulter du groupe de travail et que des mesures d'accompagnement puissent être envisagées pour 2023, tout cela est certainement positif. Reste que, pour 2022, certaines communes avaient annoncé leur intention de procéder à des interdictions pures et simples. Je ne sais pas si, malgré ce dialogue, elles vont maintenir cette volonté. Si tel devait être le cas, peut-être en tant que ministre de tutelle seriez-vous amené à vous prononcer sur des règlements qui pourraient être pris en ce sens.

Il me semble en tout cas que le cadre dans lequel on peut accompagner les mouvements de jeunesse mériterait d'être clarifié. La priorité doit être donnée au dialogue, mais si le dialogue n'est pas possible du fait de certaines prises de position dans l'une ou l'autre commune luxembourgeoise ou namuroise, peut-être devriez-vous veiller à ce que néanmoins des mesures disproportionnées ne soient pas mises en application.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE EN GARDE DE LA VILLE DE
BEURAING À L'ÉGARD DES FINANCES
LOCALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en garde de la Ville de Beauraing à l'égard des finances locales ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les communes peuvent-elles, pour sauver leurs finances, emprunter pour leurs charges de pensions ailleurs qu'auprès de la Région wallonne ? C'est un peu la question posée suite à l'initiative prise par le Conseil communal de Beauraing.

Lors de sa réunion du 23 mai dernier, le Conseil communal de Beauraing, majorité et opposition confondues, a en effet décidé d'emprunter plus de 2 millions d'euros en vue de financer à moyen terme les provisions obligatoires pour les pensions du personnel contractuel, dont on sait qu'il représente une grande majorité des fonctionnaires communaux.

Le message était clair et se voulait un peu provocateur. La volonté de la commune de Beauraing était d'insister sur la nécessité de trouver une véritable solution pour les finances locales, en particulier dans cette problématique des pensions.

Monsieur le Ministre, comment réagissez-vous par rapport à la prise de position de la commune de Beauraing ? Au-delà des mesures liées à la stricte légalité, envisagez-vous de prendre en considération ce qui s'apparente à un cri d'alarme, émanant d'une commune qui est incontestablement bien gérée, mais qui est à la recherche de solutions pérennes pour ses finances communales ? Cela au-delà du plan Oxygène auquel elle a, par ailleurs, décidé de ne pas souscrire pour des raisons liées justement à la bonne gestion qu'elle prétend vouloir assumer, sans devoir rendre compte à un organisme extérieur tel que le CRAC.

Comptez-vous autoriser ou non, un emprunt de ce type pour financer les pensions locales ? Envisagez-vous de modifier le règlement général sur la comptabilité ?

Je vous remercie de bien vouloir partager avec nous votre analyse de la situation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je sais que

vous êtes un expert budgétaire et donc, je ne doute pas que vous savez que ce qui a été soumis à l'autorité de tutelle par la Commune de Beauraing est parfaitement illégal, au regard du règlement général sur la comptabilité communale, du reste vous en êtes vous-même convaincu, puisque vous me demandez d'accorder une dérogation à la commune – ce qui n'est juridiquement pas possible – et, à défaut, de faire modifier le règlement général sur la comptabilité communale, ce qui me semble prématuré.

Vous me demandez si je vais courir le risque d'un recours au Conseil d'État avec la Commune de Beauraing. Je vous répondrai que je serais bien mal inspiré de leur accorder une dérogation, alors que je sais que l'acte est illégal. En vue d'éviter un risque de contentieux, je devrais couvrir une illégalité, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas très sérieux pour un ministre.

Sur le fond, vous citez longuement dans votre question l'échevin des finances de Beauraing qui n'aurait pas souhaité adhérer au plan Oxygène, car, en substance, selon lui, être accompagné par le CRAC est synonyme de mauvaise gestion préalable de la part de la commune.

Je ne peux, évidemment, pas partager ou accepter un tel a priori – vous savez je me suis déjà exprimé à de nombreuses reprises sur le fait d'avoir des a priori sur des communes qui sont bien gérées ou mal gérées, cela dépend surtout de votre tissu socio-économique.

Donc, même au motif de soulager des finances communales, je ne peux accepter une telle illégalité. Je ne souhaite pas modifier dans l'urgence le règlement général pour un cas isolé à ce stade et, ce faisant, détricoter une décision du Gouvernement.

Dit autrement, je pense qu'il aurait été plus simple et plus efficace dans le chef d'un ou plusieurs élus locaux de mettre de côté leur a priori par rapport au CRAC.

En effet, vous savez comme moi qu'un déficit structurel ne signifie pas que la commune qui en souffre n'est pas bien gérée. Cela signifie le plus souvent qu'il existe une adéquation entre les charges auxquelles elle doit faire face et les recettes qu'elle peut générer. C'est d'ailleurs tout le sens de la saisine du Comité de concertation que j'ai opérée, et dont le but est précisément d'objectiver le coût grandissant des politiques fédérales à l'égard des communes.

En conclusion, je pense qu'il aurait été plus simple et constructif que l'échevin ou le collègue concerné prenne contact avec mes services. Indépendamment de ce cas de figure, je reste évidemment ouvert à toutes recherches de solutions structurelles ou conjoncturelles pour aider une commune qui a des difficultés financières, peu importe l'appréciation qu'elles ont sur les autres communes quant à leur gestion.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Nous sommes tous conscients que la problématique des pensions est une problématique difficile et qu'elle met en péril les finances locales.

Il y a nécessité de trouver une solution par rapport à cette problématique. La saisine du Comité de concertation va déboucher, dans le meilleur des cas, sur un groupe de travail dont le périmètre de réflexion sera sans doute défini demain. Objectivement, la mise sur pied d'un groupe de travail est loin d'une solution. On sait que le Gouvernement fédéral est en difficulté pour gérer ce dossier des pensions.

Par rapport à cette difficulté bien réelle, le choix de la Commune de Beauraing est provocateur. Il est illégal, vous le confirmez. Cependant, il a au moins le mérite d'ouvrir le débat. J'interprète le positionnement de la Commune de Beauraing ainsi : les communes sont réellement en difficulté pour faire face aux défis notamment liés au dossier des pensions.

Emprunter pour couvrir des dépenses courantes n'est pas souhaitable. L'emprunt est davantage justifié pour des dépenses d'investissement. D'une certaine manière, via le plan Oxygène, c'est quand même un recours à l'emprunt que vous avez autorisé pour couvrir des dépenses ordinaires. Ce n'est sans doute pas une solution structurelle. Le problème reste entier.

J'espère que l'initiative de la commune de Beauraing, au-delà des aléas qu'elle va susciter en raison de l'intervention légitime de la tutelle, aura au moins l'avantage de mettre l'accent sur cette problématique et

que ce sera pour vous un encouragement à trouver une solution plus structurelle et plus définitive.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Bierin, sur « les suites données à la résolution du 16 décembre 2020 visant à encourager le développement des monnaies complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 et du redéploiement de la Wallonie » ;
- M. Antoine, sur « l'absence d'approbation de la Région wallonne d'un marché de consultance relatif à l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) » ;
- M. Antoine, sur « l'opportunité de taxation des multinationales par les communes wallonnes » ;
- M. Liradelfo, sur « l'intégration des sinistrés dans les travaux de reconstruction et de réaménagement après les inondations » ;
- M. Antoine, sur « l'avis de M. le Ministre à propos de la réforme de la fiscalité automobile et son impact sur les pouvoirs locaux » ;
- M. Liradelfo, sur « le financement des travaux de réaménagement suite aux inondations de juillet 2021 » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Yves Evrard, Président
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Laura Hubert, Auditrice à la Cour des comptes
M. Éric Lomba, PS
Mme Rachel Sobry, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ABEX	Association belge des experts (sert également d'indice en matière d'assurance incendie)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
BCE	Banque centrale européenne
CA	conseil d'administration
CCB	Centre pour la cybersécurité belge
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CIM	conférence interministérielle
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG	directeur général / direction générale
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FLW	Fonds du logement de Wallonie
GRD	gestionnaire(s) des réseaux de distribution
ISBW	Intercommunale sociale du Brabant wallon
MARTINE	Management, registration and transmission of information and results about elections (projet)
OFS	organisme à finalité sociale
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PIV	politique intégrée de la ville
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPF	Service public fédéral
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UPA	union professionnelle agricole
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie